HAL
open science

La gestion et l'aménagement durables de l'espace public dans les communes du PNR du Marais poitevin

Coralie Picard

To cite this version:

Coralie Picard. La gestion et l'aménagement durables de l'espace public dans les communes du PNR du Marais poitevin. Sciences agricoles. 2015. dumas-01225613

HAL Id: dumas-01225613

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01225613v1

Submitted on 6 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

☑ CFR Angers ☐ CFR Rennes

Année universitaire : 2014-2015

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Maîtrise d'œuvre et ingénierie

Mémoire de Fin d'Études

☑ d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

☐ de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

☐ d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

La gestion et l'aménagement durables de l'espace public dans les communes du PNR du Marais poitevin

Par : Coralie PICARD

Soutenu à ANGERS ***le 10/09/15***

Devant le jury composé de :
Président : Damien ROUSSELIERE
Maître d'apprentissage : Jordane ANCELIN
Enseignant référent : Sandrine HUET

Autres membres du jury (Nom, Qualité) : David MONTEMBAULT, Tuteur d'apprentissage

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'Agrocampus Ouest

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité :

☑ Non ☐ Oui si oui : ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible[1].
A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).
Date et signature du maître de stage[2] : 17.09.15

Droits d'auteur :

L'auteur[3] autorise la diffusion de son travail

☑ Oui ☐ Non

Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☑ la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur : 17-09-15

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

☐ Oui ☐ Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.
Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☐ la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.
(2) Signature et cachet de l'organisme
(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études
(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Dépôt numérique de mémoire

ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA VERSION NUMERIQUE

Je, soussigné(e),

Nom : PICARD

Prénom : Coralie.

Ci-après désigné « l'Auteur »

Atteste que la version numérique de mon mémoire de fin d'études dans sa version définitive (incluant les corrections demandées par le jury de soutenance),

Intitulé :

La gestion et l'accompagnement durables de l'espace public dans les communes du PNR du Marais poitevin

correspond à la version imprimée du document, déposé à la bibliothèque générale d'AGROCAMPUS OUEST (CFR de référence).

A Coulon le 22/09/15

Signature

Dépôt numérique de mémoire

CONTRAT DE DIFFUSION NUMERIQUE DE MEMOIRE

Entre

AGROCAMPUS OUEST, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage dont le siège est basé 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 RENNES, représenté par son Directeur Général, Grégoire THOMAS

et
L'auteur du mémoire :

Nom : PICARD
Prénom : Coralie
Adresse personnelle : Les petites courolles 79510 COULON

Intitulé du mémoire :
La gestion et l'accompagnement durables de l'espace public dans les communes du PNR du Marais poitevin

Ci-après désigné auteur,

Article 1

Le présent contrat ne concerne que les mémoires de fin d'études des cursus de formation d'AGROCAMPUS OUEST, déposés suite à la soutenance dans leur version validée par le jury. La diffusion de ces mémoires est conditionnée au visa du responsable de spécialisation/ option, garantissant la prise en compte de l'avis du jury.

Article 2
L'auteur autorise AGROCAMPUS OUEST à diffuser le mémoire sur le site Internet de l'établissement ou sur les plateformes choisies par AGROCAMPUS OUEST en conformité avec la fiche de diffusion correspondante. Le présent contrat a pour objet de permettre à AGROCAMPUS OUEST de diffuser le mémoire dans le respect des droits de propriété intellectuelle de son auteur.
Le présent contrat n'implique pas l'obligation pour AGROCAMPUS OUEST de faire usage de l'autorisation qui lui est donnée. La diffusion effective, tout comme son éventuelle suppression, n'implique en aucun cas une appréciation au bénéfice de l'auteur ou des tiers et n'est pas source de responsabilité à l'égard des tiers.

Article 3
L'auteur demeure responsable du contenu de son œuvre. L'auteur garantit à AGROCAMPUS OUEST qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de son œuvre, en particulier les autorisations écrites des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement. En cas de non respect de cette clause, AGROCAMPUS OUEST se réserve le droit de refuser, suspendre ou arrêter la diffusion des parties du mémoire intégrant des documents ou parties de documents pour lesquels les droits de reproduction et de représentation n'auraient pas été acquis.
AGROCAMPUS OUEST ne pourra être tenu responsable de représentations illégales de documents, pour lesquels l'auteur n'aurait pas signalé qu'il n'en avait pas acquis les droits.

Article 4
L'auteur pourra à tout moment retirer l'autorisation de diffusion qu'il accorde par le présent contrat. Pour cela, il devra en aviser formellement AGROCAMPUS OUEST par lettre recommandée avec accusé de réception. AGROCAMPUS OUEST aura alors l'obligation de retirer l'œuvre lors de la plus prochaine actualisation du site de l'établissement et du portail documentaire.

Article 5
L'auteur autorise AGROCAMPUS OUEST à procéder, le cas échéant, au reformatage de son mémoire en vue de l'archivage, de la diffusion ou de la communication dans le respect des autorisations de diffusion définies par lui précédemment.

Article 6
Les autorisations de diffusion données à AGROCAMPUS OUEST n'ont aucun caractère exclusif et l'auteur conserve toutes les autres possibilités de diffusion de son mémoire.

Article 7
L'auteur autorise, à titre gracieux, la cession des droits de diffusion, concernant le mémoire qui lui appartient. Cette autorisation, dans la durée maximale définie par le droit patrimonial, est strictement réservée à la diffusion du mémoire à des fins pédagogiques et de recherche.
Fait à Coulon, le 22/09/15

Pour AGROCAMPUS OUEST,

Pour Le Directeur Général

L'auteur,

Coralie PICARD

REMERCIEMENTS

Pour débuter ce mémoire, je tiens à adresser **un grand merci** :

À l'ensemble de l'équipe du Parc du Marais poitevin pour son accueil, sa gentillesse et pour m'avoir intégrée parmi eux tout au long de cet apprentissage.

À Sandrine, ma chef de service, pour m'avoir accueillie dans son service, pour sa présence et son accompagnement quotidien.

À Valérie, ma maître d'apprentissage, de m'avoir épaulée et guidée durant les 2 premières années de cet apprentissage, ainsi que pour l'ensemble des connaissances qu'elle m'a transmises et pour ses relectures de mémoire.

À Jordane qui m'a accompagné pour ses 6 derniers mois, ce fut un plaisir de travailler et de continuer d'apprendre à ses côtés.

À Philippe, pour tous les savoirs, les passions et convictions qu'il a partagés avec moi durant cet apprentissage.

À Sandrine Huet, ma tutrice de stage, pour son appui, ses conseils avisés, sa présence et pour le temps qu'elle m'a accordé pour la rédaction de ce mémoire.

Je tiens aussi à remercier :

Ma famille, pour son soutien et sa présence tout au long de ma formation à Agrocampus-Ouest et durant mon apprentissage.

À Martine et Madi pour leurs relectures attentionnées.

Á tous ceux, qui ont participé de près ou de loin à la constitution de ce mémoire.

Glossaire

Espèce végétale indigène : définit une espèce végétale originaire du lieu de croissance et de reproduction où elle se situe sans qu'il n'y ait eu d'intervention humaine sur la plante.

Espèce végétale spontanée : définit une espèce végétale qui pousse et se reproduit spontanément à l'état sauvage (qu'elle soit indigène ou qu'elle est été introduite).

Site Classé Natura 2000: Selon la commission européenne (mars 2008), « Natura 2000 est un vaste réseau européen de zones naturelles protégées, qui a pour objectif de préserver la flore, les oiseaux et les habitats. Les habitats classés en Natura 2000 possèdent une flore et une faune très riches. Les activités réalisées à l'intérieur de ces zones doivent être durables et en harmonie avec le milieu naturel.» [http://www.dictionnaire-environnement.com/natura_2000_ID1481.html, consulté le 16/08/15]

Arbre têtard : Se dit d'un arbre à la silouette caractéristique reconnaissable par un «bourlet» résultant d'un étêtage régulier. Ce mode d'exploitation est utilisé pour créer du bois de chauffage. Dans le Marais poitevin, cette forme est fréquente chez les frênes, c'est une composante familière du paysage.

Gestion différenciée : définit une approche de gestion des espaces verts qui consiste à apporter des degrés et natures d'intervention différents en fonction des zones et de leurs usages.

Pesticides : ce sont des substances chimiques utilisées contre les organismes considérés comme nuisibles : animaux, les herbes, insectes...

Plante annuelle : se dit d'une plante qui ne vit qu'une année, son cycle végétatif dure moins d'un an (reproduction sous forme de graines).

Plante vivace : se dit d'une plante qui vit plus de deux ans. Elle se reproduit par multiplication végétative.

Espace public : Particulièrement présent en zones urbaines, l'espace public définit l'ensemble des zones du domaine public à l'usage de tous (lieu de rassemblement, de passage...)

Espace vert : Zone de végétation présente en milieu urbain sur l'espace public, peut être sous forme de square, de parc ou encore d'un alignement d'arbres.

Biodiversité : La biodiversité désigne l'ensemble des milieux naturels, des organismes vivants (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus…) et de toutes les interactions qui existent entre eux et avec leurs milieux.

Niche écologique : correspond à l'ensemble des lieux répondants à une somme de conditions nécessaires à la viabilité d'une population d'un même organisme.

Trame verte et bleu : « La trame verte et la trame bleue sont l'un des grands chapitres du Grenelle de l'Environnement (I et II) et ont pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles en milieu rural. A cette fin, ces trames contribuent notamment à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces, à prendre en compte leur déplacement et à faciliter les échanges nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage.» (Définition du Grenelle de l'Environnement).

Liste des abréviations

ABF : Architecte des bâtiments de France

ATMO Poitou-Charentes : Surveillance de la qualité de l'air

CAUE : Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement

CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. C'est un service du Ministère de l'Écologie.

ECOCERT: Organisme de contrôle & de certification au service de l'homme et de l'environnement en France

EVE : Espaces verts écologiques

FEREDEC Bretagne : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bretagne

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IPSOS : Institut de sondages français

PARC : Parc naturel régional du Marais poitevin

PARMM : Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés

PIMP : Parc inter-régional du Marais poitevin

TVB : Trame verte et bleue

UNEP : C'est une organisation des professionnels du paysage reconnue par les pouvoirs publics

Liste des illustrations

Tableaux :

Tableau 1 : *Dispositifs d'accompagnements et labels pour une commune de Poitou-Charentes.....8*

Tableau 2 : *Résumé des préconisations pour une gestion durable des espaces publics par le dispositif Ecocert et le Label écojardin 17*

Tableau 3 : *Résumé des préconisations faites par plante et Cité en terme de conception écologiques dans le guide méthodologique «Conception écologique d'un espace public paysager».....20*

Tableau 4 : *Les étapes à mettre en place pour composer un mélange de flore sauvage propre à un territoire sur l'exemple du PNR du Marais poitevin 32*

Tableau 5 : *Tableau résumant les caractéristiques de chaque espèce - Exemple du mélange bleu/violet.....33*

Illustrations :

Figure 1 : *Carte du territoire du Marais poitevin présentant les unités écologiques et paysagères - Source :PIMP.....5*

Figure 2 : *Village-rue de la Garette (79) - Source : PIMP.....4*

Figure 3 : *Photographie de touristes lors d'une ballade en barque dans le Marais mouillé (Coulon) - Source : office de tourisme du Marais poitevin 6*

Figure 4 : *Transport de vaches dans les prairies inaccessibles du Marais poitevin - Source : PIMP 7*

Figure 5 : *Allée désherbée chimiquement - 12/05/15 -Saint Hillaire-la-Palud (79) - Source : Coralie Picard 11*

Figure 6 : *L'espace public, lieu de partage - Place de l'Eglise, Coulon (79) - Source : Coralie Picard.....12*

Figure 7 : *Alignement d'arbre - 12/10/14 - Avenue de Verdun, Marans (17) -Source : Coralie Picard 13*

Figure 8 : *L'importance du domaine privé dans la perception de l'espace public - 12/10/14 - Rue des moulins à Marans (17) - Source : Coralie Picard.....14*

Figure 9 : *Végétation spontanée sur un revêtement perméable - 14/05/15 - Benet. Source : Coralie Picard 15*

Figure 10 : *Espace public considéré comme «propre» - 5/09/15 - Coulon - Source : Coralie Picard 15*

Figure 11 : *Par leurs pratiques, les jardiniers révèlent l'art présent dans la nature à Marans (17) - 8/07/15- Source : Coralie Picard 19*

Figure 12 : *Les trois niveaux de médiations. Source : Coralie Picard.....22*

Figure 13 : *Appropriation de l'espace public par la population - 22/08/15 - Niort (79) - Source : Coralie Picard 23*

Figure 14 : *Extrait de la proposition de palette végétale pour la commune d'Arçais (79) - Source : Coralie Picard.....25*

Figure 15 : *Photographies d'un des lotissements de Coulon - 30/04/15 - Source : Coralie Picard.....26*

Figure 16 : *Photographie commentée de l'environnement de l'extension du cimetière - 16/05/14 - Source : Coralie Picard 28*

Figure 17 : *Principes d'aménagement, esquisse et images de référence du cimetière paysager de Magné (79) -Source : Coralie Picard 29*

Figure 18 : *Évolution du projet de cimetière paysager : photographies avant-après Source : Coralie Picard.....30*

Figure 19 : *Végétation spontanée sur un trottoir à Saint-Hillaire-la-Palud (79). Source : Coralie Picard.....31*

Figure 20 : *Visuels du mélange bleu/violet - Source : Coralie Picard.....33*

Figure 21 : *Formation des agents et élus à la conception durable d'un massif - Source : PIMP 35*

Figure 22 : *Réalisation du massif avec élus et techniciens. Source : PIMP....36*

Figure 23 : *Première partie de la matinée en salle - 31/01/15 - Salle des fêtes de Marans (17). Source : Valérie Nizet - Rousseau 38*

Figure 24 : *Diagnostic partagé dans la rue des Cordiers à Marans (17) - 31/01/15 - Source : Coralie Picard 38*

Figure 25 : *Présentation par les habitants des conceptions réalisées en salle par petit groupe - 31/01/15 - Marans (17) Source : Coralie Picard.....38*

Figure 26 : *Extrait des propositions réalisées lors de la démarche participative pour l'Avenue de la Gare – Marans (17) - Source : Coralie Picard 39*

Figure 27 : *Photos prises lors de la matinée de sensibilisation a Magné - 27/06/15 - Source : Mairie de Magné 40*

Figure 28 : *Rue fleurie mais non accessible aux personnes à mobilité réduite - 16/06/15 - Chemin des écoliers, Magné (79) - Source : Coralie Picard.....41*

Figure 29 : *Avenue Paul Couzinet - Marans (17) - Source : Coralie Picard ...44*

Figure 30 : *Rue Auguste Renoir- Marans (17) - Source : Coralie Picard 46*

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Projet de fleurissement durable - Arçais (79)

Annexe II : Projet de conception d'un cimetière paysager à Magné (79)

Annexe III : Visuels et caractéristiques des espèces présentes dans les mélanges de graines

Annexe IV : Visuel du sachet de graines

Annexe V : Dépliant associé aux sachets de graines

Annexe VI : Résultats de représentations initiales lors du projet partagé avec les habitants de Marans (17)

Annexe VII : Document de présentation de la démarche participative à Marans (17) : diagnostics propositions et échéancier

Annexe VIII : Supports utilisés lors de la sensibilisation des habitants de Magné (79) : Cartes techniques et éléments du discours

Annexe IX : Appel à projet lancé auprès des communes du PNR du Marais poitevin pour l'embellissement des communes dans une démarche environnementale

AVANT-PROPOS

Ce mémoire de fin d'étude est rédigé dans la cadre de ma formation d'ingénieur paysagiste à Agrocampus-Ouest centre d'Angers.

J'ai eu l'opportunité de réaliser mes trois dernières années d'études par la voie de l'apprentissage. J'ai réalisé cette formation par alternance au Parc naturel régional du Marais poitevin à Coulon dans les Deux-Sèvres. J'ai intégré le service aménagement et cadre de vie sous l'encadrement de Valérie Nizet-Rousseau, paysagiste, durant les deux premières années, puis Jordane Ancelin pour les 6 derniers mois. Ce service est chargé d'accompagner les communes dans l'aménagement de l'espace public (urbanisme, architecture, paysage).

Mes missions ont principalement porté sur l'aménagement et la gestion de l'espace public vers des pratiques respectueuses de l'environnement. L'objectif était d'accompagner les communes à diminuer l'utilisation des pesticides afin de préserver l'environnement et la santé humaine.

J'ai eu l'opportunité de travailler sur divers projets d'étude et de conception : diagnostics paysagers, conception d'un cimetière paysager, de massifs, réalisation de cahiers des charges, création de palettes végétales, recherches de solutions alternatives aux pesticides via le fleurissement, accompagnement des agents dans la diminution des pesticides, projets participatifs avec les habitants, actions de sensibilisations...

Ces multiples projets m'ont conduite à réaliser les différentes étapes d'un diagnostic paysager, les phases de conception d'un projet, celles de la concertation, mais aussi à budgétiser, planifier et effectuer le suivi de chantier. J'ai ainsi eu l'occasion de côtoyer divers acteurs du territoire : Maires, élus, agents, bureaux d'étude, habitants.

Ces différentes missions m'ont permis de me questionner sur les enjeux de tels projets réalisés sur l'espace public : le rôle que ceux-ci avaient sur les différents acteurs (élus, habitants, touristes), l'impact d'un changement d'aménagement ou de gestion sur l'espace public, mais aussi les enjeux de l'aménagement de l'espace public pour une commune. Ces questionnements ont aussi porté sur le sens que prend un aménagement ou une nouvelle gestion de l'espace public imposé à ses principaux usagers. C'est dans ce cadre que, lorsque cela était possible, nous avons impliqué les acteurs et travaillé avec la population.

Les projets qui vont être présentés dans ce mémoire sont l'aboutissement de mes 5 ans d'étude à Agrocampus-Ouest mais surtout celui de mes 3 ans d'apprentissage au Parc. Ce thème relevant d'une demande croissante des collectivités m'a été confié dés le début de cet apprentissage et m'a passionné tout au long de ce parcours ainsi que des rencontres que j'ai pu faire.

C'est pourquoi ce mémoire, en tant que finalité de cet apprentissage, reprend le thème de la gestion des communes sans pesticide. Il présente les enjeux d'un changement de gestion de l'espace public pour les communes mais aborde aussi les points qui sont pour moi indispensables à la mise en place d'une telle gestion à travers des exemples d'actions menées au Parc. Certes ces actions sont discutables, car elles pourront toujours être améliorées, toutefois c'est vers cela qu'il faut tendre : une gestion durable qui passe par l'embellissement du cadre de vie et le travail avec les acteurs du territoire.

Afin de comprendre le contexte dans lequel j'ai réalisé mon apprentissage au Parc, un résumé de l'histoire du Parc est présenté ci-après.

Histoire du Parc du Marais poitevin, un organisme ancré sur le territoire

Si le Parc est si présent et en accord avec son territoire et ses acteurs, c'est parce qu'il a su s'adapter aux situations auxquelles il a fait face, tout en restant fidèle à ses objectifs. Il est ancré depuis plus de 30 ans sur le territoire, et a su accompagner les différents acteurs, c'est ce qui fait aujourd'hui, la légitimité de ses actions.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a été créé en 1979 dans l'objectif de préserver un vaste territoire tout en coordonnant le développement de l'ensemble des acteurs. En effet, en 1975 le Val de Sèvre (groupements de communes des deux-sèvres) et la Vendée ont l'idée de s'unir pour regrouper cette terre exceptionnelle par ses richesses écologiques, biologiques, socio-culturelles et paysagères pour créer une seule unité : le syndicat mixte de réalisation et de gestion du Parc du Marais poitevin. Cette organisme sera classé PNR du Marais poitevin en1979.

Malgré tous les efforts mis en oeuvre par le parc, l'intensification et l'extension de l'agriculture vont augmenter, il en résultera une perte importante des surfaces de prairies humides. Il est alors considéré que les objectifs de la Charte constitutive n'ont jamais été atteints. Seul 30% des communes vont approuver la nouvelle charte. Le Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des Parcs donnera alors un avis défavorable à la reconduction du label de PNR. Le Parc du Marais perdra alors ce statut.

Cependant, l'équipe du Parc ne se décourage pas et continue à réaliser ses missions dans leur intégralité. La structure prend alors le nom de «Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin». Les régions continuent de soutenir le parc (financièrement et politiquement). Une grande proximité avec les communes et les élus locaux est instaurée. Il poursuit sa résistance contre les menaces de dégradations de la zone humide, ainsi que son action en faveur des maraîchins et de leur territoire. Les actions initiées par le passé se poursuivent :

- **Fonction hydraulique :** régulation qualitative et quantitative de la ressource en eau du bassin versant : gestion de la complexité et l'ampleur des réseaux façonnés par l'Homme ;
- **Fonction écologique :** préservation de la biodiversité spécifique;
- **Fonction économique :** développement d'activités d'exploitation des ressources territoriales (tourisme, agriculture, conchyliculture, sylviculture, etc.) ;
- **Fonction sociale et culturelle :** maintien d'activités et de paysages témoins d'une histoire et d'une identité.

Pour répondre à toutes ses missions, le Parc prend le statut de syndicat mixte ouvert à partir de 1996, alors que tous les Parc naturels régionaux n'ont pris ce statut qu'en 2005.

Un syndicat mixte est une structure qui permet aux groupes publics de s'associer entre eux ou avec d'autres établissements ayant un autre statut ; c'est de là que lui vient sa mixité. Le plus souvent, cette structure rassemble des communes, des communautés de communes, des départements ou des régions. Le but de cet établissement est de gérer ou créer une activité d'intérêt général. Les missions qu'il se donne sont souvent d'une grande envergure : la gestion d'espaces naturels, l'exploitation de réseaux, la gestion des déchets, l'aménagement touristique…

C'est pour cette raison que ce statut correspond au parc : c'est l'association de plusieurs communes, départements (Deux-Sèvres, Charente-Maritme et Vendée) et régions (Poitou-Charentes et Pays de la Loire) pour servir l'intérêt général, c'est à dire protéger le marais poitevin en tant que zone humide d'importance nationale.

Un syndicat mixte dont l'adhésion est limitée aux communes et leurs groupement est dit « fermé ». Au contraire, les syndicats « ouverts » sont aussi composés d'autres collectivités territoriales (départements, régions) voir à des établissements publics, c'est le cas du Parc du Marais poitevin.

En 2014, le Parc propose un nouveau projet de Charte pour retrouver le label de PNR. Le Conseil National pour la Protection de la Nature se prononce le 20 mars en faveur d'une requalification du parc en Parc naturel régional. Le 9 avril, la Fédération des parcs naturels régionaux rend un avis favorable à la

procédure de labellisation. Le décret n° 2014-505 du 20 mai 2014 annonce le classement officiel du Parc naturel régional du Marais poitevin (régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes).

Mon apprentissage au Parc a commencé en 2012, le Parc était alors nommé «Parc interrégionnal du Marais poitevin». Depuis sa nouvelle labellisation en tant que Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin, ses actions et missions sont restées les mêmes, elle ont simplement été réorientées pour mieux répondre à la Charte.

Sommaire

Introduction 1

1 // Les caractéristiques du PNR du Marais poitevin et son rôle auprès des communes vers une gestion durable de l'espace public 4

A- Une structure publique adaptée aux particularités du territoire du Marais poitevin 4
1-Le Parc du Marais poitevin : Un vaste territoire aux milieux variés 4
2-Le Parc du Marais poitevin : Un site aux enjeux économiques et humains très marqués 6
3-Une structure qui allie préservation de l'environnement, développement économique et lien social sur son territoire 7
4-Des actions soutenues par la réglementation - Cas particulier de l'utilisation des pesticides 7

B- Les moyens économiques et humains dont disposent les communes pour mettre en place une gestion sans pesticide 8
1-Les aides et subventions existantes 8
2- Les organismes d'accompagnement au service des communes 9

C- Le rôle du PNR du Marais poitevin dans l'accompagnement des communes à la mise en place d'une gestion durable de leurs espaces publics 10
1-L'accompagnement des communes sans se substituer aux entreprises du territoire 10
2-L'accompagnement des communes par le PNR pour une gestion durable de l'espace public 10

2 // Intégrer le «sans pesticide» à la gestion de l'espace public, une démarche difficile pour les communes 12

A- Le végétal omniprésent dans l'espace public 12
1-L' espace public, un lien social miroir de la société 12
2-La présence de végétation dans l'espace public 12
3-Un cadre de vie végétalisé gage de bien-être des habitants 14

B- Pourquoi est-ce si difficile de se passer des pesticides pour les communes ? 15
1-Gestion sans pesticide de l'espace public : une vague de végétation recouvre les villes 15
2-Des méthodes alternatives aux pesticides écologiquement et économiquement insatisfaisantes 15
3-Un paradoxe entre désir de végétation et rejet de la flore spontanée 16

C- La mise en place d'une gestion durable de l'espace public 17
1-Les préconisations actuelles vis-à-vis de la gestion durable 17
2-Le retour du «plaisir» dans l'entretien des espaces verts 19

D- L'importance d'une réflexion sur la conception durable de l'espace public 20

E- L'association de la population au changement : une démarche indispensable 22

3 // L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES PAR LE PNR À LA MISE EN PLACE D'ESPACES PUBLICS DURABLES 24

A- Des démarches liées à la gestion durable des espaces publics 24
1-Mise en place d'un fleurissement durable - Arçais (79) 24
2-Adapter la gestion à l'usage de chaque espace - Coulon (79) 26

B- Une démarche de conception durable de l'espace public accompagnée par le Parc 27
1- Projets réalisés en interne par la commune : conception et suivi de chantiers par le Parc - exemple de la création d'un cimetière paysager - Magné (79) 27

4 // LA MISE EN PLACE D'ACTIONS SPÉCIFIQUES DE SENSIBILISATION : DES DÉMARCHES INDISPENSABLES À L'ACCEPTATION DE TOUTE NOUVELLE GESTION OU CONCEPTION 30

A- La sensibilisation à la présence de flore spontanée 31
1-Fleurir les rues à l'aide de flore spontanée, une démarche innovante 31

B- La formation des agents et des élus 35
1-La formation des agents 35
2-La sensibilisation des élus 35
3-Un binôme indispensable 36

C- La médiation pour expliquer et faire accepter un changement auprès des habitants 37
1-Des démarches participatives pour associer la population dès la conception- Exemple à Marans (17) 37
2-Des actions de sensibilisation ponctuelles – Exemple à Magné (79) 40

BILAN, CONCLUSION ET PERSPECTIVES 42

BIBLIOGRAPHIE, SITOGRAPHIE 47

Les relations entre l'Homme, la nature et le végétal

Depuis le début de son existence, l'Homme n'a cessé de vivre en contact permanent avec la nature. Ce n'est que depuis qu'il s'est sédentarisé qu'il s'en est petit à petit éloigné. Il s'est d'abord installé sur des terres fertiles par petits groupes où les premières habitations ont été construites, puis l'Homme a commencé à bâtir des villes en se regroupant en grand nombre. C'est ensuite le phénomène d'exode rural qui a accentué cet éloignement de la nature. Les campagnes sont fuies pour les villes, ce qui provoque de nombreux impacts économiques, sociaux et culturels.

Désormais, à l'échelle mondiale, plus d'un Homme sur deux vit en ville alors qu'en 1900 il n'y en avait qu'un sur dix (Véron, 2007). Les pays les plus développés comptent encore une plus grande proportion de citadins. En effet, en Europe, plus de trois quarts des habitants vivent en zone urbaine (Véron, 2007). Selon une étude de l'Insee réalisée en 2010, en France les 77% d'habitants urbains occupent 22% du sol Français [1]. Cette densité de population et de bâti explique que la végétation ait peu de place en ville.

Cependant même en vivant en zone urbanisée, en France comme en Europe, le jardin, ou plus largement l'accès à un espace vert, est un élément indispensable à notre équilibre. Selon une enquête de l'Unep-Ipsos réalisée en 2013, près de 7 européens sur 10 choisissent leur lieu d'habitation en fonction de sa proximité avec un espace vert. Près d'un français sur deux considère cette condition comme très importante dans le choix d'une maison. Pour les Français, les Espagnols et les Allemands, le jardin est la deuxième pièce la plus importante de la maison (Unep-Ipsos 2013). Selon cette même enquête, la proximité d'un espace vert est un facteur qui augmente la valeur immobilière d'une habitation. De plus, 93% des Français estiment même cet accès aux espaces verts comme un droit humain [2].

Une majorité de la population a donc décidé de vivre en ville pour le confort que cela apporte mais désire rester proche du végétal. Cette volonté de rester proche du végétal s'explique par de nombreux bénéfices pour l'Homme. L' «étude des bienfaits du végétal en ville sur le bien-être et la santé humaine » de Plante & Cité parue en 2009 [3] montre que le végétal possède de nombreux bienfaits sur le moral et la santé humaine ; ces notions ayant fait l'objet de nombreuses recherches scientifiques. Les bénéfices pour l'Homme sont variés : amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la santé, du bien-être de chacun. Cela explique que les habitants des grandes villes réclament une plus grande place pour les espaces verts (Boutefeu, 2003). Cependant en étudiant la place que prend le végétal en ville, on s'aperçoit que celle-ci est très limitée.

La présence de végétal en milieu urbain

Les milieux urbains dans lesquels nous vivons sont, dans la majorité des cas, hostiles ou peu favorables à la présence de végétal. L'espace public présent dans les zones urbaines correspond aux lieux de passages, de rassemblements des habitants. Il est composé de bâtis, de rues; aéré par des places et jardins, ponctué par du mobilier. Le végétal est présent en ville sous la forme d'espaces verts ou de petits jardins privés, mais les différents éléments qui façonnent l'espace dans lequel nous vivons sont en majorité constitués de zones minérales imperméables. Ces zones imperméables ne permettent plus au sol d'assurer ses fonctions (vie de micro-organisme, infiltration et épuration de l'eau, accueil de microfaune et de la flore, régulation microclimatique, etc.). En France, les espaces imperméabilisés et artificialisés représentent 9,4% du territoire national avec une augmentation de 3% entre 2000 et 2008 [4]. Ce sont autant de surfaces où la faune et la flore, donc la nature en général, sont évincées. Dans l'espace public, la végétation est donc contrainte à des espaces très restreints (alignements d'arbres, parcs, jardins...). Cependant, en observant la flore, on remarque qu'une végétation s'adapte à de nombreux milieux, même les plus arides [5]. La flore spontanée profite alors de la moindre fissure pour se développer. Mais elle est souvent rejetée car aux yeux de l'Homme, tous les végétaux ne se valent pas.

Si le végétal a autant d'importance à nos yeux, la nature au sens large du terme est bien souvent exclue de notre environnement. En effet, la nature, selon François Terrasson, est définie comme «ce qui existe en dehors de

toute action de la part de l'Homme, et qui ne dépend pas de sa volonté» (François Terrasson, 2007). L'Homme a exclu tout ce qu'il ne maitrise pas des villes. Dans ce sens, le végétal présent dans l'espace public ne peut pas être assimilé à la nature puisqu'il est intégré à nos villes par l'Homme et entretenu par celui-ci. Ce mécanisme de rejet de la nature et plus largement de la biodiversité relève d'une peur ancestrale de l'Homme (François Terrasson, 2007) : celui-ci a peur de tout ce qui lui échappe. Le désordre et le caractère aléatoire ne sont plus acceptés. Lorsque l'on observe le végétal présent dans nos villes, celui-ci est ordonné, sa présence n'a rien d'aléatoire, et n'a donc rien de naturel.

La destruction de la nature en ville

La nature n'étant pas acceptée en ville, cela explique qu'elle y soit rejetée et détruite. La végétation spontanée fait partie de cette nature rejetée puisqu'elle ne dépend pas de l'action de l'Homme. Selon Emmanuel Boutefeu (2009) du Certu, la présence de végétation spontanée dans un square lui conférant un aspect non entretenu peut suffire à en éloigner certains de ses utilisateurs. C'est pourquoi durant de nombreuses années pour lutter contre cette végétation indésirée, la plupart des espaces publics ont été entretenus à l'aide de produits chimiques. Ces produits avaient l'avantage d'être efficaces et de demander peu de main d'œuvre tout en répondant aux règles esthétiques et pratiques que l'Homme s'est fixé.

De nos jours, les méfaits des pesticides ne sont plus à démontrer, ils ont étés ciblés par de nombreuses études scientifiques dès les années 90. Ceux-ci sont présents partout dans notre environnement : dans le sol, dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons, dans les aliments que nous mangeons mais aussi dans l'eau de pluie [6]. Même si les pesticides ont constitué un énorme progrès dans la maîtrise des ressources alimentaires et l'amélioration de la santé publique, il est aujourd'hui prouvé qu'ils sont néfastes pour l'environnement, la faune, la flore et la santé humaine. À ce sujet, une étude de l'Inserm paru en 2013 démontre le lien entre les pesticides et de nombreuses maladies mortelles comme le cancer, maladies neurodégénératives ou encore sur la fertilité [7]. Le Commissariat Général au Développement Durable a publié un rapport en 2013 sur la contamination des cours d'eau en France selon lequel 93% des cours d'eau sont contaminés par les pesticides et herbicides.

Notion de durabilité et gestion des villes

Les pesticides, bien que largement utilisés, sont loin de répondre à la notion de durabilité. La durabilité se réfère au développement durable et a été développée depuis la fin du 20ème siècle. Ce concept prend en compte dans le développement mondial, outre l'écologie, les aspects économiques et sociaux du développement d'un site à long terme. Selon la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport de Brundland établit en 1987, « le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Cette définition signifie que nos techniques et notre organisation sociale jouent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir et qu'il est de notre devoir de préserver celle-ci. En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialisait la notion de développement durable. Selon celui-ci, le développement durable relève de trois piliers : l'économie, l'écologie, le social : « un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable».

Nous voyons alors apparaître cette notion de durabilité vis-à-vis des actions que nous avons sur l'environnement, et dans ce sens, les pesticides n'ont rien de durable. Lorsqu'ils sont épandus, ils sont lessivés par les pluies et les molécules chimiques se retrouvent dans les nappes phréatiques, puis sont dispersées dans les rivières. Lorsque l'eau s'évapore, les pesticides se retrouvent dans l'eau de pluie, ce qui explique qu'ils sont présents partout. D'autant plus qu'ils se détériorent très lentement. Il est alors indispensable de changer nos pratiques. C'est dans ce but que la France a mis en place le Grenelle de l'environnement, dont l' objectif est de prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Pour faire suite au Grenelle, le Plan Ecophyto 2018, lancé en 2008, vise la diminution par deux de l'utilisation de pesticides d'ici 2018 [8].

Cependant ces recommandations ne suffisent pas, puisque l'on observe une augmentation du recours aux produits phytosanitaires de 5% en moyenne entre 2009 et 2013 [9]. Même si cette augmentation est principalement due aux zones agricoles (diminution de 3,4% pour les zones non agricoles entre 2009 et 2012), le gouvernement instaure une réglementation de plus en plus stricte concernant l'utilisation des pesticides dans les zones non agricoles. En effet, il est actuellement interdit d'utiliser les produits phytosanitaires à moins de 5 mètres des fossés, points d'eau (listés sur les cartes IGN 1/25 000e) et à moins de 1 mètre des caniveaux et avaloirs (arrêtés préfectoraux). De plus, d'ici le 31 décembre 2016, il sera interdit d'utiliser de produits phytosanitaires par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et promenades (loi labbé amendée) [10] et dans les jardins de particuliers dès 2020.

La gestion durable à l'épreuve des communes

Dans ce contexte en perpétuelle évolution, les communes ne savent pas toujours comment s'adapter, entre habitude de gestion, évolution de la réglementation, souhait de la population. Les élus et agents se sentent souvent désarmés face à la situation, pourtant ils se doivent de réagir.

Heureusement, de nombreuses collectivités n'ont pas attendu la réglementation pour réagir et s'engagent depuis quelques années dans la diminution progressive de l'utilisation des traitements chimiques dans les espaces publics.

C'est le cas du Parc naturel régional du Marais poitevin qui, à travers ses nombreuses actions, promeut un développement durable de son territoire. Son but est d'allier préservation de l'environnement et développement économique en accord avec les acteurs du territoire. L'accompagnement des communes vers une gestion durable de leurs espaces publics fait partie intégrante de ses missions. Le Parc accompagne les communes dans leur développement en prenant en compte leurs capacités économiques, le respect de l'environnement, et le critère social. Ces trois notions sont inhérentes à un changement de gestion de l'espace public. Il ne suffit pas d'arrêter d'utiliser les pesticides du jour au lendemain pour acquérir des espaces publics sains, investis et appréciés par la population. C'est dans ce cadre que le rôle du Parc prend tout son sens. On peut alors se poser la question suivante :

Dans quelles mesures l'appartenance d'une commune au PNR du Marais poitevin facilite-elle la mise en place d'une gestion durable de l'espace public pour acquérir un cadre de vie sain, investi et apprécié par la population ?

Pour répondre à cette problématique ce mémoire est structuré en quatre parties.

La première présente les caractéristiques du PNR du Marais poitevin et son rôle auprès des communes dans la mise en place d'une gestion durable des espaces publics. Ainsi, la structure du Parc est détaillée en reprenant ses principaux enjeux et missions sur le territoire. Nous verrons aussi quels sont les organismes et aides à disposition des communes pour mettre en place une telle gestion. Enfin, l'utilité d'un tel accompagnement par le Parc ainsi que l'aide proposée par celui-ci seront présentés.

La deuxième partie s'intéresse à la démarche générale d'intégration de la notion de «sans pesticide» dans la gestion de l'espace public. Elle étudie la présence du végétal en ville puis présente la mise en place technique d'une gestion et conception durable. Enfin les intérêts que présentent des actions de concertation seront analysés.

La troisième et la quatrième partie présentent les démarches et méthodes ainsi que les résultats obtenus par le PNR du Marais poitevin pour aider les communes à acquérir un espace public sain, investi et apprécié par la population. La troisième partie reprend les actions relatives à la mise en place de gestion et de conception durables dans les communes, tandis que la quatrième partie aborde les actions de communication de sensibilisation mises en place vers les acteurs de l'espace public.

Le Marais poitevin, seconde zone humide de France avec une superficie de 100 000 hectares environ (Parc naturel régional du Marais poitevin, s.d.), est le premier marais boisé de la côte dans sa partie occidentale. Il constitue un espace au patrimoine paysager et environnemental exceptionnel et aux enjeux économiques et humains très présents. C'est autour des nombreuses particularités de ce territoire que s'est organisée la structure du Parc naturel régional du Marais poitevin. Ses objectifs sont d'assurer la préservation de ce patrimoine naturel tout en soutenant et en accompagnant le développement des acteurs du territoire. C'est dans ce cadre que le PNR accompagne les communes dans la mise en place d'une gestion écologique de leurs espaces publics afin de s'accorder avec la réglementation en vigueur. Dans un premier temps les caractéristiques du territoire et de la structure du PNR seront présentées, puis nous étudierons plus particulièrement les moyens économiques et humains qui sont à disposition de toutes les communes pour mettre en place une gestion sans pesticide des espaces publics. Dans un troisième temps, nous verrons le rôle que joue le PNR du Marais poitevin dans l'accompagnement de ses communes à la mise en place d'une gestion durable de leurs espaces publics.

A- Une structure publique adaptée aux particularités du territoire du Marais poitevin

1- Le Parc du Marais poitevin : Un vaste territoire aux milieux variés

Le Marais poitevin est un vaste territoire qui regroupe 97 communes, soit 197 221 ha, situé sur deux régions : Poitou-Charentes et Pays de la Loire, et trois départements : Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée. Cette vaste zone s'étend d'Ouest en Est, de Niort à la baie de l'aiguillon, et du Nord au Sud, de Fontenay-le-comte à Esnandes. Le Marais poitevin possède des paysages qui lui sont propres : marais mouillés, marais desséchés, plaines ouvertes, littoral, mais aussi des écosystèmes variés et une riche biodiversité floristique et faunistique. Si l'on étudie l'ensemble des milieux et particularités du territoire, on dénombre pas moins de 13 unités écologiques et passagères distinctes : vasière, pré salé, plage/dune basse, lagune, pinède à chêne vert, marais bocager dense à dominante de prairie, marais bocager dense à dominante de boisement, marais bocager à dominante de culture, marais ouvert à dominante de prairie, plaines avec ses grandes cultures et îles calcaires, coteau bocager, chênaie et enfin les espaces urbains. Si ces milieux sont si diversifiés c'est grâce à la présence de l'eau, source de vie, qui est omniprésente dans le Marais poitevin. Ces différentes entités paysagères et écologiques sont présentées dans la figure 1 ci-après.

Ces divers milieux riches et variés créent de nombreuses niches écologiques aux particularités distinctes, ce qui explique que le Marais poitevin possède une faune et une flore très diversifiées. En effet, ce territoire accueille plus de 750 espèces végétales, une cinquantaine d'espèces de mammifères aquatiques et terrestres, 250 espèces d'oiseaux, 38 espèces de poissons [11 et 12]. La diversité des espèces végétales et animales ainsi que la présence d'espèces rares et protégées témoignent de la haute valeur biologique des habitats naturels qui caractérisent l'écosystème du Marais poitevin. La préservation de cette biodiversité est un enjeu majeur. Ces spécificités biologiques et paysagères composent un patrimoine unique à valoriser dont l'une des particularités est de posséder un lien intime à l'eau.

Les villages, tout comme les paysages sont organisés autour de la ressource en eau et des usages qui en sont faits. Rares sont les communes qui ne sont pas traversées par des rivières ou canaux. Ces structures paysagères et de bâtis sont caractéristiques des paysages du Marais poitevin. C'est le cas des villages-rue constitués d'une seule rue bâtie le long d'un bras d'eau (Figure 2).

Figure 2 : *Village-rue de la Garette (79) Source : PIMP*

Le Marais poitevin : unités écologiques et paysagères

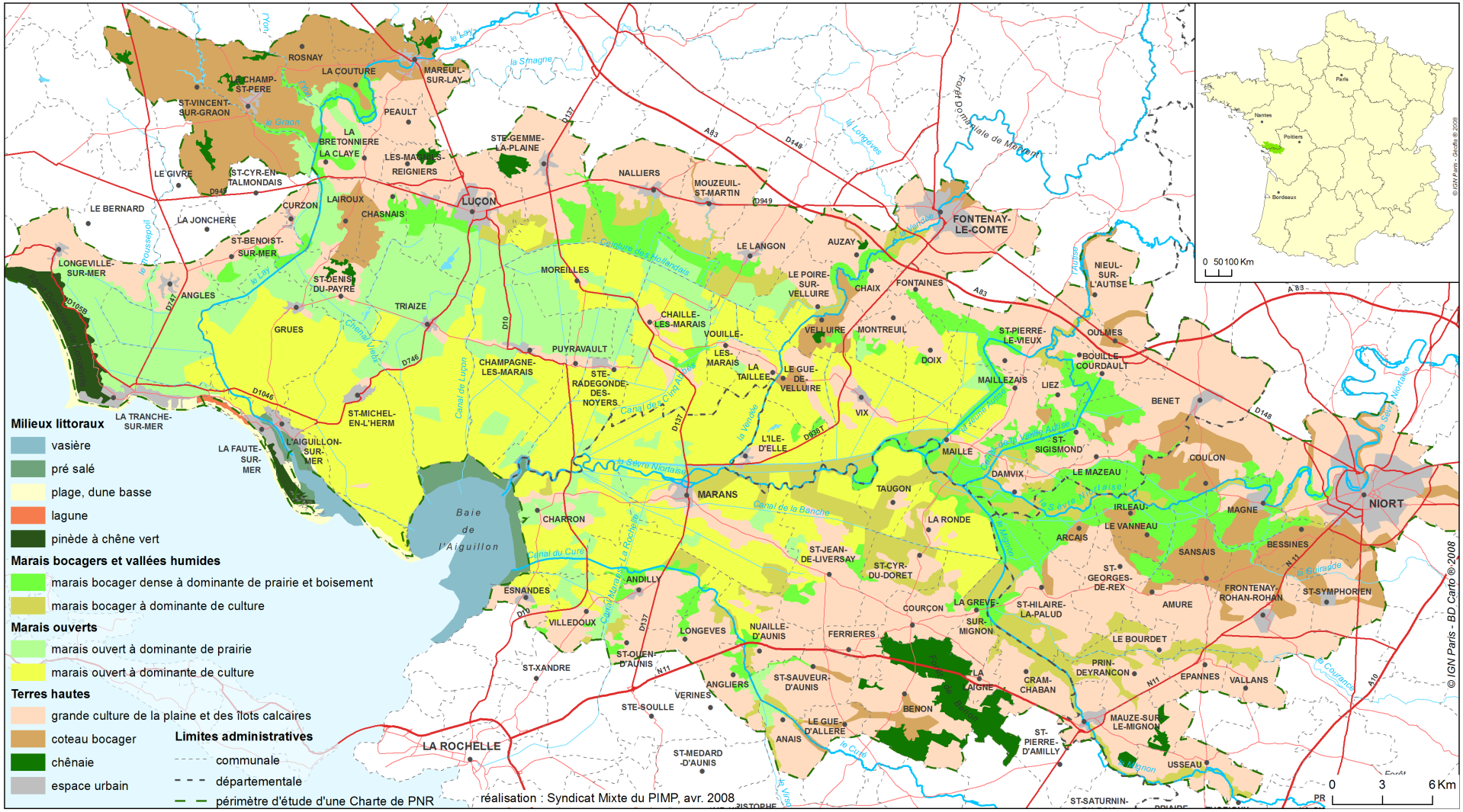

Figure 1 : *Carte du territoire du Marais poitevin présentant les unités écologiques et paysagères - Source :PIMP*

Ce sont l'ensemble de ces particularités qui confèrent à ce territoire un patrimoine unique des points de vue architectural, paysager et biologique.

Outre ces caractéristiques, ce territoire est surtout une zone de vie pour plus de 199 773 habitants (Insee 2012 et Parc du Marais poitevin), où se développent de nombreuses communes avec des activités humaines et économiques variées souvent liés aux ressources qu'offre le territoire.

2- Le Parc du Marais poitevin : Un site aux enjeux économiques et humains très marqués

Ces richesses paysagères et de biodiversité induisent de nombreux enjeux économiques, qu'ils soient liés au maintien des paysages, à la production de ressources ou au tourisme. Ces acteurs variés rassemblent les agriculteurs, professionnels du tourisme, associations (pêche, chasse, environnement...), les communes représentées par les élus, mais aussi les habitants de ce territoire. On peut définir deux sources principales d'économie, celle liée à l'exploitation des richesses du sol, l'agriculture et celle liée à l'activité touristique, très présente dans le Marais poitevin.

Le toursime : une notoriété du territoire, source de revenus

Le tourisme est l'une des premières sources de revenus du Marais poitevin. En effet, le Marais poitevin attire presque un million et demi de touriste (1 410 000) entre les mois de juin et d'octobre chaque année (Parc du Marais poitevin). Le territoire s'est organisé en conséquence et compte plus de 25 embarcadères, 23 loueurs de vélos pour 850 km de pistes cyclables protégées, 34 sites de visites et plus de 19 500 hébergement (hôtels, meublés, résidences secondaires...) (Etude Protourisme 2013 et PNR Marais poitevin). La fréquentation touristique ne cesse d'augmenter. En effet, selon une étude menée par Protourisme en 2013, on observe une augmentation de 24% de la fréquentation des marais mouillés et desséchés depuis 2002. On peut supposer que cette augmentation peut être due au développement des aménagements accompagnés par le PNR qui mettent en valeur le marais. Selon cette même étude, les touristes sont attirés par le paysage : nature, calme, barques et canaux cités à plus de 80 %, histoire, patrimoine et animations restent en retrait.

Si ces paysages sont si prisés des touristes (figure 3), c'est grâce à la végétation si dense mais ordonnée qui compose le Marais poitevin. Les surnoms qui lui sont donnés sont évocateurs : «cathédrale de verdure» ou encore «Venise verte».

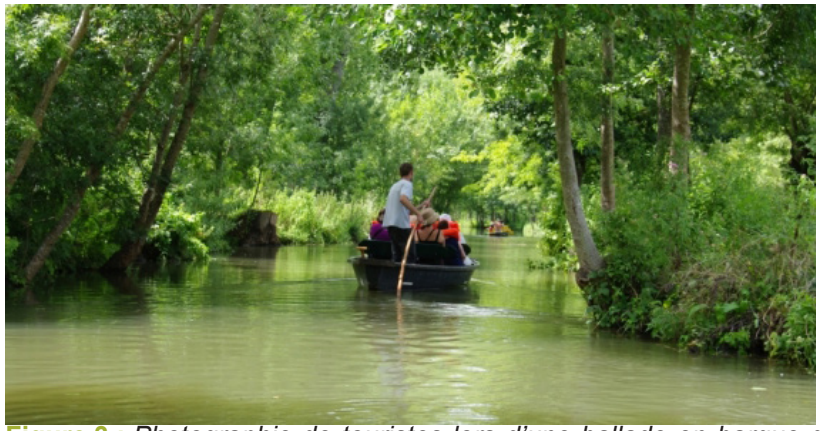

Figure 3 : *Photographie de touristes lors d'une ballade en barque dans le Marais mouillé (Coulon) - Source : office de tourisme du Marais poitevin*

Si ces paysages se maintiennent c'est en grande partie grâce à leur exploitation par les agriculteurs qui les cultivent continuellement, sans qui le Marais poitevin deviendrait une vaste friche [13].

Une agriculture source de revenus qui contribue au maintien des paysages

L'agriculture, outre la production de denrées alimentaires, œuvre continuellement au maintien des paysages. C'est elle qui a motivé les hommes lors de l'assèchement artificiel du Marais poitevin, l'objectif étant d'assécher ces terres fertiles pour pouvoir les cultiver. Aujourd'hui les modes de cultures ont bien changé. Si au début, ils étaient principalement basés sur le maraîchage par les habitants afin d'exploiter leur petite parcelle de marais pour se nourrir; aujourd'hui se sont seulement 1691 exploitations agricoles qui cultivent l'ensemble du Marais mouillé (Registre Parcellaire Graphique 2005). Les pratiques actuelles sont principalement basées sur l'élevage (figure 4) et les cultures céréalières.

Les paysages si appréciés des touristes représentent moins de la moitié de la surface de la zone humide (étude PIMP 2009) mais son entretien

par l'agriculture est primordiale sans quoi le marais s'enfricherait. En effet, sans l'intervention humaine et le pâturage d'animaux adaptés aux milieux humides, la «Venise verte» serait inaccessible et inadaptée à l'activité touristique. L'agriculture est donc une source de revenus non négligeable mais elle a aussi un rôle majeur dans le maintien des paysages.

Figure 4 : *Transport de vaches dans les prairies inaccessibles du Marais poitevin - Source : PIMP*

Les activités économiques ont donc un rôle indispensable au maintien de la zone humide qu'est le Marais poitevin. Le tourisme et l'agriculture sont les deux principales sources de richesses présentes sur le territoire. Les acteurs du territoire, habitants ou touristes, usagers permanents ou ponctuels, valorisent le patrimoine bâti et paysager du Marais poitevin.

Depuis des décennies, l'Homme n'a cessé de modeler le paysage en fonction de ces usages. Seulement la diversité de milieux et la richesse biologique du Marais poitevin nécessitent d'être protégées pour assurer sa préservation : c'est le rôle du syndicat mixte du PNR du Marais poitevin.

3- Une structure qui allie préservation de l'environnement, développement économique et lien social sur son territoire

Le Parc du Marais poitevin, labellisé PNR depuis le 20 mai 2014, s'est organisé autour d'un syndicat mixte créé en 1975. Ce syndicat mixte rassemble 36 salariés dont les missions sont d'allier la préservation de l'environnement et le développement économique du territoire. Pour ce faire, une étroite collaboration entre le Parc et les acteurs du territoire est indispensable.
Cette collaboration a lieu pour mener à bien plusieurs actions [14] :

- Préservation des ressources naturelles propres au Marais poitevin en conservant la multifonctionnalité de la zone humide,
- Soutien du développement économique en accompagnant les porteurs de projets publics et privés
- Promotion des aménagements cohérents et durables et innovants
- Formation et sensibilisation des usagers du marais (les écoles, les associations, élus, agents...) aux enjeux socio-économiques et environnementaux du territoire

Ces actions continuellement menées par le Parc répondent à des enjeux de développement durable à l'échelle du territoire : environnementaux, économiques, humains, et prennent aussi en compte les spécificités propres à chaque commune.

C'est dans ce cadre que l'une des missions du Parc est d'accompagner les communes dans la mise en place d'une gestion durable de leurs espaces publics. Pour cette action comme pour la plupart d'entre elles, la réglementation légitimise le travail du Parc et vient en soutien à ses missions.

4- Des actions soutenues par la réglementation - Cas particulier de l'utilisation des pesticides

Le Parc, à travers ses nombreuses actions, propose un accompagnement continu aux acteurs du territoire pour mener à bien ses missions. Seulement, souvent celles-ci ne sont qu'incitatives, et reposent sur le bon vouloir des acteurs du territoire.

Heureusement, dans de nombreux cas, la réglementation est là pour appuyer les objectifs du Parc. C'est le cas pour l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans les communes du Parc ainsi que par les particuliers. En effet, jusqu'à présent cette action était purement incitative, seules les communes volontaires et sensibles aux problèmes de santé et d'environnement qui le souhaitaient étaient accompagnées par le Parc. Seulement, la loi Labbé, adoptée en février 2014 et amendée par notre ministre de l'écologie en septembre 2014, interdira dès le 31 décembre 2016 l'utilisation des pesticides dans les espaces publics accessibles.

Ainsi celles-ci n'auront plus le choix , elles devront changer leurs pratiques seules ou accompagnées par le Parc.

Cette loi annonce un bouleversement dans la gestion économique et visuelle de l'espace public des communes. A leur arrivée, les pesticides ont été vus comme un progrès parce qu'ils représentaient un gain de temps et donc d'argent considérables pour la commune, pour un résultat visuel apprécié par une grande partie de la population qui trouvait l'aspect des rues «propre». Ils ont permis aux communes de diminuer le temps alloué à l'entretien de l'espace public en faveur d'autres actions. Cependant, les effets désastreux des pesticides n'étaient pas connus à cette époque. De nos jours, pour la préservation de l'environnement et pour la santé publique, l'utilisation des pesticides n'est plus une solution envisageable, éthiquement comme réglementairement. Or, il est difficile voire impossible pour les communes d'augmenter le budget alloué à la gestion des espaces verts. Ce changement de gestion va donc engendrer de nombreuses conséquences sur l'apparence des communes qui devront continuer à gérer leurs espaces publics avec un temps et des moyens restreints voire en diminution. C'est un défi à relever pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants. Heureusement toutes communes, même hors d'un PNR, peuvent faire appel à des aides existantes, qu'elles soient financières, techniques ou humaines.

B- Les moyens économiques et humains dont disposent les communes pour mettre en place une gestion sans pesticide

Toute commune a des moyens à sa disposition pour arrêter l'usage des pesticides sur ses espaces publics. Ceux-ci peuvent être financiers, basés sur des aides ou subventions d'organismes publics, mais aussi techniques grâce aux organismes d'accompagnement public.

1- Les aides et subventions existantes

De nombreuses aides et subventions ont été mises en place pour accompagner les communes dans leur changement de gestion de l'espace public vers un mode de gestion sans pesticide. Ces dispositifs peuvent être nationaux, régionaux ou d'organismes publics tels que les agences de l'eau. Ces dispositifs étant propres à la localisation de chaque commune (appartenance à une région, un département, un bassin versant), nous étudierons le cas d'une commune situé en Poitou-Charentes. Le tableau 1 présente les différentes aides et subventions existantes pour une commune comme celle-ci.

Tableau 1 : *Dispositifs d'accompagnements et labels pour une commune de Poitou-Charentes*

	POITOU - CHARENTES
Dispositifs Nationaux	Au niveau national, des démarches de labellisation des espaces verts permettent de récompenser les gestions écologiques et sans pesticide : **Label «Ecojardin»** et le label **«Espaces Végétales Ecologiques»** Depuis de 26 juin 2014, le label national **«Terre Saine, villes et villages sans pesticide»**
Dispositifs Régionaux	• Dispositif Régional répondant au **plan d'action National Ecophyto** **Appel à projets d'initiatives régionales Ecophyto** *Un forfait pour le financement d'actions :* De **communication**, De **diffusion** de bonnes pratiques D'**actions techniques** relatives à la santé et à la **sécurité au travail** • **« Démarche collective Terre saine » de la région Poitou-Charentes** *Actions pour la mise en œuvre de la Charte Terre saine « Votre commune sans pesticides »*

Dispositifs d'organismes publics	Les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	Étude, diagnostic et plan de gestion => Subvention 50 % Acquisition de matériel de désherbage alternatif => Subvention 35 à 50 % Appui à l'animation, communication, sensibilisation => Subvention 50 % *(En fonction du montant engagé)*

Ces nombreuses aides et subventions sont des dispositifs auxquels les communes peuvent prétendre pour mettre en place une gestion durable de leur commune, que ce soit pour le financement de nouveau matériel, la formation d'agents, la mise en place d'un plan de gestion ou encore la communication vers les habitants. Cependant, la plupart de ces dispositifs sont des réponses immédiates qui ne proposent aucune vision globale de la démarche. Ils sont utiles pour les communes ayant déjà mis en place des initiatives globales et qui ont une vision à long terme des actions et démarches à mener. Peu de communes sont dans ce cas, cette vision globale étant difficile à atteindre et demandant un certain recule et des connaissances nécessaires (mise en place de plan d'entretien, plan paysage...). C'est pourquoi il existe des organismes d'accompagnement publics qui ont pour but d'assister et conseiller les communes afin de réfléchir à une démarche plus globale.

2- Les organismes d'accompagnement au service des communes

Lorsque les communes souhaitent avoir des conseils sur des questions paysagères ou architecturales, elles peuvent faire appel à plusieurs organismes, c'est le cas des CAUE par exemple. Ce sont des organismes publics présents sur tout le territoire Français. Il en existe un par département (sauf dans certains cas comme la Vienne) et chaque commune peut y faire appel. Leur rôle se divisent en quatre actions majeures [15] :

- Informer et sensibiliser le public et les scolaires sur des notions d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement
- Conseiller les particuliers dans leurs projets architecturaux ou paysagers pour une meilleure qualité et une insertion dans le site environnant.
- Conseiller les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement
- Former les professionnels, les élus et les maîtres d'ouvrage dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement

Dans ce cadre, les CAUE sont des ressources non négligeables, que ce soit pour la formation d'élus ou le conseil aux collectivités. Cependant, leurs missions s'arrêtent à la notion de conseil, leur rôle n'est pas de faire la conception des aménagements, ni de propositions de palettes végétales. Ils donnent des directives et peuvent aider les communes à savoir quelles sont les orientations à donner à un aménagement. Les CAUE peuvent accompagner une commune dans l'établissement d'un cahier des charges pour un projet d'aménagement ou une étude paysagère par exemple, mais il n'ira pas jusqu'à faire une liste d'essences pour un fleurissement durable ni des plans de gestion ou d'aménagement.

De plus, ces actions sont menées différemment en fonction des CAUE et du personnel qui les composent. Par exemple sur le territoire du Marais poitevin, les CAUE n'apportent pas le même niveau de conseil en fonction des départements. Le CAUE de la Charente-Maritime par exemple ne possède plus de paysagiste, les conseils relatifs au paysage sont donc limités, les communes ont peu de recours à ce niveau. Par contre, en Deux-Sèvres il y a deux paysagistes au CAUE, tandis que celui de Vendée en compte trois. On remarque donc une grande disparité dans l'accompagnement proposé par les CAUE en fonction des départements. Mais quoi qu'il en soit, même avec trois paysagistes au sein d'un même CAUE, leur mission n'ira pas au delà des orientations d'aménagement. Les élus ayant peu de connaissance dans le domaine du paysage, même avec les orientations avisées d'un CAUE, il leur est difficile de mettre en place, seuls, un changement de gestion et certains n'en n'ont pas la volonté, ni le temps.

C'est là que le Parc prend son rôle avec un accompagnement plus poussé des communes dans son domaine sur son territoire.

C- Le rôle du PNR du Marais poitevin dans l'accompagnement des communes à la mise en place d'une gestion durable de leurs espaces publics

1- L'accompagnement des communes sans se substituer aux entreprises du territoire

L'un des rôles du PNR du Marais poitevin est d'accompagner les communes vers la mise en place d'une gestion sans pesticide.
Mais quelle que soit l'aide apportée à une commune, cette action doit respecter les règles de conduite du Parc, entre autre le développement économique des acteurs du territoire. C'est pourquoi dans son accompagnement envers les communes, le PNR ne se substitue pas aux entreprises du paysage (bureau d'étude ou entreprises travaux). Pour se faire, le Parc propose aux communes deux types d'accompagnement en fonction de l'ampleur des aménagements ou demandes. On divise les demandes dans deux catégories : celles de grande ampleur qui demandent un budget important avec une grande technicité et des enjeux majeurs, et celles de petite taille que les communes souhaitent réaliser en interne :

S'il s'agit d'un projet de grande ampleur (requalification d'un centre bourg par exemple), le Parc aide la commune dans l'élaboration du cahier des charges où il définit la commande, les enjeux, les objectifs et moyens. Cependant il ne réalise pas lui même la phase de conception afin de ne pas se substituer aux entreprises du territoire. Il peut accompagner la commune dans la consultation et le choix de l'entreprise. Il arrive aussi que le Parc soit associé aux comités de pilotages si la commune le désire.

S'il s'agit d'un projet de petite taille ou que la commune possède un faible budget et souhaite réaliser l'aménagement en interne, le Parc accompagne la commune dans la conception du projet (esquisses, croquis d'ambiances, photos montage, images de références, palettes végétales...). Le projet est ensuite réalisé par les agents municipaux. La paysagiste du Parc peut donner un appui technique pour le suivi de chantier si la commune le souhaite.

L'accompagnement du Parc diffère donc en fonction du projet, du contexte et du budget de la commune. Cette différence existe afin de ne pas se substituer aux acteurs et entreprises en place et ne rester qu'un accompagnement. Le Parc possède donc des démarches générales afin d'adapter chaque réponse aux caractéristiques des demandes et des directives qu'il doit respecter.

Dans le cas de l'accompagnement des communes à la mise en place d'une gestion sans pesticide, la démarche correspond souvent à la deuxième option : un projet interne au faible budget.

2- L'accompagnement des communes par le PNR pour une gestion durable de l'espace public

Pour fonctionner, les communes possèdent des budgets afin de faire face à leurs coûts de fonctionnement et de développement internes (nouveaux projets, rénovations, actions sociales, entretien de l'espace public, milieux associatifs, scolaires, salaires administratifs…). Un budget est alloué à chacun des coûts de fonctionnement ou de développement. Pour la gestion de l'espace public par exemple, des moyens humains et matériels fixes sont définis selon la taille de la commune et ses priorités, ils peuvent légèrement varier chaque année.

En fonction du budget communal, les élus ont donc pour rôle de gérer la commune, l'aménager.

La gestion de l'espace public est l'une de ces pratiques qui doit s'adapter aux moyens humains et financiers, satisfaire la population tout en respectant la réglementation. C'est pourquoi jusqu'à maintenant, les communes entretenaient les espaces publics à l'aide de pesticides : ils demandent peu de temps, peu de personnel, un budget limité et correspondent aux attentes de la population (figure 5). Les moyens humains et financiers alloués à ce coût de fonctionnement sont donc faibles.

Les communes ont donc peu de moyens à accorder à ce changement. C'est en partie pour cette raison que les élus se sentent démunis et ne voient pas comment, avec leurs faibles moyens, ils vont pouvoir gérer leur espaces publics différemment. Il en résulte aussi d'un manque de conviction forte des élus, techniciens et habitants.

C'est dans cette mesure que le Parc accompagne les communes selon leurs besoins sans faire appel aux entreprises privées. La démarche de gestion durable des espaces public est complexe et difficile à mettre en place pour les communes car elle requière de nombreux changements.

Figure 5 : *Allée désherbée chimiquement - 12/05/15 -Saint Hillaire-la-Palud (79) - Source : Coralie Picard*

Toute commune fait face à des problèmes et enjeux similaires lors du passage à une gestion sans pesticide. Ces problèmes communs peuvent être liés à la composition de leurs espaces publics, les modifications qu'apporte l'arrêt des pesticides, la réaction des habitants... Il est souvent difficile pour les municipalités de cibler ces enjeux et de savoir comment s'y adapter.

Comprendre ces enjeux et caractéristiques est indispensable pour définir la démarche à mettre en place afin acquérir une gestion durable de l'espace public.

A- Le végétal omniprésent dans l'espace public

1- L' espace public, un lien social miroir de la société

L'espace public joue un rôle indispensable à nos sociétés. Il correspond, aux lieux de passages et de rassemblements des habitants. Il est présent dans les zones urbaines. L'espace public possède un rôle fonctionnel : déplacement (routes), promenade et jeu (parcs), regroupement et accueil de manifestations (places). Il dessert le cadre bâti par ses nombreuses rues, respire par ses places et jardins, ponctué par son mobilier urbain et ses arbres d'alignement. Mais au-delà de sa structure physique et de ses fonctionnalités premières, l'espace public a aussi et surtout un rôle social, l'espace public est un lieu de rencontre et de partage indispensable à nos sociétés (figure 6). En effet, ce domaine commun à tous est aussi « le cadre spatial de l'échange et de la confrontation sociale » (Delbaere, 2010). Que se soit au croisement d'une rue, dans un parc, sur un marché, c'est un lieu d'échange irremplaçable, tout peut être prétexte à la discussion et à l'échange, aucun autre lieu ne l'équivaut. C'est lui qui apporte la mixité sociale à une ville ou un pays. Selon un ouvrage réalisé par le CAU de le réunion en 2000 «La diversité sociale, culturelle et ethnique d'une société doit pouvoir se lire dans un espace public».

Figure 6 : *L'espace public, lieu de partage - Place de l'Eglise, Coulon (79) - Source : Coralie Picard*

Une zone ne possède toutes les qualités d'un espace public que si elle génère de la sociabilité en accueillant la plus grande diversité possible d'individus. En effet, ces espaces appartiennent aux collectivités (villes, communes...) mais tout le monde a le droit de les pratiquer, de s'y trouver, toutes les classes sociales, à tous les âges. On peut dire que l'espace public appartient à la fois à tout le monde et à personne. Il est à l'interface entre les propriétés privées et le domaine public, c'est ce qui en fait sa richesse. Et même si l'on peut penser que sa forme définie les usages qui en sont faits (routes, parcs, places, lieux de rencontre....), pour vraiment être investi et pratiqué par la population, c'est l'espace public qui doit être adapté aux usages que l'on en fait. Selon Castells en 1996, c'est l'espace public qui doit s'adapter à la société qui le pratique et non la société qui s'adapte à l'espace public : «l'espace public n'est pas le reflet de la société, il est son expression.... l'espace n'est pas la photocopie de la société, il est la société ». Sa composition doit donc répondre aux besoins et aux goûts de notre société. Or comme nous avons pu le voir, la population des villes est très attachée à la présence de végétation dans l'espace public, qu'elle soit sous forme d'arbres d'alignement dans une rue, de parterres fleuris sur une place ou encore dans un parc. Quelle que soit la composition de l'espace public, et l'espace qu'on lui laisse, on remarque que la végétation a toujours eu une place dans nos sociétés.

2- La présence de végétation dans l'espace public

L'impression que l'on porte vis-à-vis d'une ville tient souvent à ce que l'on y voit, le ressenti qu'on y éprouve. Selon Gilles Clément «c'est dans le regard que se construit le paysage et dans la mémoire qu'il y séjourne» (Gilles Clément, 1999). Le paysage urbain ainsi que le patrimoine végétal prennent une part importante dans le ressenti que l'on a d'une ville.
Les villes, bien que souvent caractérisées par l'urbanisation croissante et leurs revêtements imperméables et artificialisés, sont toujours composées

d'une part de végétation. Celle-ci a toujours fait partie de nos paysages urbains. En effet, la végétation est un axe structurant des villes. Elle est présente à travers les mails, alignements, parcs, jardins, autant de lieux très appréciés et recherchés par les habitants. Les alignements structurent une rue, lui donnent une identité, les parcs aèrent les villes comme de véritables poumons verts, les massifs animent une place et lui donnent une identité. Le végétal en ville apporte de la transparence aux espaces, les rends vivants et changeants au fil des saisons, créant des limites visuels, des trames, des repères dans l'espace (Stefulesco Caroline, 1993). Il a un rôle structurant et indispensable au bien être que l'on ressent dans une ville.

C'est pourquoi de nombreuses villes cherchent à mettre en place des coulées vertes, véritables trames dans la ville composées par le végétal. D'un point de vue pratique, ces trames facilitent et surtout améliorent la qualité de vie, les déplacements des piétons et automobilistes (FELZINES, 2005). Les arbres redonnent l'échelle humaine à une rue imposante par la hauteur de ses bâtis monochromes. Cette trame verte répond à la demande croissante de nature en ville. Les passants, comme les habitants recherchent le végétal dans leur quotidien. Selon une enquête de l'IPSOS réalisée en mars 2009, neuf français sur dix affirment «ne pas pouvoir se passer du contact avec le végétal dans leur vie quotidienne». On comprend alors tout l'intérêt de l'engouement actuel des villes vers les trames vertes d'un point de vue social (sans compter les nombreux avantages écologiques qu'elles apportent). La tendance va donc vers l'augmentation de la présence de végétal dans le cadre de vie des habitants, celle-ci possède aussi d'autres avantages.

Ces trames vertes ont aussi l'intérêt d'être de réels réservoirs à biodiversité. La ville accueille une bien plus grande diversité animale et végétale qu'on ne pourrait le penser (Ville et Nature, 2012). Que cette biodiversité soit présente dans les jardins, espaces publics, ou espaces délaissés, elle trouve toujours sa place dans nos villes. La mise en place de plus en plus fréquente de gestion différenciée conduit aussi à l'augmentation de cette diversité végétale et animale. Que ces espaces soient contraints ou délaissés, la biodiversité possède donc une grande place dans les milieux urbains.

Lorsque l'on observe la végétation urbaine, on s'aperçoit que celle-ci, même si elle est très présente, est très souvent contrainte et maîtrisée. C'est le cas des arbres d'alignements qui se développent à travers le goudron (figure 7), place à laquelle on les a disposés avec une fosse de plantation minime. Les parcs publics quant à eux sont régulièrement entretenus, la végétation y est tondue, taillée, tout est ordonné et maîtrisé. Cette entretien systématique peut s'expliquer par le caractère esthétique que l'on recherche pour la végétalisation des villes. La végétation doit être entretenue pour être visuellement agréable, rester à sa place et surtout ne pas déranger (la circulation des passants). La végétation perd alors son caractère vivant pour se résoudre à celui d'objet de nos villes tel un élément de mobilier urbain.

Figure 7 : *Alignement d'arbres - 12/10/14 -Avenue de Verdun, Marans (17) -Source : Coralie Picard*

Si la présence du végétal dans notre paysage urbain le rabaisse souvent à un simple objet du décor, nous y sommes pourtant attaché puisque sa disparition ne laisse jamais indifférente, et peut même être vécue comme un traumatisme. Notre attachement aux arbres et la relation affective que nous avons avec ces «voisins du quotidien» explique en partie l'importante demande de verdure que réclame les populations urbaines aujourd'hui (Boutefeu, 2002). Ce rapport au végétal s'explique aussi par les bienfaits qu'il nous procure lorsqu'il est présent dans notre cadre de vie.

3- Un cadre de vie végétalisé gage de bien-être des habitants

La composition de notre cadre de vie définit la qualité de celui-ci. Il est constitué de nombreux éléments, de tous ce qui nous entourent. Lorsque l'on s'intéresse à la définition du cadre de vie, on s'aperçoit que cette notion reste vague. Il est souvent difficile de dissocier le cadre de vie et l'environnement. Les dictionnaires (Larousse 2005) définissent le cadre de vie comme «l'ensemble d'éléments entourant la vie d'une personne» ou encore «le lieu où vivent les hommes et les animaux». Cette définition est très proche de celle que l'on se fait de l'environnement.

Dans l'environnement urbain, le cadre de vie, vu depuis l'espace public est composé de tous les éléments publics où privés perceptibles. Lorsqu'on parle de qualité du cadre de vie, l'espace public n'est pas le seul élément qui entre en compte, les espaces privés sont tout aussi importants. On le remarque d'ailleurs, lorsque l'on se trouve dans une rue minérale où la végétation privée déborde sur l'espace public et est visible depuis la rue (Figure 8). Il est agréable de se promener dans une rue de ce type, alors que sans le végétal présent sur le domaine privé, elle serait banale.

Figure 8 : *L'importance du domaine privé dans la perception de l'espace public - 12/10/14 - Rue des moulins à Marans (17) - Source : Coralie Picard*

Cependant, cette question de «qualité» du cadre de vie est subjective et est propre à chaque individu. Il semble difficile de simplement réduire la qualité du cadre de vie à la propreté des trottoirs, au bon état de la voirie, à de bonnes relations de voisinage ou encore à des bâtiments bien rénovés. De nombreuses études montrent que la présence de végétation dans l'espace public est un critère qui améliore la qualité du cadre de vie.

Le végétal, lorsqu'il est présent dans le cadre de vie des hommes, possède de nombreux bienfaits, que ce soit sur leur santé physique ou morale. Selon la synthèse des travaux scientifiques et méthodes d'analyse réalisée en 2013 par Plante et Cité, de nombreuses études démontrent le bénéfice du végétal sur la santé humaine et sur le bien-être des hommes. L'un des avantages les plus tangibles (nombreuses études et données précises) est celui lié à l'amélioration de la santé physique puis viennent la santé psychologique et enfin le lien social. En effet, la proximité d'un espace vert favorise l'activité physique, en améliore le cadre de vie et l'état de santé ressenti. Ces bienfaits sont principalement associés à la présence de parc. Cependant les mêmes bénéfices sur l'état de santé mentale et physique ont été démontrés avec la présence de végétation d'accompagnement de voirie (Van Dillen, et al., 2012).

Le végétal participe donc au confort des résidents d'un quartier s'il est présent dans leur cadre de vie mais il possède aussi la qualité de pouvoir donner une âme à un quartier, une identité forte. Le végétal peut en effet être utilisé comme un créateur d'ambiances spécifiques urbaines et peut ainsi devenir un composant principal de l'identité d'un quartier. C'est cette relation entre végétal et bâti, le dialogue qui s'établit entre eux, qui créé une qualité urbaine.

Il est donc intéressant de valoriser le végétal dans les centres bourgs, pour tous les aspects positifs que cela comporte pour les habitants. La population est favorable à cette présence de végétal en ville.

Le passage à une gestion sans pesticide déclenchant une présence nouvelle de végétation dans la ville, nous pouvons nous demander pourquoi ce changement est si difficile à mettre en place pour les communes.

B- Pourquoi est-ce si difficile de se passer des pesticides pour les communes ?

1- Gestion sans pesticide de l'espace public : une vague de végétation recouvre les villes

Aujourd'hui, un renouveau s'opère, on remarque que les villes se végétalisent, abandonnant peu à peu l'usage des pesticides. En effet, la nature reprend ces droits et une végétation y prolifère :

- Sur les trottoirs si le revêtement est perméable (figure 9) ou imperméable mais dégradé (bitume/ béton abîmé...).
- Aux intersections entre la route et le trottoir, ou entre le trottoir et les façades où se trouvent des fissures propices au développement de la flore spontanée.
- Sur les terrains de pétanque et les places publiques suivant le revêtement (stabilisé, graviers ou bitume, pavés aux joints dégradés).
- Dans les cimetières : souvent dans des allées et inter-tombes composés de graviers.
- Dans les massifs entre les végétaux.

Figure 9 : *Végétation spontanée sur un revêtement perméable - 14/05/15- Benet. Source : Coralie Picard*

Cette végétation se retrouve donc sur l'ensemble des espaces publics. C'est d'ailleurs pour cette raison, que l'homme, par son souci de «propreté», l'éliminait à l'aide des pesticides. C'est pourquoi, lorsqu'une commune arrête d'utiliser les pesticides, le premier réflexe des élus, agents communaux et habitants est souvent de vouloir garder la même qualité d'entretien pour leurs espaces publics que lorsqu'ils désherbaient chimiquement. Ainsi ils recherchent des espaces au même rendu visuel qu'en utilisant les pesticides.

2- Des méthodes alternatives aux pesticides écologiquement et économiquement insatisfaisantes

Les méthodes alternatives mises en place pour faire face à l'arrêt des pesticides afin de les remplacer sont diverses : désherbage mécanique, manuels, thermiques à eau, à gaz... Seulement ces techniques présentent plusieurs inconvénients. Celles-ci n'ont pas un résultat visuel équivalent à celui de la chimie. Là où les pesticides avaient une efficacité de six mois, ces méthodes alternatives demandent une fréquence de passages d'une à deux fois par mois minimum (FEREDEC Bretagne, 2012). De plus, pour la plupart, elles sont loin d'être écologiques par leur fonctionnement, et leur action sur la microfaune. C'est le cas par exemple du désherbeur thermique qui élimine la végétation mais fait germer les graines tout en détruisant tous les mirco-organismes présents dans le sol. C'est donc une technique peu efficace qui utilise des ressources non renouvelables que sont l'eau et le gaz. Par ailleurs elles demandent un coût à l'achat et une fréquence de passages très élevés pour obtenir des revêtements sans végétation.

Une gestion sans pesticide est donc loin d'être une gestion durable. Elle ne prend en compte ni la notion d'économie, ni réellement celle d'écologie. Il est donc impossible pour les communes de conserver leur apparence actuelle (minérale et aseptisée), sans voir leur budget annuel augmenter considérablement. Cette gestion demanderait une augmentation non négligeable des moyens humains et matériels que les communes ne peuvent pas se permettre. De plus, la préservation des milieux, de la microfaune et des ressources fossiles n'est pas assurée avec ces techniques d'entretien.

Mais si la population est en recherche permanente d'espaces verts, on peut se demander quel est l'origine du rejet de ce nouveau type de végétation ?

3- Un paradoxe entre désir de végétation et rejet de la flore spontanée

La végétation spontanée est souvent désignée dans le langage courant par l'expression « mauvaise herbe ». Ce surnom à connotation négative ne lui vient pas principalement de son in-esthétisme (on ne la laisse pas fleurir) mais plutôt de son caractère non désiré. Pour le botaniste Harlan, «une mauvaise herbe» est une plante qui n'est pas à sa place (Harlan 1987). En effet, comme son nom l'indique, elle pousse spontanément dans des endroits souvent inattendus (trottoirs, routes, chemins). Une étude sociologique sur la perception des plantes en milieu urbain menée en 2007 par la sociologue Mezzoni montre que la crainte de ces plantes est souvent due à une méconnaissance et une peur de celles-ci ainsi qu'à un besoin que cette végétation soit contrôlée plus qu'à un rejet dû à leur esthétisme (MEZZONI, 2007).

C'est pourquoi les habitants sont attachés à la notion de propreté, qui définit, pour eux, un espace public bien entretenu (Figure 10).

Figure 10 : *Espace public considéré comme «propre» - 5/09/15 - Coulon - Source : Coralie Picard*

Or la végétation n'est pas forcement exclue de cette vision, comme le prouve la présence très appréciée, des massifs fleuris d'annuels ou de vivaces, et alignements d'arbres. Seulement, leur présence est désirée à des endroits bien définis, avec des espèces horticoles principalement et entretenues régulièrement.

En effet la demande sociale de nature en ville concerne avant tout une nature accessible, maîtrisée et praticable. La végétation des massifs est acceptée et appréciée car elle correspond aux critères que se sont fixés les hommes : être esthétique, entretenue et praticable. Elle ne doit pas envahir l'espace.

Un niveau plus élevé de végétalisation peut être accepté par la population, si celle-ci relève des mêmes caractéristiques. Elle ne doit pas être envahissante, être désirée, et donc mise en place et entretenue par les agents municipaux. Or la végétation spontanée ne répond pas à ces critères, elle se développe sur les trottoirs, les places, à des endroits inattendus qui, pour élus et la population, doivent rester «propres». Cette notion de propreté est subjective et très controversée. En effet, un espace visuellement «propre» peut être écologiquement sale, c'est le cas des espaces minéraux désherbés à l'aide de produits chimiques qui polluent l'environnement avec les nombreux effets si néfastes que l'on connaît.

On peut alors se demander pourquoi la population est si réticente face à cette végétation. Sur cette question d'acceptation, le philosophe Chris Younes affirme qu'«Un changement de regard est en cours, mais pas encore en marche». Ce qui sous-entendrait que cette présence de végétation et ce changement de gestion relèvent seulement d'un problème d'acceptation dû à un changement des habitudes. Cependant, seule une minorité de la population est actuellement prête à accepter cette nouvelle flore qui anime nos trottoirs. Il est donc nécessaire de réfléchir et accompagner ce changement positivement afin qu'il soit accepté par une plus grande partie de la population.

Si les communes souhaitent se placer dans une démarche durable, afin d'être économiquement, écologiquement et socialement équilibrées, elles sont dans l'obligation de se tourner vers des solutions plus simples et moins chronophages tout en travaillant l'embellissement de leurs espaces publics pour satisfaire la population. Comment mettre en place une telle gestion qui répond à tous les critères de gestion durables ?

C- La mise en place d'une gestion durable de l'espace public

La notion de gestion durable relève d'une démarche respectueuse de l'environnement qui vise à adapter l'espace public aux usages et pratiques qui en sont faits tout en étant écologiquement respectueux et économiquement viables. Cette notion de durabilté prend donc en compte trois critères : l'économie d'une commune, le respect de l'environnement et l'acceptation sociale.
C'est dans cette mesure que de nombreux organismes se sont penchés sur la question et proposent des démarches pour mettre en œuvre une gestion durable des espaces publics.

1- Les préconisations actuelles vis-à-vis de la gestion durable

Afin de mettre en place une gestion respectueuse de l'environnement, en accord avec les moyens de la commune et acceptée par la population, il convient d'arrêter progressivement les pesticides. Il est indispensable d'avoir réfléchi, au préalable, à des nouvelles façons d'entretenir l'espace public, afin d'accompagner positivement ce changement.
Ces techniques alternatives ne peuvent être identiques sur tous les espaces, elles dépendent des caractéristiques de chaque site (revêtement, état, fréquentation, usage...), des moyens et du matériel disponibles. De nombreux organismes proposent des recommandations pour mettre en place une gestion écologique. C'est le cas de l'organisme Ecocert (Organisme de contrôle & de certification au service de l'homme et de l'environnement en France) qui a mis en place le dispositif Eve, un référentiel de gestion et d'entretien des espaces verts de Ecocert [16]. Plante et Cité a aussi travaillé sur ce thème en proposant le Label écojardin [17]. L'ensemble de ces préconisations en termes de mise en place de gestion écologique sont résumées dans le tableau 2.

Afin de mettre en place une gestion écologique, le dispositif écoCert et le label écojardin proposent des actions à courts et moyens termes. Ces actions se divisent en 9 thèmes qui visent à : améliorer la qualité des paysages, augmenter la biodiversité, préserver les ressources en eau, améliorer la qualité de l'air, diminuer les pollutions sonores, limiter la production de déchets non valorisés, diminuer la dépense énergétique et améliorer les liens sociaux.
Le tableau ci-après présente les différentes actions préconisées pour mettre en place une gestion écologique. Celles-ci sont à mettre en place à diverses échéances et reposent sur des supports variés.

Tableau 2 : *Résumé des préconisations pour une gestion durable des espaces publics par le dispositif Ecocert et le Label écojardin*

Actions	Échéance	Type de support
Paysage		
Plan de gestion différenciée (nature des espaces et objectifs suivis)	Immédiate	Cartographie, Typologie
Guide de gestion à long terme	N +3	Texte et cartes
Plan de gestion du patrimoine arboré	N +1	Texte et cartographie
Signalétiques de sensibilisation et mobilier artisanal	A définir	Qualité des matériaux
Biodiversité		
Réaliser un diagnostic écologique puis un suivi régulier	N +1 (+3)	Inventaire faune/ flore
Diversification de la gamme horticole	N+1	Critères de choix
Utilisation de la végétation spontanée, autochtone et lutte contre les invasifs	Immédiate	Changement de pratiques
Fleurissement écologique et adaptation des végétaux aux conditions de chaque site	Immédiate	Choix des végétaux
Taille raisonnée des arbres et arbustes	Immédiate	Formation agents
Diversifier les habitats et relier les sites entre eux	N+3	Projet de trame verte et bleue
Gestion de la faune indésirable biologiquement	Immédiate	Pratiques adaptées
Origine des végétaux non OGM	Immédiate	Critères de choix

Eau		
Réduction des arrosages, suivi des consommations et récupération d'eau de pluie	Immédiate	Nouvelles pratiques, adaptation de la végétation
Aucune utilisation de produits chimiques et d'engrais de synthèse et utilisation de produits biodégradables	Immédiate	Changement de pratiques
Analyse et suivi annuel de la qualité des eaux	N+1	Bilans et comparatifs
Sol		
Considérer le sol comme un organisme vivant (amendements et fertilisations organiques, pas de produits chimiques, travail superficiel du sol et le couvrir de paillage) Pas de zone de sol à nu	Immédiate	Information des agents et modification des pratiques
Air		
Diagnostic des pollutions atmosphériques	Immédiate	Mesures et rapport
Interdiction de l'incinération, réduction de l'usage des moteurs thermiques et bon entretien de ceux-ci	Immédiate	Changement de pratiques
Bruit		
Diagnostic sonore (inventaire des sources de pollutions sonores, mesure du bruit moyen et suivi régulier)	N+1	Résultats mesurés
Réduction des interventions et recours à du matériel peu bruyant	N+1	Tableau des interventions
Information des usagers et riverains	Immédiate	Communication
Energie : Matériels et engins		
Mettre en place un plan de maîtrise des énergies comprenant : • un suivi des consommations • un plan de réduction des consommations	N+1	Bilans et comparatifs
Plan de substitution par des énergies renouvelables (plan à court et moyen terme)	N+5	Objectifs résumés en rapport
Équipement et matériaux		
Faire l'inventaire des équipements et mobilier, leur état, l'usage, la fonction	N+1	Cartographie et inventaire technique
Mettre en place un suivi des opérations d'entretien des équipements	N+2	Rapport
Mettre en place une politique d'achats éthiques et durables (origine, provenance et usage)	N+5	Bilans et objectifs résumés en rapport
Déchets (de gestion et fréquentations des usagers)		
Limiter la production de déchets et les recycler ou les valoriser par le tri : faire un plan de collecte	N+1	Bilans et objectifs résumés en rapport
Ne pas considérer les déchets verts (fauches, tontes) comme des déchets mais les utiliser comme paillage ou en broyage pour apporter de la matière organique	Immédiat	Changement de pratiques
Sensibiliser les usagers au tri sélectif	N+1	Affiches permanentes
Aspects sociaux et humains		
Associer l'usager en le sensibilisant à la gestion écologique	N+1	Affiches ou/et animations
Formation du personnel pour impliquer les jardiniers	N+3	Animations

Ces nombreuses actions sont à mettre en place par les communes à court et moyen terme en fonction de leurs priorités, certaines ne sont qu'incitatives et relèvent de la proposition.

Le plan de gestion différenciée par exemple, passe avant tout par une adaptation des techniques d'entretien au contexte de chaque site, aux moyens économiques, humains et techniques. La mise en place d'une gestion différenciée est une étape importante à l'adaptation de la présence de nature en ville (AGGERI Gaëlle 2010).

Outre l'adaptation technique des pratiques d'entretien nécessaires à un changement de gestion de l'espace public, la gestion durable suggère de modifier la mentalité des jardiniers vers une relation plus proche de la nature. Celle-ci induirait un retour de la notion de «plaisir» du travail de l'agent municipal qui redevient un jardinier proche de la nature.

2- Le retour du «plaisir» dans l'entretien des espaces verts

Travailler avec le végétal en l'observant, en le respectant est une notion souvent oubliée de nos jours. L'art des jardins sous-entend d'observer avant d'agir. Comme le propose le concept de jardin en mouvement de Gilles Clément qui «conduit le jardinier à observer plus et jardiner moins». Cela implique un temps d'observation nécessaire pour comprendre l'évolution des végétaux et ainsi leurs appliquer moins d'intervention d'entretien mais de meilleure qualité. Une meilleure connaissance des espèces et de leurs comportements permet de mieux exploiter leurs capacités naturelles (Gilles Clément, 2006). Jardiner devient alors un réel plaisir plutôt qu'une contrainte.

De même manière, le retour du terme de «jardinier» pour qualifier les agents municipaux est important. Un agent est là pour entretenir les rues, un travail technique souvent dévalorisé. Or réalisé avec passion, ce travail fait en accord et respect du végétal embellit la ville, c'est alors le terme de jardinier qu'il convient d'employer. Celui-ci relève d'un certain plaisir à travailler avec le végétal, or la végétation prend de plus en plus de place dans le milieu urbain avec la mise en place de gestion durable. Comme le dit si bien Maurice Méssahel un agent de Marans (17) passionné par le végétal : «Il faut de la patience pour être jardinier mais travailler en harmonie avec la nature est un réel plaisir. Il faut l'observer, la comprendre, peu d'interventions suffissent pour révéler la beauté de la nature». Ce responsable des espaces verts met un point d'honneur à observer le végétal avant d'agir et nomme ces agents ainsi que lui même «jardiniers» car c'est le terme qui qualifie le mieux leur métier.

Cette idée d'intervenir peu mais bien réside dans le fait que l'art se trouve dans la nature pour celui qui sait le voir (Gilles Clément, 1999). Souvent il suffit de le révéler (figure11). Selon Gilles Clément «Pour celui qui veut bien le regarder, tout fait art». C'est pourquoi l'observation prend une place si importante dans le travail de jardinier. Il faut laisser la nature s'exprimer pour pouvoir la révéler.

Figure 11 : *Par leurs pratiques, les jardiniers révèlent l'art présent dans la nature à Marans (17) 8/07/15- Source : Coralie Picard*

Plus que des nouvelles pratiques, la gestion durable sous-entend une nouvelle vision du végétal, une sensibilité, un art de vivre qui devra faire son retour dans nos esprits, comme dans celui des jardiniers de nos villes.

Il est important d'adapter la gestion aux caractéristiques du site tout en étant sensible au végétal présent. Cependant, dans certains cas, un changement des modalités d'entretien ne suffit pas, ou ne correspond pas à l'esthétique, ni aux usages recherchés. Il arrive aussi que l'aménagement ne corresponde pas aux normes d'accessibilités, ou que le revêtement soit trop dégradé. Dans ces cas-là, il est alors nécessaire de revoir la conception du site, en commençant à réfléchir à sa future gestion dès la phase de conception.

D- L'importance d'une réflexion sur la conception durable de l'espace public

Certains espaces sont conçus en se souciant des futurs usages, de la composition, de l'aspect visuel, mais sans penser à la future gestion. Cela arrive souvent lorsque la commune ne fait pas appel à des professionnels, les choix financiers étant faits sur un calcul à court terme. Or, c'est une réflexion indispensable, qui sera déterminante pour le rendu final et la réussite de l'aménagement. C'est de ce constat qu'est né le concept de conception différenciée (Jomaux F., 2006). Cette notion découle de la démarche de gestion différenciée qui existe depuis plusieurs années. Selon d'Yveline Cottu, ingénieure horticole « Dans l'optique de la gestion différenciée, le concepteur paysagiste crée un espace adapté à son milieu (sol, climat, environnement urbain, …). Il limite l'entretien et les traitements phytosanitaires, favorise le développement d'une diversité faunistique et floristique, tout en respectant le cahier des charges ». [18] Cela signifie que dès la phase de conception du projet, il convient d'optimiser la gestion des espaces verts en créant des espaces peu gourmands en entretien, répondant à la demande des citoyens, prenant en compte l'évolution de la végétation et l'usure des revêtements pour éviter des problèmes futurs coûteux en moyens financiers et en temps. Il s'agit donc de réfléchir à la composition de l'espace, le choix des matériaux et la palette végétale en fonction de la gestion souhaitée du site.

Le guide méthodologique «Conception écologique d'un espace public paysager» mis en place par Plante et Cité présente des préconisations en termes de conception écologique. Les enjeux, objectifs, le cadre réglementaire, les étapes clés ainsi que les outils mobilisables pour la mise en place de cette nouvelle gestion sont résumés dans le tableau 3.

Tableau 3 : *Résumé des préconisations faites par plante et Cité en terme de conception écologiques dans le guide méthodologique «Conception écologique d'un espace public paysager».*

Les bienfaits du végétal en ville	
Pilier du développement durable	Bienfaits
Pour l'homme	Amélioration de la santé et du bien-être
	Augmentation de la cohésion sociale et de l'identité locale
Pour l'environnement	Augmentation de la biodiversité urbaine (faune, flore, habitat)
	Réduction thermique
	Amélioration de la qualité de l'air
	Meilleure infiltration des eaux et stabilité des sols
Pour l'économie	Mise en valeur du bâti (plus-value immobilière à proximité des espaces verts)
	Valorisation des déchets verts produits (paillage, revêtement, chauffage)
	Valorisation de l'agriculture urbaine
	Augmentation de l'attractivité du territoire
	Enjeux et objectifs
Domaine d'enjeux	Objectifs ciblés
Planification et intégration du site	Inscrire le projet dans son territoire (histoire du site, usages, services, continuité avec les autres milieux, PLU…)
Moyens à mettre en œuvre	Adapter la gestion et la conception écologique du site aux moyens humains, financiers et techniques : budgets et phasages, formation, sensibilisation

Publics et acteurs du projet	Partager le projet : associer les jardiniers, habitants et ressources extérieures. Actions de sensibilisation à prévoir
Sols	Respecter les sols et bénéficier de ces qualités
Eau	Préserver la ressource en eau (rationner l'arrosage, récupérer l'eau de pluie, ne pas polluer l'eau)
Biodiversité	Favoriser la faune, la flore et la diversité des habitats
Fourniture et mobiliers	Choisir des végétaux, matériaux et mobilier de qualité à faible emprunte carbone
Les étapes clés	
1. PROGRAMMER	
Étapes principales	Sous-étapes
Organiser la maitrise d'ouvrage	• Constituer une équipe, un chef de projet et un comité de pilotage qui suivra le projet • Associer des personnes extérieures à la maîtrise d'ouvrage (concertations avec le public, Caue...)
Réaliser le diagnostic et l'état des lieux	• Analyser le site et son histoire • Identifier les atouts et contraintes du site • Définir les pratiques, attentes et besoins (consultation des usagers, riverains) • Définir les enjeux et objectifs (écologie, paysages, réglementation, usages, gestion…)
Élaborer le programme	• Reprendre l'état des lieux et le diagnostic • Définir les orientations de l'aménagement en intégrant la future gestion • Définir l'emprise foncière du projet • Fixer les contraintes réglementaires • Définir un budget prévisionnel et un phasage • Choisir l'organisation et les compétences souhaitées

2. CONCEVOIR ET RÉALISER	
Étapes principales	Sous-étapes
Choisir le concepteur	• Définir les rémunérations et le calendrier • Choisir les compétences de l'équipe recherchée (pluridisciplinaire) • Faire une publicité adaptée (dépend du montant) • Organiser la sélection des candidats
Concevoir l'ouvrage	• Créer un dialogue permanent entre commanditaire et concepteur • Prendre en compte l'ensemble des enjeux et objectifs de la conception écologique (eau, sol, public, intégration du site…..) • Associer les usagers • Affiner le projet au fil des étapes • Choisir des matériaux compatibles avec une gestion écologique du site • Choisir des végétaux adaptés au site, demandant peu d'eau et d'entretien avec une palette végétale diversifiée en privilégiant les espèces rustiques et locales (non envahissantes) Travailler avec la flore spontanée et limiter les surfaces à désherber • Réaliser un plan de gestion écologique du site • Préserver les sols existants • Réutiliser les éléments existants du site • Respecter les normes d'accessibilités
Choisir les entreprises	• Prendre en compte les enjeux de développement durable dans les marchés publics • S'appuyer sur des références et des gages de qualités • Réaliser un plan de gestion écologique du site • Préserver les sols existants

Réaliser les travaux	• Préserver les sols durant les travaux • Protéger les arbres, la faune et la flore existante • Limiter les pollutions chimiques, thermiques, visuelles et sonores • Communiquer avec les habitants
3. SUIVRE ET ANIMER	
Étapes principales	Sous-étapes
Suivi et adaptation	• Suivre l'évolution du site et sa gestion écologique • Sensibiliser le public aux enjeux du site, à sa nouvelle conception et gestion • Suivre régulièrement la biodiversité et la qualité des sols
Mener une gestion écologique	• Mettre en place un plan de gestion différenciée, de désherbage et de gestion • Limiter les pollutions chimiques, thermiques, visuelles et sonores
Animer le site	• Sensibiliser le public aux enjeux du site, à sa nouvelle gestion et conception écologique (supports, sciences participatives…)

Pour qu'un espace réponde à tous les critères de gestion durable, il est indispensable de réfléchir à sa future gestion dès l'étape de la conception, sans quoi il sera difficile d'adapter une gestion écologique à un site.
La conception durable induit de travailler avec le végétal tant pour ces bienfaits pour les hommes (santé, bien-être…) que pour l'environnement (biodiversité), pour l'économie (augmente la valeur du bâti) et l'esthétisme d'un site. La conception écologique prend en compte des enjeux liés au sol, à l'eau, la biodiversité, les matériaux et mobiliers, les moyens à mettre en œuvre, la sensibilisation des habitants et l'intégration du site. La sensibilisation des acteurs du site est une étape majeure qu'il ne faut en aucun cas sous estimer. Pour tout changements, une communication vers les habitants est indispensable, sans quoi même un très bon aménagement bien géré ne sera pas compris, ni accepté, par la population.

E- L'association de la population au changement : une démarche indispensable

Pour faire accepter un changement quel qu'il soit aux acteurs d'un site, une communication adaptée doit être mise en place. Ces outils de communication peuvent prendre différentes formes (réunions publiques, flyers, panneaux,...), en fonction du public ciblé mais aussi du temps, des moyens nécessaires et du but de la sensibilisation. Depuis plusieurs années, les actions de concertation se multiplient dans les projets d'aménagements publics. L'objectif étant de construire des solutions d'aménagement en adéquation avec des attentes et des besoins des habitants. Cette collaboration de plus en plus étroite entre concepteurs et habitants est prise en compte et définie par de nombreux cadrages au niveau national et européen (Loi Paysage de 1993, Convention d'Aarhus de 1998, Convention de Florence en 2000…). Pourtant, il n'existe pas de définition précise de la médiation, cette notion reste vague et peut comprendre plusieurs niveaux d'implication des habitants : concertation, information, ou encore consultation (Donzelot Jacques et Epstein Renaud, 2006). L'objectif reste le même : créer des espaces que les futurs usagers s'approprieront et respecteront. Cependant, il est indispensable de connaître la différence entre ces trois types de médiations. Choisir le plus approprié sera gage de la réussite d'un projet. En effet, chacune de ces démarches propose un niveau d'implication des habitants différent comme l'illustre la figure 12.

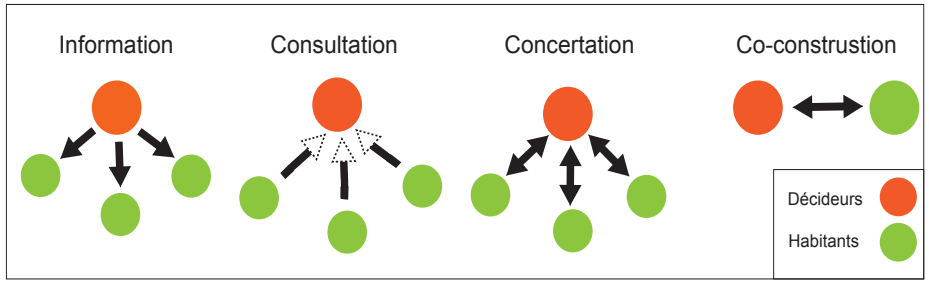

Figure 12 : *Les trois niveaux de médiations. Source : Coralie Picard*

Le premier niveau d'implication est l'information. Il consiste en une simple réunion de présentation du projet pour informer la population. L'avis de celle-ci ne sera pas pris en compte dans le projet final. Le flux d'information transmis est en sens unique du concepteur/élu aux habitants.

Le second niveau est la consultation. Le projet est présenté aux habitants, ceux-ci peuvent alors réagir en exprimant leur opinion. Cependant, seuls des modifications minimes pourront être apportées, les bases du projet sont déjà arrêtées. L'aménageur peut ainsi vérifier l'acceptation de son projet, et au cas échéant apporter des modifications à la marge de celui-ci.

Le troisième niveau est celui de la concertation. Il propose un véritable échange entre les différents acteurs dès le début du projet. Ainsi l'avis des habitants est réellement pris en compte dans la conception du projet.

On pourrait définir un quatrième niveau de médiation : la co-construction. Celle-ci intègre réellement les habitants au projet qui prennent part à sa construction. Dans ce cas, habitants et décideurs travaillent ensemble à la conception de l'aménagement en question. Chacun peut exprimer son opinion et ses propositions librement. Les décisions sont ensuite prises de la manière consensuelle, cela nécessite un coordinateur.

La mise en place de nouveaux aménagements, tel que le suggère un passage à une gestion durable de l'espace public, passe souvent par des processus de médiation. Les pouvoirs publics ont ainsi différentes possibilités d'intégrer les acteurs d'un site au projet. Un niveau d'implication élevé des habitants augmentera la réussite du projet par son acceptation ainsi que l'appropriation de l'espace public par des habitants (Figure 13). L'intégration du «sans pesticide» dans la gestion de l'espace public est donc une nouvelle notion que les élus se doivent d'intégrer qu'elle soit liée à la demande de végétal des habitants ou pour répondre à la nouvelle réglementation. La charte de la concertation du ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement publiée en 1996 constitue un support dont peuvent s'inspirer les collectivités locales pour mettre en place une action de ce type.

Figure 13 : *Appropriation de l'espace public par la population - 22/08/15 - Niort (79) - Source : Coralie Picard*

La médiation est donc une étape majeure de la mise en place d'une gestion sans pesticide au même titre que la conception.
Ces démarches générales nécessitent d'être réfléchies et adaptées pour chaque zone. En effet, chaque espace possède ses propres enjeux et particularités, même si cette démarche universelle peut servir de base, il est indispensable de l'adapter. C'est pourquoi, le PNR du Marais poitevin propose aux communes adhérentes un accompagnement adapté pour la mise en place d'une gestion durable de leurs espaces publics et pour son acceptation.

Le PNR a aidé plusieurs communes à mettre en place tout ou une partie de cette démarche de gestion durable. Les accompagnements apportés aux communes ont tous porté sur des réalisations différentes. En effet, chaque commune est un cas particulier. Le nombre d'agents, l'utilisation des pesticides, la composition des espaces publics, les revêtements présents, la conviction, l'engagement des élus, les moyens, tous ces critères font que chaque demande est unique.

Le PNR adapte alors sa réponse à l'ensemble de ces caractéristiques tout en gardant en finalité l'adoption d'une gestion durable. Ainsi l'accompagnement du Parc va de l'élaboration d'une palette végétale durable, à la proposition de plantes couvre-sol pour la végétalisation de trottoirs ou à la simplification de plans d'entretien déjà élaborés. Pour l'accompagnent dans la conception durable, l'aide proposée par le Parc dépend de l'ampleur du projet. Peu de communes pensent déjà à la conception, c'est pourquoi pour l'instant une seule commune a été accompagnée sur ce thème. Il s'agit de la conception d'un cimetière paysager. Ces exemples de mise en place de gestion et de conception durable accompagnés par le Parc sont présentés ci-après.

A- Des démarches liées à la gestion durable des espaces publics

1- Mise en place d'un fleurissement durable - Arçais (79)

La commune d'Arçais en Deux-Sèvres, est une petite commune de 633 habitants située en plein cœur du Marais mouillé. Cette commune possède de très intimes liens à l'eau, elle est longée par la Sèvre Niortaise, ce qui en fait une ville touristique par les ballades en barque qu'elle propose. Même avec un seul agent, cette commune n'utilise plus de pesticide sur ses espaces publics. C'est pourquoi elle a obtenu 4 papillons ainsi que la mention spéciale de la charte Terre Saine dont elle est signataire.

Cette charte est un dispositif créé par la région Poitou-Charentes pour accompagner les communes dans l'arrêt des pesticides, elle propose des fiches techniques pour aider les communes à arrêter l'utilisation de pesticide. En signe de réduction des pesticides sur leurs espaces publics, chaque commune peut obtenir 1,2,3 ou 4 papillons en fonction de la diminution réalisée. Les 4 papillons puis la mention spéciale sont le signe d'un arrêt total des pesticides ainsi qu'une bonne communication envers la population.

La commune n'utilise donc plus de produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses espaces publics. Cependant, elle utilisait encore beaucoup de plantes annuelles dans les massifs ce qui nécessitait beaucoup de main d'œuvre, un renouvellement fréquent ainsi qu'un arrosage régulier. Afin de s'engager encore plus dans cette démarche de gestion durable, la commune souhaitait adapter ses espaces fleuris afin de ne plus arroser et avoir un renouvellement moins fréquent. C'est donc dans ce but qu'elle a fait appel au Parc.

Après un premier rendez-vous sur la commune avec élus et agents, nous avons fixé l'objectif de travailler ensemble à l'élaboration d'une palette végétale durable déclinable sur l'ensemble des espaces publics par l'agent municipal. L'objectif était donc de choisir des végétaux d'origine local, adaptés au site, composés principalement de vivaces afin de répondre aux critères de durabilité. Mais au delà de cette durabilité, le choix d'une palette végétale homogène à décliner sur l'ensemble de la commune permet d'acquérir une identité forte à travers le fleurissement et laisse à l'agent une marge de liberté dans la composition de ses massifs.

On note aussi que le Parc essaie au maximum de mettre en avant les savoir-faire des agents. Dans la commune d'Arçais, l'agent communal a une passion pour la vannerie. C'est aussi le rôle du Parc, lorsque cela est possible, de rétablir le contact entre élus et agents et de mettre en valeur les savoir-faire des agents. Les élus ne se rendent pas toujours compte des atouts que représentent les savoir et connaissances de leurs agents.

Pour choisir les végétaux adaptés, les espaces fleuris ont été repérés depuis l'entrée de bourg jusqu'au centre. La plupart des espaces sont totalement ou semi-ombragés et possèdent de la terre riche de marais. Celle-ci est riche en matière organique et retient bien l'eau. Avec toutes ces données, nous avons donc défini, avec les élus et l'agent, les objectifs et

critères de choix suivants :

- Animer les massifs pour les rendre vivants et identitaires de la commune
- Valoriser les sensibilités et savoir-faire du jardinier
- Adapter la végétation aux caractéristiques des sites (exposition, sol, climat)
- Proposer des végétaux demandant peu d'eau et d'entretien
- Choisir une végétation d'une même gamme de couleur et jouer sur les feuillages

Figure 14 : *Extrait de la proposition de palette végétale pour la commune d'Arçais (79) - Source : Coralie Picard*

Dans ces logiques de fleurissement et pour répondre aux principes de gestion durables énoncés, les végétaux proposés étaient principalement des vivaces (demandant peu d'intervention comparé aux annuelles) accompagnés de couvre-sol pour diminuer le désherbage (voir la figure 14). Dans cette même logique et afin de protéger le sol et la microfaune, un paillage végétal (récupération de déchets verts de tailles) a été installé. Afin de valoriser les savoir-faire de l'agent et animer les massifs, il a été proposé que des tressages en osiers ponctuent la commune (dossier complet en annexe 1) et lui donnent ainsi une identité. L'animation par des matériaux autres que le végétal est aussi très importante. Cette unicité, apportée par ces tressages, a été renforcée par une végétation dans des tons bleus-violets et des dégradés de verts.

Cette commune, déjà bien engagée dans une démarche durable, grâce aux conseils du Parc, a donc pu acquérir une identité forte marquée par une association végétale unique et animée par les tressages de l'employé municipal. L'élaboration d'une palette végétale durable de ce type permet à l'agent de la décliner sur l'ensemble des espaces publics, il est possible d'ajouter des essences et de la moduler en fonction des caractéristiques de chaque zone.

Un autre accompagnement du Parc basé sur le fleurissement est celui de la commune de Coulon dans le 79.

2- Adapter la gestion à l'usage de chaque espace - Coulon (79)

Coulon est une commune des Deux-sèvres, située dans le Marais mouillé. Elle est signataire de la charte Terre saine, symbole de son engagement politique dans la diminution des pesticides. Cependant, elle utilise encore les pesticides sur certains espaces. Cette commune compte 6 agents pour une surface de 2979 hectares et 2 332 habitants. Certaines zones de la commune posent problème aux agents, demandant trop de temps d'entretien : il en résulte un mécontentement de la population. Cette commune, à la population jeune, compte une dizaine de lotissements. Ce sont ces zones qui posent le plus problème aux agents. Elles représentent des surfaces importantes, composées d'espaces verts, de trottoirs et parkings que les agents ont du mal a gérer. La flore spontanée pousse sur les trottoirs, les espaces verts de surface importante nécessitent une tonte trop fréquente. La commune a fait appel au Parc dans l'objectif de trouver des solutions à ce problème tout en restant en accord avec leur engagement à la charte Terre saine, engagement qu'elle a du mal à tenir.

Un diagnostic précis ainsi que des rencontres avec les habitants ont permis d'établir un état des lieux. Nous avons ainsi remarqué que la plupart des trottoirs sont trop étroits (pas aux normes d'accessibilité), la population marche sur la route et ne les n'utilise pas. Leur revêtement est le plus souvent perméable (calcaire, terre battue, graviers…) ou imperméable mais dégradé (bitume), ce qui permet à la flore spontanée de se développer rapidement et rend le désherbage manuel fastidieux.

Les espaces verts sont très vastes et les lotissements sont situés à l'extérieur ou à la périphérie du centre bourg. Les agents les entretiennent à une fréquence faible ce qui déplaît aux habitants qui se sentent délaissés. Pour aider la commune à gérer ses espaces de façon durable, il s'agissait donc de chercher des solutions peu chronophages tout en embellissant les lotissements afin de diminuer le sentiment d'abandon ressenti par les habitants.

Après avoir réalisé un diagnostic précis de chacun des lotissements : composition de l'espace, type de revêtement, dégradation, usages et usagers, nous avons classé les zones qui posent problème en deux catégories : trottoirs et espaces verts. L'objectif étant pour chacun de trouver des solutions adaptées à ses caractéristiques.

Pour gérer ces espaces plus facilement, nous avons proposé à la commune de travailler sur le principe de la gestion différenciée pour les espaces verts tondus et de végétaliser les trottoirs inutilisés à l'aide de couvre-sol peu exigent en eau et entretien. Chaque lotissement a fait l'objet d'un diagnostic ainsi que de propositions précises. Nous prendront l'exemple d'un lotissement pour présenter le travail effectué. Les photos de ce lotissement sont présentées en figure 15.

Figure 15 : *Photographies d'un des lotissements de Coulon - 30/04/15 - Source : Coralie Picard*

Ce lotissement sans issue est composé d'une voie principale et d'un espace de retournement. De grands espaces arborés et enherbés sont présents

de part et d'autre de la voie, ce qui confère une ambiance très champêtre et calme à cette zone éloignée du centre bourg de Coulon. Grâce à ses vastes espaces verts, ce lotissement prend l'allure d'un parc. Les maisons pavillonnaires sont éloignées de la route et possèdent chacune un jardin privatif coté route, séparés de l'espace public par un muret ou une haie. Malgré tous les avantages que présente un tel espace vert, les tontes régulières demandent beaucoup de temps aux employés municipaux.

Afin de diminuer le temps d'entretien nécessaire à cet espace, il est indispensable de diminuer la surface de gazon demandant une tonte fréquente. Pour ce faire, la mise en place d'une gestion différenciée serait envisageable : les zones enherbées seraient tondues moins régulièrement (2 fauches annuelles), tandis que des cheminements constitués de passages de tondeuses réguliers permettraient de déambuler dans cet espace vert. La zone à l'extrémité restera en tonte régulière pour permettre aux enfants de maintenir leurs jeux actuels dans cet espace très fréquenté.

Le couvert arboré pourra aussi être densifié afin de créer, à long terme, un espace de sous-bois. L'idée est ici de renforcer le boisement déjà présent, qui à terme, formera un espace accueillant une nouvelle forme de végétation basse nécessitant moins d'entretien. Des bulbes de types perces neiges, crocus, cyclamen viendront agrémenter l'espace et le fleuriront toute l'année. De cette manière, le temps d'entretien diminuera et cette zone proposera de nouveaux habitats propices à la biodiversité.

Concernant les trottoirs, cette rue sans issue est peu passagère. Les trottoirs sont étroits et uniquement présents dans la première partie de la rue. Ils ne sont pas utilisés et délaissés au profit de la route. On remarque qu'ils sont pourtant désherbés chimiquement par un riverain, ce qui va à l'encontre des volontés de la commune.

Pour résoudre ce problème, ces trottoirs inutilisés qui ne répondent pas aux normes d'accessibilités pourraient être enherbés et tondus régulièrement, mais l'une des problématique étant celle de la tonte trop élevée, l'objectif n'est pas de rajouter des espaces de ce type. C'est pourquoi, il pourrait être envisagé de les végétaliser en y implantant des couvre-sol, ne demandant pas d'entretien (type lierre ou pervenche par exemple). Cette solution permettrait d'embellir la rue et créer une voie partagée accessible à tous.

Comme nous venons de le voir, le PNR accompagne les communes au quotidien en fonction de leurs demandes et caractéristiques. L'objectif est toujours d'adapter la gestion aux usages et à la composition de chaque site. Parfois la limite est faible entre nouvelle gestion et adaptation de l'espace par la conception. En effet, l'adaptation de la gestion nécessite souvent une nouvelle conception des espaces. Le PNR accompagne aussi cette étape souvent indispensable à la mise en place d'une gestion durable.

B- Une démarche de conception durable de l'espace public accompagnée par le Parc

1- Projets réalisés en interne par la commune : conception et suivi de chantiers par le Parc - Exemple de la création d'un cimetière paysager - Magné (79)

Beaucoup de communes ont presque totalement arrêté d'utiliser les produits phytosanitaires, seul un espace persiste : le cimetière.

En effet, en France, la majorité des cimetières sont uniquement composés de surfaces minérales perméables, le plus souvent en graviers. La population est habituée à ces cimetières minéraux, aseptisés, où la moindre herbe est traquée. Ces espaces n'ont pas été conçus pour être gérés sans pesticide, c'est pourquoi il est si difficile de changer leur gestion sans en modifier les revêtements et donc la conception.

Lorsqu'une commune décide de créer une nouvelle extension de cimetière, il est indispensable de réfléchir en terme de conception écologique et d'avoir en tête la future gestion afin de ne pas reproduire les structures des cimetières traditionnels qui posent tant de problème de gestion.

L'évolution de la population de la commune de Magné (Deux-Sèvres) compte aujourd'hui 2 943 habitants, et nécessite la création d'un nouveau cimetière. La commune est depuis peu adhérente à la Charte Terre saine,

et a déjà soulevé le problème posé par la gestion des cimetières. C'est pourquoi, elle veut profiter de cette opportunité pour faire de cette extension un espace exemplaire pour la commune en terme de gestion durable.

Cette commune a de fortes ambitions pour son cimetière : en faire un espace durable, apprécié par les habitants, exemplaire pour les autres communes. Cependant, si ses ambitions sont fortes, la commune et en pleine requalification de centre bourg et n'a pas les moyens de faire appel à un bureau d'études et une entreprise de travaux. Elle souhaite donc créer le projet en interne et le faire réaliser par les services techniques. C'est pourquoi, le Parc a accepté d'accompagner la commune sur ce projet.

L'extension se situe à proximité du centre bourg sur une parcelle adjacente au cimetière actuel. Elle est proche d'habitations riveraines, d'un espace petite enfance et d'une école (figure 16). L'extension du cimetière est actuellement une enclave urbaine qui mérite d'être reliée à son environnement.

Cette démarche innovante à l'échelle du PNR est la première de ce type. Dans un soucis d'exemplarité et puisque la commune souhaite réaliser ce projet en interne, nous lui avons proposé de concevoir ensemble ce cimetière d'un nouveau genre. L'objectif est de créer un cimetière-parc paysager totalement végétalisé, plus agréable pour les usagers, facile d'entretien et riche en biodiversité. L'un des objectifs était aussi pour ce cimetière d'être évolutif et de s'adapter aux nouvelles demandes. Le nouveau projet d'extension se veut être une opportunité pour la commune de multiplier l'offre et les différents modes de sépultures et de créer un parc urbain paysager pour les habitants. Un aperçu du projet est présenté ci-après en figure 17, la totalité du projet est disponible en annexe 2.

Ce cimetière totalement végétalisé a été pensé pour être géré durablement de manière différenciée. Les allées ont été réalisées en mélange terre-pierre afin d'être tondues régulièrement et d'avoir une portance résistante aux véhicules d'entretien et de sépultures. Plusieurs ambiances ont étés créées : une zone arborée plus ou moins dense, avec une ambiance apaisante de sous-bois et des zones de recueillement. On distingue différents espaces: un jardin du souvenir et une zone de repos (point haut avec un banc et vue sur le clocher de l'église). Dans la zone de sous-bois, les essences d'arbres se veulent naturelles, ce sont celles que l'on retrouve dans le marais mouillé : tilleuls, noyers communs, érables champêtres, chênes pédonculés, frênes communs. Une zone de clairière, proche de l'espace petite enfance se veut plus ludique et a été composée de diverses essences de fruitiers anciens.

Dans ce cimetière chaque mode de sépulture a sa place : caveaux conventionnels, caveaux végétalisés, urnes traditionnelles, urnes biodégradables, espace libre.

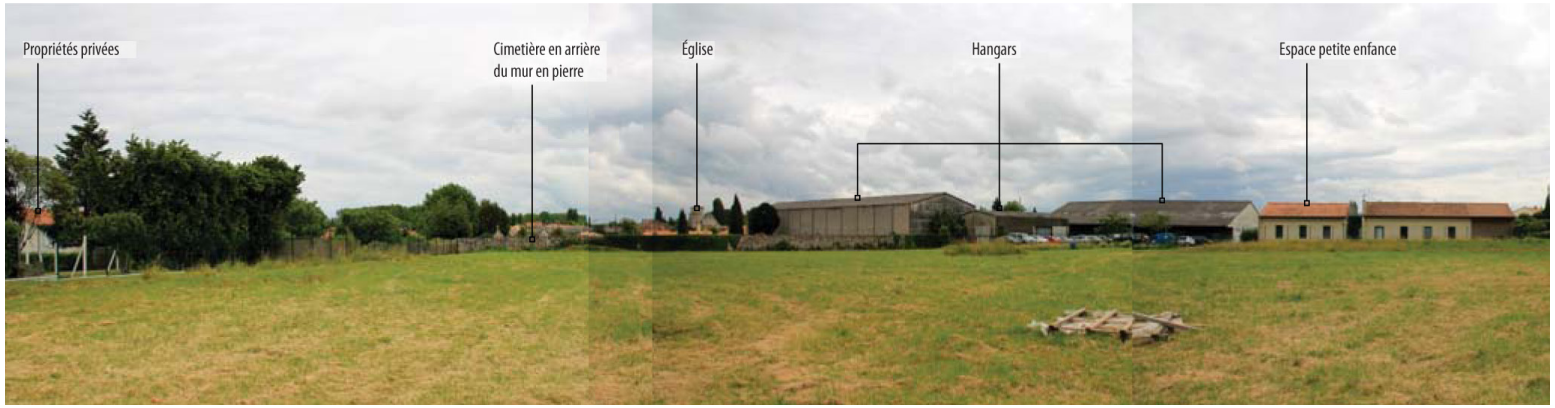

Figure 16 : *Photographie commentée de l'environnement de l'extension du cimetière - 16/05/14 - Source : Coralie Picard*

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT - Esquisse

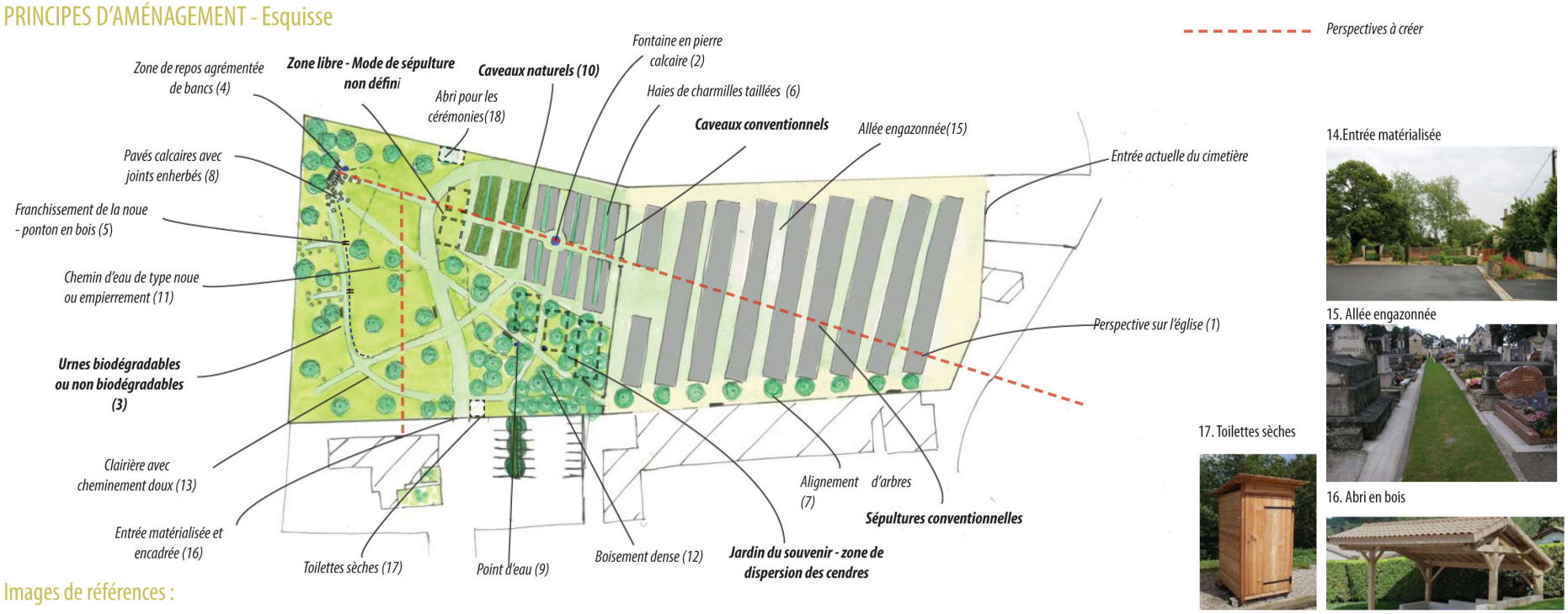

Images de références :

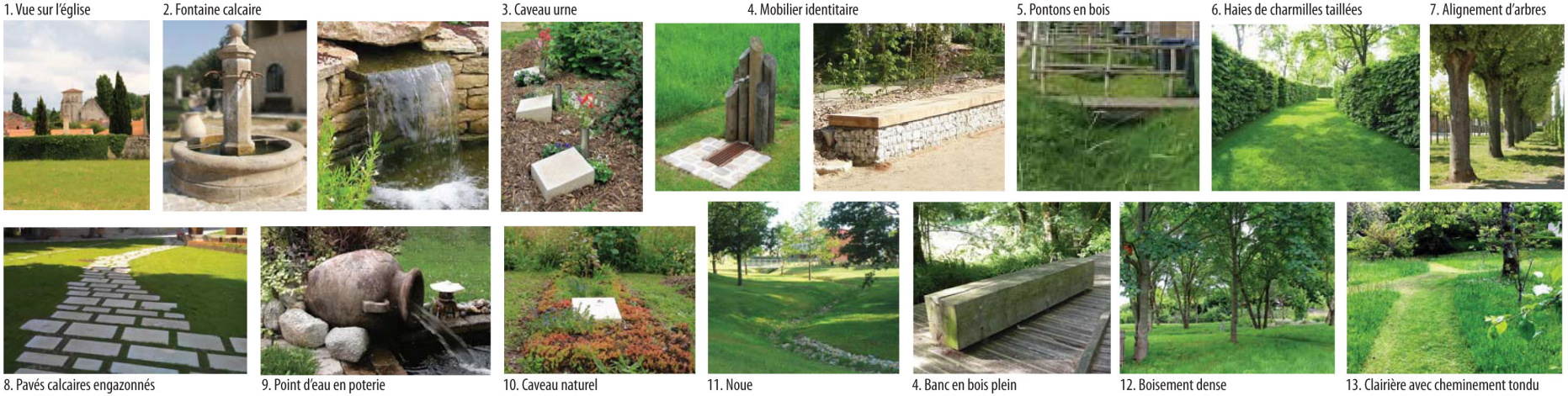

Figure 17 : *Principes d'aménagement, esquisse et images de référence du cimetière paysager de Magné (79) - Source : Coralie Picard*

Des ouvertures ont été créées dans le muret de pierres sèches séparant le cimetière traditionnel de son extension afin de permettre des liaisons physiques et visuelles avec une perspective sur le clocher de l'église. Pour atténuer la rupture entre ces deux cimetières, l'un totalement minéral, l'autre totalement végétal, les allées du cimetière traditionnel seront enherbées.

Les étapes de diagnostic et de conception ont été réalisées par le PNR avec un suivi régulier des élus et agents municipaux. Tous les travaux ont été réalisés en interne par les services municipaux avec suivi régulier du PNR. La figure 18 présente l'évolution du cimetière avec des photographies avant –après.

L'adaptation d'une méthode de gestion correspondant aux caractéristiques de chaque site est indispensable à la mise en place d'une gestion durable. Parfois, aucune gestion ne convient à l'espace et aux usages. Le site en question nécessite alors d'être réaménagé, c'est l'application du concept de conception différenciée qui entre en jeu. Il faut alors réfléchir son aménagement en fonction de sa gestion future. La conception est donc une étape importante qu'il ne faut en aucun cas sous-estimer, car elle peut générer un gain de temps non négligeable par la suite dans l'entretien de l'espace aménagé.

Les démarches de conception durable accompagnées par le Parc se font rares car peu de communes ont le budget nécessaire à une nouvelle conception de l'espace et rares sont celles aussi avancées dans la démarche. De plus elles n'en voient pas toujours l'utilité. A contrario, beaucoup de communes passent par des démarches participatives ou de médiations, leur objectif principal étant l'acceptation de la population. Puisqu'elles en ont la volonté mais pas les compétences, elles travaillent pour ce faire en partenariat avec le Parc.

Figure 18 : *Évolution du projet de cimetière paysager : photographies avant-après Source : Coralie Picard*

Depuis plusieurs années, les actions de concertation se multiplient dans les projets d'aménagements publics. En ce sens, le Parc du Marais poitevin, mobilisé sur la question de l'entretien des espaces publics sans pesticide a conduit de nombreuses actions de formation et de sensibilisation auprès des élus, des agents techniques et des habitants. La sensibilisation à la présence de flore spontanée est indispensable. Elle touche tous les acteurs d'une commune : habitants mais aussi agents et élus. D'autres dispositifs s'adressant à une seule catégorie d'acteurs sont aussi mis en place, c'est le cas des formations agents-élus ou encore des démarches de médiations ou de sensibilisations menées auprès des habitants.

A- La sensibilisation à la présence de flore spontanée

1- Fleurir les rues à l'aide de flore spontanée, une démarche innovante

La présence de la flore spontanée dans l'espace public est souvent une conséquence involontaire de l'arrêt de l'utilisation des pesticides. C'est parce qu'elle est non désirée qu'elle est si souvent rejetée par les habitants, agents et élus. Cependant, cette flore possède des potentiels esthétiques et d'adaptabilité qui méritent d'être exploités. Comme chacun peut le constater, certaines espèces poussent dans des endroits inattendus et arides : fissures, bords de murs, toitures, trottoirs... Seulement, n'étant pas désirées, elles sont considérées comme gênantes et indésirables. Plutôt que de voir cette capacité d'adaptation comme une contrainte, pourquoi ne pas s'en servir positivement pour améliorer notre cadre de vie ?

En effet, on peut adopter plusieurs attitudes face à ces présences indésirables : les accepter par indifférence (Figure 15), les enlever pour retrouver un trottoir minéral, ou les remplacer en comblant cette fissure par du minéral ou du végétal. Faire avec ou continuer de lutter contre ? Il est tellement simple de faire avec. C'est pourquoi beaucoup de villes ont fait le choix du végétal, et profitent de ces fissures de pieds de murs (qu'elles agrandissent si nécessaire) pour semer un mélange fleuri horticole. La population est alors satisfaite puisque la flore spontanée non désirée est remplacée par une flore horticole esthétique choisie qui embellie le cadre de vie. Mais le problème n'est pas résolu, la population n'accepte toujours pas la présence nouvelle de la flore sauvage en ville, pourtant gage d'une biodiversité croissante. Or cette flore peut aussi être esthétique et appréciée par les habitants s'ils apprenaient à la connaître et la laissaient fleurir.

Figure 19 : *Végétation spontanée sur un trottoir à Saint-Hillaire-la-Palud (79). Source : Coralie Picard*

C'est de ces constats qu'est née l'idée du PNR de fleurir les pieds de murs à l'aide d'un mélange de flore spontanée caractéristique du Marais poitevin, pour changer les regards sur cette flore sauvage et s'en faire une alliée vers une gestion durable. Ainsi la population habituera petit à petit son regard à cette présence désirée puisque c'est elle qui l'aura semée.

Choix des mélanges de graines

Pour créer un tel mélange, nous avons d'abord réfléchi aux caractéristiques auxquelles devaient correspondre les essences. Nous cherchons à mettre en place un mélange de graines pour fleurir les pieds de murs. Lorsque l'on étudie ces milieux, on s'aperçoit qu'ils sont souvent pauvres et très restreints (parfois réduits à une fissure). Il nous faut donc des espèces peu exigeantes, qui nécessitent peu de matière organique et qui résistent à la sécheresse. Les essences choisies devront avoir un visuel intéressant et être très florifère (goût de notre société) pour s'approcher des massifs horticoles appréciés car très fleuries. Cependant, nous souhaitons avoir un résultat naturel en jouant aussi avec des feuillages variés. Il s'agira de trouver le juste milieu entre la demande de fleurissement abondant des habitants, et cet esprit plus champêtre et moins florifère.

En se renseignant auprès des entreprises qui commercialisent ce type de mélange, nous savons qu'un mélange horticole compte en moyenne 20 à

30 espèces et au moins 30 pour les mélanges totalement sauvages pour avoir un résultat visuel avec un fleurissement abondant. Cependant, nous souhaitions un rendu «naturel », léger sur un grand linéaire. C'est pourquoi nous avons choisi de composer des mélanges avec seulement une dizaine d'espèces différentes.

L'objectif étant de changer le regard des usagers sur la flore spontanée, nous avons décidé d'agrémenter nos mélanges avec quelques essences horticoles afin d'assurer le caractère florifère et d'insérer des espèces « connues » par les habitants pour assurer l'acceptation du mélange.

Il se pose un autre questionnement face à ce fleurissement : celui de l'homogénéité sur l'ensemble des communes du Marais poitevin. C'est pourquoi nous avons décidé de créer trois mélanges différents avec des couleurs distinctes : camaïeu de bleu/violet, un rose/rouge et un de jaune, tous agrémentés de blanc. Seulement, ces trois mélanges peuvent être encore considérés comme trop restreints à l'échelle des 97 communes.

La première année les mélanges vont être testés sur quelques communes volontaires. Puis, puisqu'ils sont composés de vivaces, d'annuelles et de bisannuelles et semés dans des espaces aux caractéristiques variés (propres à chaque zone), les espèces vont réagir différemment, certaines prenant le dessus dans certaines communes et disparaissant dans d'autres. Les mélanges vont être évolutifs au fil des années, et être agrémentés d'espèces extérieures aux mélanges qui s'ajouteront naturellement. Il semble donc qu'il n'y ait pas de problème d'homogénéité à long terme.

Pour le choix plus précis des espèces, afin d'être sûr que les essences choisies correspondent aux conditions des pieds de murs et sont propres aux communes du Marais, nous avons d'abord mis en place une démarche d'observation et de relevés de terrain. Cette étape consistait à arpenter les communes du PNR en relevant toutes les espèces (horticoles et sauvages) présentes en pieds de murs.

Les étapes à mettre en place pour réaliser un mélange de ce type propre à un territoire sont résumées dans le tableau 4, ci-après.

Tableau 4 : *Les étapes à mettre en place pour composer un mélange de flore sauvage propre à un territoire sur l'exemple du PNR du Marais poitevin*

Étapes à mettre en place	Réflexion sur le territoire du Marais poitevin
Étudier le milieu où mettre en place le mélange	Caractéristiques des pieds de murs : • Milieu pauvre en humus, sec, peu de terre, très contraint • Exposition mi- ombre sauf exception
Définir les critères recherchés pour les espèces	• Espèces de faible hauteur (1m maximum) • Non envahissantes • Faible largeur pour l'accessibilité • Espèces de souches sauvages (et horticoles) • Caractères non allergènes • Espèces sauvages du Marais poitevin
Réalisation d'une phase de terrain : observations et relevés	Démarche consistant à : • Arpenter les communes du PNR en relevant toutes les espèces (horticoles et sauvages) présentes en pied de murs (sans les trier dans un premier temps)
Choisir les types de mélanges souhaités et leurs caractéristiques	• Mélange d'espèces vivaces, annuelles et bisannuelles pour avoir un mélange durable et évolutif • Différentes hauteurs pour occuper toutes les strates (de 0cm à 1m) • Rester dans une même gamme de couleur pour chaque mélange ; nous avons choisi de créer 3 mélanges différents : camaïeu de bleu, de rose et de jaune, avec des touches de blanc pour chacun. • Nous avons choisi de créer des mélanges principalement composés de souches sauvages (une dizaine) agrémentées de quelques horticoles (deux ou trois) afin d'assurer le caractère florifère et d'insérer des espèces « connues » par les habitants pour faciliter l'acceptation.

Trier les espèces selon leurs caractéristiques afin de composer les mélanges souhaités	• Nous avons créé un tableau qui reprend les caractéristiques de chaque espèce, sachant que dans un espace contraint, les espèce s'adapteront et n'auront pas la même structure que dans leur milieu naturel. • Les espèces sont triées selon leurs caractéristiques, certaines sont enlevées • Le choix des mélanges est arrêté en fonction des caractéristiques souhaitées énoncées ci-dessus, exemple du mélange bleu en illustration 9. • Le caractère non-allergène a été vérifié et validé par l'ATMO Poitou-Charentes

Trois mélanges ont donc été créés, le tableau 5 présente les caractéristiques du mélange bleu et la figure 20 présente les visuels des essences choisies pour ce même mélange, les autres sont présentés en annexe 3.

Le choix des espèces et des différents mélanges est important pour garantir la réussite de l'action, mais il est aussi indispensable de réfléchir à la mise en place des mélanges, pour garantir leur reprise ainsi que la communication qui sera associée à l'action.

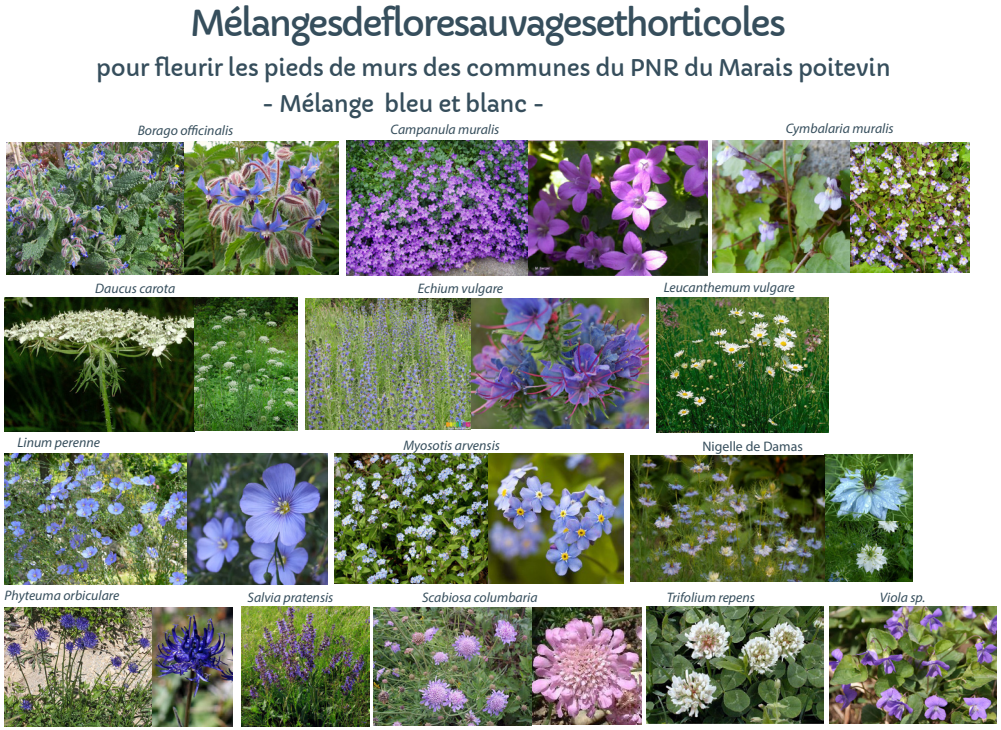

Figure 20 : *Visuels du mélange bleu/violet - Source : Coralie Picard*

Tableau 5 : *Tableau résumant les caractéristiques de chaque espèce - Exemple du mélange bleu/violet - Source : Coralie Picard*

Nom latin	Nom commun	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Hauteur (cm)	Végétation
Borago officinalis	Bourrache													50	annuelle
cymbalaria muralis	cymbalaria des murs													20	Vivace
Echium vulgare	Vipérine commune													100	bisannuelle
Myosotis arvensis	Myosotis des champs													30	an./bis/viv.
Phyteuma orbiculare	Raiponce orbiculaire													20-30	Vivace
Salvia pratensis	Sauge des prés													60	vivace
Scabiosa columbaria	Petite scabieuse													60	Vivace
Viola sylvestris	Violette sauvage													10	Vivace
Daucus carota	Carotte sauvage													75	bisannnuelle
Leucanthemum vulgare	Marguerite													60	vivace
HORTICOLES :															
Campanula muralis	Campanule des murs													15	Vivace
Linum perenne	Lin vivace													40-60	Vivace
Nigella damascena	Nigelle de Damas													20-40	Anuelle

2- Mise en place des mélanges de graines et animation

La période de mise en place optimale pour semer des graines de flore sauvages se situe entre septembre et octobre. En effet, la plupart des graines nécessitent une période de dormance au froid qui est levée par la luminosité et par l'ensemble des conditions climatiques printanières. Certaines graines ne germeront que si elles ont été soumises aux conditions hivernales. C'est pourquoi il est important qu'elles soient plantées avant l'hiver et avant les premières gelées.

La période de mise en place est donc courte, il s'agira de choisir des actions adaptées pour qu'un grand nombre d'habitants puisse les semer à la période favorable. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à nous :

- Distribuer des sachets de graines aux habitants avec une fiche explicative, chacun les mettra en place de son côté. Le fleurissement est donc dispersé sur l'ensemble de la commune.
- Demander aux agents de les mettre en place sur le trottoir des habitants intéressés, mais le message passé est habituel : ce sont les employés qui fleurissent et entretiennent les trottoirs. Or notre volonté est d'impliquer réellement la population afin qu'elle entretienne les trottoirs elle-même. Cette solution ne correspond donc pas aux critères recherchés.
- Mettre en place une action de communication et semer les graines dans une rue ou un quartier durant l'animation avec les habitants. Cette possibilité est socialement intéressante puisque les habitants travaillent ensemble et peuvent nous questionner sur la démarche et les essences semées. De plus, le fleurissement est réparti tout le long de la rue, ce qui est visuellement intéressant.

Pour notre action au Parc du Marais poitevin, nous avons décidé d'organiser des demi-journées d'animation pour semer les graines sur un quartier ou une rue avec les habitants intéressés. Les habitants de toute la commune seront conviés, et ceux qui n'habitent pas dans la rue semée et qui le souhaitent pourront repartir avec un sachet de graines et le semer devant chez eux. Ainsi tous les habitants intéressés auront participé à la mise en place du mélange et pourront reproduire la méthode chez eux. Les agents sont associés à cette animation pour apporter leur savoir-faire technique ainsi que les élus pour porter politiquement l'action. Cette action, dont le premier objectif est d'embellir le cadre de vie des habitants, permettra de sensibiliser la population. Cette sensibilisation a pour but de faire accepter la flore spontanée par le côtoiement de celle-ci, or l'acceptation passe aussi par la connaissance. Des techniciens (agents municipaux et du Parc) présents lors des animations seront là pour répondre à tous les questionnements des habitants.

Afin de faire connaître cette démarche et expliquer le principe de mise en place d'un tel fleurissement, des dépliants seront distribués dans les boites aux lettre des habitants des quartiers concernés avant les animations. Celui-ci présentera l'objectif de la démarche ainsi que les caractéristiques du mélange :

- Cadre réglementaire
- Avantages d'un tel fleurissement
- Lieu et date de semence
- Méthode pour semer
- Entretien à apporter
- Présentation des fleurs du mélange
- Idées reçues

Ce dépliant et le visuel du sachet sont disponibles en annexes 4 et 5.

Il est important d'aider la population ainsi que les agents et élus à être indulgents vis-à-vis de la flore spontanée présente dans l'espace public. Plus que de l'indulgence, par ces actions, le PNR souhaite leur faire apprécier cette végétation car s'ils l'apprécient, ils la respecteront. Le respect et l'indulgence passant souvent par la compréhension et la connaissance, faire connaître cette flore aux citoyens est donc indispensable à son acceptation. Outre cette sensibilisation, et cette connaissance primordiale, l'acceptation passe aussi par une adaptation des espaces et de la gestion de la végétation. Ce rapport particulier avec la végétation demande des connaissances et savoir-faire spéciaux que les agents ne possèdent pas toujours. De la même manière, si l'agent possède les connaissances nécessaires mais que les élus y sont hermétiques, cela ne fonctionnera pas. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions de formation pour les agents et élus.

B- La formation des agents et des élus

1- La formation des agents

Depuis de nombreuses années, les agents sont habitués à gérer leurs espaces publics en autonomie. Ils ont leurs habitudes et connaissent leur commune dans les moindres détails, surtout dans les communes de petite taille où un voir deux agents gèrent seuls l'ensemble de la commune. Seulement, ces habitudes de gestion ne sont pas toujours durables. Beaucoup d'agents trouvent normal l'usage des pesticides, le renouvellement des massifs fleuris à chaque saison avec des plantes qui demandent beaucoup d'eau. Un changement de gestion bouleverse donc toutes leurs pratiques et connaissances. Certains agents se sentent alors désarmés car ce qu'on leur demande n'entre plus dans leur domaine de connaissance.

C'est dans ce cadre que les formations proposées par le Parc sont nécessaires. Elles ne donnent pas des connaissances dans tous les domaines, mais nous essayons de permettre aux agents de se questionner et de voir les choses autrement. A ce titre, le Parc propose deux types de formations :

- Une formation courte (1 journée) sur des thèmes précis de connaissances : les paillages, vivaces, graminées..., ou pour acquérir un savoir-faire local : tressage d'osier, de châtaigner...
- Une formation longue (3 jours), plus complète pour acquérir les bases du fleurissement durable, de la conception à la mise en place de nouveaux massifs.

Une formation sur la conception des massifs par exemple dure trois jours :

- le premier pose les bases du raisonnement pour créer un massif agréable et durable, et présente les avantages d'un tel massif, les différences entre vivaces et annuelles, les qualités de chacune, l'intérêt d'utiliser du paillage, l'animation d'un massif…
- Le deuxième jour permet à chaque groupe de mettre en œuvre les notions vues la dernière fois en s'exerçant à la conception d'un massif communal (figure21).
- A la fin de la journée, chaque groupe présente son travail. Après discussion, l'une des conceptions est choisie pour être réalisée.
- Le troisième jour, le massif choisi lors de la phase de conception est réalisé par l'ensemble du groupe.

Ces actions de formation sont bénéfiques pour les agents puisqu'ils acquièrent les bases de la notion de gestion et conception durable, mais ces formations sont aussi utiles pour les élus qui souvent, n'y sont pas sensibilisés et ont peu de connaissances dans ces domaines.

Figure 21 : *Formation des agents et élus à la conception durable d'un massif - Source : PIMP*

2- La sensibilisation des élus

Les premières formations proposées par le Parc ont eu lieu en 2009. Elles portaient sur la création de massifs durables. Lors de ces premières formations, seuls les agents participaient à l'animation. Les agents étaient motivés mais leurs discours étaient souvent le même et sans appel «Nous on aimerait bien mais les élus ne veulent pas, ce n'est pas nous qu'il faut convaincre».

Chaque commune possède un élu responsable des espaces verts, celui-ci est en charge de donner les directives et orientations aux agents communaux en terme de gestion, fleurissement, conception de l'espace public (en accord avec le conseil municipal) et du budget. Ces compétences demandent des connaissances et une certaine sensibilité à l'environnement que les élus n'ont pas toujours puisque ce n'est pas leur cœur de métier.

C'est pourquoi, à partir de la deuxième année de formation (2010), les élus ont été conviés aux formations. Cette présence était fortement conseillée et était décrite comme étant indispensable au bon déroulement des

formations. Depuis 2010 ces formations ont donc pour objectif de former les agents mais aussi de sensibiliser les élus à ces problématiques de durabilités et les initier aux bases de la gestion et conception durable. Ces connaissances de base sont indispensables pour occuper ce rôle d'élu, et surtout pour pouvoir comprendre et se faire comprendre par les agents.

En effet, former les agents à la gestion et conception durable est nécessaire pour connaître les bases de cette démarche souvent nouvelle pour eux, mais un agent doit agir en fonction des orientations communales données par les élus. Or des élus qui ne sont pas sensibilisés n'iront pas forcement dans le sens de la durabilité ou n'auront pas les connaissances de bases nécessaires. C'est pourquoi former un agent sans sensibiliser les élus est inutile. D'où l'intérêt de former des binômes agent-élu à chaque formation.

3- Un binôme indispensable

La présence des élus aux formations est bénéfique pour eux-mêmes mais aussi pour les agents. Elle contribue au bon déroulement de l'animation. En effet, même si tous les élus ne se libèrent pas et que certains agents sont présents sans leurs élus respectifs, cela permet de créer une discussion constructive entre les deux parties. Grâce à ces stages mixtes dans les statuts, les discours sont plus mesurés et constructifs.

Le discours des agents est souvent que, par principe, les élus ne peuvent pas comprendre, or ces formations sont là pour leurs donner les bases afin d'amorcer la discussion. Le discours des élus quant à eux est souvent qu'ils ne sont pas là pour surveiller les agents. On touche ici l'importance des relations humaines. Chacun possède des prérogatives, celles des agents sont basées sur la technique, celle des élus sur le pouvoir décisionnel. Or en superposant les deux, c'est-à-dire en leur parlant en même temps et pour un même objectif (être formé sur un point précis), ils sont au même niveau. Ils entendent le même discours, au même moment, il n'y a pas de déformation possible. Plus tard, ils pourront faire référence à cette expérience commune et remobiliser les informations entendues. C'est un moyen de renforcer les liens entre agents et élus référents et de les faire avancer dans la même direction.

Par ailleurs, ce moment d'échanges fonctionne car agents et élus se retrouvent dans un autre contexte : le lieu est extérieur à la commune, il y d'autres personnes dans la même situation, c'est un moment d'échange dédié à une expérience commune. L'objectif est d'avancer ensemble. Lorsqu'un élu pendant le projet dit : «on pourrait faire comme ça...», cela montre bien qu'ils travaillent ensembles, au même niveau. Il n'y a plus d'un coté le décideur, de l'autre le technicien (Figure 22).

Figure 22 : *Réalisation du massif avec élus et techniciens. Source : PIMP*

Lors des formations, des groupes de 5 ou 6 personnes sont formés. Les agents d'une même commune sont volontairement séparés dans des groupes différents. Ils sont habitués à travailler ensemble et être séparés leur permet de s'ouvrir aux autres pratiques et idées. Dans chaque groupe, il y a une personne chargée de prendre des notes afin d'enlever le frein de la prise de note, parfois présent chez les agents. Avec la formation de ces groupes, outre l'objectif que chacun puisse s'exprimer, le but est d'échanger avec les communes voisines afin de créer des liens entre elles.

La formation des agents et élus permet donc d'acquérir les notions de bases indispensables à la mise en place d'une gestion durable sur l'espace public. C'est l'occasion pour les élus et agents de mieux se connaître et d'avoir les mêmes connaissances. Cependant, même avec des espaces gérés durablement par les agents, il est nécessaire d'expliquer et de sensibiliser la population à ces nouvelles pratiques, sans quoi elles ne seront pas comprises ni acceptées.

C- La médiation pour expliquer et faire accepter un changement auprès des habitants

Il est parfois difficile de faire accepter un aménagement lorsqu'il a été imposé aux citoyens. C'est à partir de ce constat que depuis plusieurs années, les démarches de concertations se multiplient dans la réflexion des projets publics en France. Comme nous l'avons vu dans la partie II.D la médiation comprend plusieurs niveaux. Le Parc du Marais poitevin, pour augmenter l'acceptation et la satisfaction des habitants concernant l'apparence et la gestion des espaces publics, associe la population aux projets d'aménagements selon deux démarches :

- Dès la conception, en mettant en place des projets participatifs où l'habitant est associé au projet du diagnostic à la réalisation : démarche de co-construction
- Une fois le projet ou la nouvelle gestion réalisé, pour expliquer le changement et répondre aux questionnements des citoyens : démarche d'information.

Ces deux options ont des avantages et des inconvénients, elles peuvent être mises en œuvre séparément ou conjointement pour un même projet. Au sein du PNR, ces deux démarches ont été réalisées séparément pour accompagner des communes aux projets et caractéristiques différents. La démarche participative a été menée à Marans (17) et l'action de sensibilisation à Magné (79).

1- Des démarches participatives pour associer la population dès la conception- Exemple à Marans (17)

Marans est une commune située à l'ouest du territoire du Marais poitevin, dans le Marais desséché. Elle fait partie du département de la Charente-Maritime et compte 4 628 habitants pour 8200 hectares. La commune de Marans possède une situation particulière. L'ancienne municipalité était très engagée politiquement dans le zéro pesticide, la commune n'utilisait plus de pesticides depuis plusieurs années et gérait tous ses espaces écologiquement.

La nouvelle municipalité élue en 2014 a souhaité reprendre le désherbage chimique sur certaines rues (afin de respecter son programme d'élection). Suite aux désherbages chimiques qui ont engendré des plaintes et mécontentements de nombreux Marandais, la municipalité a fait appel au PNR pour travailler avec la population. Nous leurs avons alors proposé de travailler à l'échelle d'un quartier particulièrement moteur pour mettre en place une démarche participative. Le but était de travailler avec les habitants pour expérimenter une méthode de fleurissement qui valorise le cadre de vie et vise à réduire les surfaces à entretenir. Nous nous sommes rapprochés de la présidente de l'association de quartier des moulins qui était particulièrement intéressée par cette démarche et possède un quartier très motivé.

Dans un premier temps, un recensement de l'état des rues ainsi qu'un pré-diagnostic ont été réalisés afin de choisir les rues où le travail participatif serait effectué. Ainsi, le choix s'est porté sur des rues dont les enjeux et aménagements réalisables étaient différents, mais toutes disposaient de marges d'aménagement importantes ne demandant pas de modification de la voirie :

- Rue des Cordiers : rue possédant un fort potentiel d'aménagement
- Avenue de la gare : avenue dont les attentes des habitants sont importantes
- Avenue de Verdun : avenue que la commune prévoit de réaménager totalement dans les années à venir et possédant un fort potentiel d'aménagement

Une fois les rues choisies en interne grâce à un diagnostic de site ainsi que l'avis de la présidente de l'association de quartier, des ateliers ont été mis en place. Les ateliers participatifs ont été organisés en partenariat avec l'association du quartier des Moulins, leur présidente, et animés par des agents du Parc (Jordane Ancelin, Richard Joseph, Valérie Nizet Rousseau et Coralie Picard) ainsi que le responsable des espaces verts de Marans. Pour communiquer sur l'événement, un article d'invitation a été publié dans le bulletin de quartier et des flyers d'invitations à l'atelier participatif ont été distribués dans les 370 boites aux lettres des habitants du quartier.

Lors du premier atelier, l'objectif était de réalisé un diagnostic partagé avec les habitants. Pour ce faire, la première partie de la matinée s'est déroulée en salle (Figure 23). Lors de celle-ci, les représentations initiales des habitants sur les termes suivant ont été relevé : rue, cadre de vie et embellissement. Le but était d'avoir un aperçu des pré-requis des habitants avant l'animation. Chacun a marqué la signification de ces termes sur des post-it en début de séance (Résultats en Annexe 6).

Figure 23 : *Première partie de la matinée en salle - 31/01/15 - Salle des fêtes de Marans (17). Source : Valérie Nizet - Rousseau*

Par la suite, les bases (simplifiées) d'un diagnostic ont été exposées aux habitants en restant sur les notions de rues (fonctionnalité), de cadre de vie et d'embellissement.

Figure 24 : *Diagnostic partagé dans la rue des Cordiers à Marans (17)- 31/01/15 - Source : Coralie Picard*

La deuxième partie de la matinée consistait donc a réaliser un diagnostic partagé dans chaque rue afin de définir les enjeux et envies d'embellissement des habitants (Figure 24).

Lors de ce premier atelier, une vingtaine d'habitants se sont mobilisés, les conditions météorologiques étant peu propices à une sortie de terrain (pluies verglaçantes).

Un deuxième atelier en salle a permis de proposer des principes d'aménagement généraux pour chaque rue en travaillant par petits groupes (Figure 25).

Figure 25 : *Présentation par les habitants des conceptions réalisées en salle par petit groupe - 31/01/15 - Marans (17) - Source : Coralie Picard*

Chaque groupe a travaillé sur l'embellissement d'une rue en reprenant les idées citées lors du diagnostic. Chaque groupe était constitué de 8 personnes dont au minimum un habitant de la rue étudiée. A la fin de cette étape de conception, chacun des groupes a présenté sa proposition d'aménagement aux autres membres. Un débat sur chaque rue a eu lieu afin d'arrêter un aménagement réalisable et faisant l'unanimité.

Les propositions se basaient surtout sur de la végétalisation des rues, avenue de la gare par exemple (figure 26).

Lors du troisième atelier, l'objectif était de partager ce travail sur site avec les élus afin de valider et/ou d'adapter les propositions d'aménagement en fonction de leurs faisabilités (techniques et financières).

A la suite de cette présentation sur site au Maire ainsi qu'aux adjointes chargées de l'urbanisme et des espaces verts/environnement, le projet a été concrétisé dans un dossier réalisé par le Parc du Marais poitevin et présenté en conseil municipal. La plupart des propositions ont été acceptées. Un échéancier des travaux à réaliser a ensuite été mis en place.

Pour chacune des rues étudiées, le diagnostic, les propositions d'aménagement ainsi que leurs échéances de réalisations sont présentées en annexe 7. Les aménagements vont ensuite être réalisés par les services techniques et les habitants.

Cet aménagement, puisque conçu et réalisé avec la population, a permis d'impliquer les habitants d'un quartier et les sensibiliser à la gestion et la conception durable.

Cette démarche est très chronophage mais efficace quant à l'acceptation d'un aménagement et la sensibilisation des habitants. Cependant, il est impossible pour le Parc d'accompagner toutes les communes de cette manière. Des démarches de sensibilisation moins coûteuses en temps sont aussi mises en place, c'est le cas sur la commune de Magné par exemple.

Figure 26 : *Extrait des propositions réalisées lors de la démarche participative pour l'Avenue de la Gare – Marans (17) - Source : Coralie Picard*

2- Des actions de sensibilisation ponctuelles – Exemple à Magné (79)

Des actions de communications ponctuelles peuvent prendre plusieurs formes. Lors du changement de gestion d'un site, il convient d'expliquer ce changement, et pour cela, on peut disposer des panneaux explicatifs de sensibilisation sur le site, mais aussi mettre en place une animation pour créer un échange entre les gestionnaires (agents), les décisionnaires (élus) et les habitants, principaux pratiquants de l'espace public. Ainsi chacun peut s'exprimer afin de comprendre la nouvelle gestion ou/et conception de sa rue.

Une action de ce type a été menée sur la commune de Magné (79), commune où a été créé le cimetière paysager. La commune a adhéré à la charte Terre saine depuis mars 2015 mais avait commencé à changer ses pratiques de gestion depuis 2014. La commune possède un plan de gestion intégrant la gestion différenciée, fait par le responsable des services techniques.

Cela faisait environ un an que la commune avait commencé à mettre en place une gestion durable des espaces publics quand l'action de sensibilisation a eu lieu (juin 2015). Cette action de sensibilisation avait pour but de présenter et sensibiliser les habitants à la gestion durable mise en place dans leurs rues. Cette sensibilisation a pris la forme d'une promenade commentée un samedi matin dans les rues de Magné (figure 27).

Le maire ainsi que de nombreux élus étaient présents afin de montrer l'engagement politique de la commune ainsi que l'implication des élus dans la démarche.

Pour préparer cette action, nous avons demandé à l'agent responsable des espaces verts, très impliqué dans cette démarche, de nous proposer un parcours qui présente une diversité importante de gestion et de composition des rues. Nous avons réalisé le parcours ensemble (Richard Joseph, responsable des formations et actions de sensibilisation, l'agent municipal, et moi-même). L'objectif était de tester le parcours et relever les différents types de gestion des rues afin de voir si le parcours pouvait être optimisé. De plus, nous devions récolter un maximum d'informations techniques car l'agent ne pouvait pas être présent lors de l'animation. Or la présence des agents techniques est cruciale lors d'animation de ce type, ils connaissent le terrain et peuvent, mieux que personne, justifier leurs choix de gestion.

Par la suite nous avons réalisé deux plans du circuit prévu avec les différents points d'arrêt ; sur l'un était indiquées les données techniques pour chaque rue : caractéristiques de la rue, type de gestion et justification de celle-ci ; le deuxième reprenait les différents éléments de discours points à aborder pour chaque arrêt. Ces deux plans sont disponibles en annexe 8.

Figure 27 : *Photos prises lors de la matinée de sensibilisation a Magné - 27/06/15 - Source : Mairie de Magné*

Lors de ce parcours de sensibilisation, l'objectif était d'interpeller les habitants sur les rues qu'ils fréquentent au quotidien, en leur demandant leur avis, en les attirant sur des éléments qu'ils n'avaient pas remarqués... Ainsi plusieurs points ont été abordés :

- La notion de gestion différenciée et d'adaptation de la gestion à l'usage
- L'aspect d'une rue traitée chimiquement vis-à-vis d'une végétalisée
- La réglementation en vigueur
- L'avis des habitants sur une fleur horticole poussant sur le trottoir
- La place de l'usage dans le fleurissement (Figure 28)
- La réglementation vis-à-vis des zones sensibles (écoles)
- Le cimetière paysager - Présentation et avis
- La gestion durable en tant que démarche progressive
- L'importance de l'action des particuliers sur l'espace public : fleurir son trottoir, s'engager dans un entretien sans pesticide.

Une trentaine d'habitants étaient présents à cette matinée de sensibilisation. Le discours a été porté à deux voix : j'ai présenté les aspects techniques et Richard Joseph complétait grâce à des anecdotes relatives au discours.

Ces actions de communication, qu'elles soient informatives, de sensibilisation ou participatives sont indispensables pour la compréhension et l'acceptation des projets publics par les usagers.

Figure 28 : *Rue fleurie mais non accessible aux personnes à mobilité réduite - 16/06/15 - Chemin des écoliers, Magné (79) - Source : Coralie Picard*

Ce mémoire avait pour objectif de définir la démarche à mettre en place par une commune pour passer à une gestion durable de ses espaces publics et acquérir ainsi un cadre de vie sain, accepté et investi par la population. Cela relève d'une démarche longue et complexe, c'est pourquoi l'accompagnement du PNR est un atout pour les communes. Le but de ce mémoire était aussi de mettre en lumière l'aide proposée par le Parc pour parvenir à une telle gestion.

Pour répondre à ces objectifs, une étude de la bibliographie existante ainsi que les réflexions menées par le Parc nous ont permis de définir une démarche adaptée pour qu'une commune acquière des pratiques de gestion durable de ses espaces publics.

Une démarche durable à améliorer continuellement

Loin de constituer une démarche ponctuelle, improvisée ou anecdotique, cette démarche repose sur une méthode précise avec des stratégies d'interventions à mettre en œuvre. Celle-ci repose sur cinq étapes clés :

- la définition des objectifs,
- l'animation et la concertation avec les habitants,
- l'élaboration et la mise en place du projet,
- la gestion,
- la communication à travers des actions de sensibilisation.

Cependant, en fonction de la taille de la commune, de ses moyens (humains, techniques et financiers), cette stratégie doit être adaptée afin d'aboutir à un projet global, cohérent et partagé par l'ensemble des acteurs.

Pour ce faire, le Parc du Marais poitevin, après avoir identifié ces cinq temps forts, propose une assistance afin d'adapter chacune de ces étapes.

Les communes pensent souvent pouvoir garder l'apparence actuelle de leurs espaces publics. Or pour s'adapter à leurs moyens et répondre à la demande de la population en terme d'esthétisme, il n'est plus possible de conserver l'apparence actuelle des rues. Ces dernières années l'espace public n'était pas conçu pour être géré autrement qu'à l'aide de pesticides. C'est pourquoi cette nouvelle gestion passe la plupart du temps par une nouvelle composition des espaces, qui intègre le végétal dans l'espace public dans son ensemble. Et plutôt que le voir comme un élément restreint des villes à éliminer, sa présence est considérée comme une composante structurante et indispensable de l'espace public.

En effet, le végétal fonde l'identité des villes, il structure les paysages de nos campagnes, mais aussi les paysages urbains (Certu, 2011). Le végétal doit faire partie intégrante de la composition des centres bourgs, plutôt que d'être vu comme un élément à éliminer.

Cette végétation favorise l'attachement des habitants à organiser un lieu de vie agréable et accueillant. Cette prise en compte est la base d'une démarche de gestion durable des espaces verts.

Cependant pour intégrer le végétal dans les villes, il faut s'attacher à faire le point sur les éléments naturels déjà présents qui sont aptes à former l'identité de la ville (géographique, paysagers, écologiques...) (Certu, 2011). Cette identité se base sur le végétal spontané de la région, la composition des paysages, celle des sols. Il est donc important de faire un diagnostic et un inventaire des caractéristiques de la commune pour pouvoir développer l'identité de la commune par le végétal.

C'est dans ce cadre que le Parc, après avoir étudié la flore spontanée qui se développait dans les communes a décidé de créer des mélanges de graines identitaires du Marais poitevin. Le but étant de limiter le désherbage des trottoirs tout en favorisant l'acceptation de la flore spontanée et en développant l'identité des communes du PNR.

Cependant pour rester identitaire, chaque commune à son échelle doit réfléchir à l'identité végétale qu'elle souhaite avoir sans dénaturer les éléments présents. Le végétal souhaité peut être horticole, champêtre ou sauvage. Ce gradient de naturalité peut évoluer en fonction des espaces (concept de gestion différenciée) mais doit être propre à chaque ville. Cette recherche de palette végétale identitaire a été mise en place sur la commune de Arçais. Cependant celle-ci est principalement composée

de végétaux horticoles. Même s'ils demandent peu d'eau, il aurait fallu l'agrémenter de végétaux champêtre et sauvages afin de correspondre à un plus large type de milieux et pas simplement aux massifs horticoles. Il aurait ainsi été possible d'avoir une vision d'ensemble sur l'identité de la commune à plus large échelle.

C'est cette réflexion sur le végétal qui va permettre une gestion nouvelle des espaces publics. En intégrant le végétal sur des zones qui en étaient dépourvues, on s'adapte aux usages en modifiant la gestion qui en est faite. C'est le cas des cimetières. Ils sont traditionnellement conçus pour être uniquement constitués de revêtement minéraux, or ceux-ci ne conviennent pas au passage à une gestion durable. C'est pourquoi il faut les penser autrement. L'extension du cimetière de Magné a été conçu pour être totalement végétalisé. Sa composition a été pensée en fonction des usages mais aussi en fonction de sa future gestion qui sera seulement faite par des tontes et tailles d'arbres et vivaces. Des usages nouveaux sont aussi proposés dans ce cimetière. Cependant, ce n'est pas le site qui défini les usages. Le site et sa gestion doivent être réfléchis et correspondre à la demande et aux usages de la population et non le contraire.

En effet, la mise en place d'espaces publics durables prend aussi en compte la demande sociale. Avant de choisir la gestion d'un espace, il est indispensable de connaître et comprendre les usages qui en sont fait. L'espace public est avant tout un espace social qu'il faut considérer comme tel. Pour aménager et gérer un espace, il est indispensable de comprendre son fonctionnement (Certu, 2011).

Il convient donc de réaliser en premier lieu un diagnostic afin d'identifier les usages et besoins et de les mettre en relation avec les moyens de la commune et la gestion ciblée. C'est ce qui a été fait par le PNR sur la commune de Coulon, en étudiant les usages, la composition des espaces a pu être modifiée ainsi que la gestion qui en découle. Les habitants n'utilisant pas les trottoirs, ceux-ci ont pu être végétalisés et fleuris. Cela confère une identité propre à ce lotissement. Celui-ci est adapté aux usages des habitants par la voie partagée qui a été crée. Ainsi les trottoirs demandent peu d'entretien aux agents puisqu'ils sont recouverts de plantes couvre-sol. Par contre, l'espace géré avec différents niveaux de tontes est mal accepté. Les habitants n'ont pas été informés de ce changement, ni des raisons de celui-ci, ce qui explique en partie ce rejet.

Pour éviter de tels incompréhensions et phénomènes de rejet de la part des habitants, cette étape d'étude des usages d'un site peut être réalisée avec la population. Cela facilitera la compréhension du lieu par les gestionnaires, et favorisera l'acceptation par les habitants. C'est ce qui a été fait à Marans, avec la mise en place d'une démarche participative.

Cependant, même si ces démarches sont à développer et à favoriser, il faut prendre en compte les demandes habitantes comme un constituant de la problématique, mais ce n'est pas le seul. Il reste aussi l'économie, la pérennité de l'aménagement, sa faisabilité. Il est important de faire comprendre aux habitants que leur avis entre en compte mais qu'il y a d'autres données à prendre en considération, au risque de créer une désillusion et de démotiver la population. C'est ce qui s'est passé pour une partie des habitants ayant participé à la démarche à Marans. Ils pensaient que leurs propositions d'aménagement étaient actées, or celles-ci étaient encore au stade de projet et devaient être acceptées par les élus et le reste des habitants. C'est pourquoi ces démarches doivent être bien cadrées. Il est indispensable de rappeler les étapes, les règles du jeux et de bien définir le rôle de chacun.

Même si la concertation est une étape importante, elle inquiète très souvent les élus et techniciens car les réactions des usagers, riverains ou associations sont imprévisibles. C'est pour cela qu'elle est parfois réduite à une phase de consultation lorsqu'il ne s'agit que d'information. Cependant dans ce cas, les élus se privent des perceptions de la population mais aussi de l'opportunité d'une appropriation du projet par la population. C'est ce qui s'est produit à Marans, où une partie des habitants s'est proposée d'entretenir eux-même le fleurissement de la voirie. Cela n'aurait pas eu lieu s'ils n'avaient pas été impliqués dans le projet dès sa conception.

L'acceptation de la population prend donc une part importante dans le changement d'aménagement ou de gestion d'un projet. Même si elle n'est pas mise en place dés la réflexion et élaboration du projet, celle-ci peut être seulement informative à la fin du projet. Cependant, comme dans

toute démarche, il est impossible de toucher toute la population. C'est ce qui fait la complexité de ces actions. Prenons l'exemple de l'action de sensibilisation sur les changement de pratiques vers une gestion durable de l'espace public qui a eu lieu à Magné. Sur les 2 943 habitants, seuls 32 étaient présents, ce qui était très peu. Mais en plus du faible effectif, les habitants présents étaient principalement des personnes déjà convaincues du bienfait de ce changement. Or le public que l'on souhaite toucher et convaincre est celui qui ne comprend pas le changement. Celui-ci est plus difficile à atteindre. Il ne suffit donc pas de mettre en place une action de communication, encore faut-il intéresser l'ensemble de la population. Les élus peuvent se rassurer en se disant que si elle ne s'est pas déplacée, c'est qu'elle y accorde peut d'importance et donc y est indifférente.

De plus, pour toucher l'ensemble de la population une communication passive peut toujours être mise en place sur site. Elle passe par des panneaux explicatifs, ou la promotion de l'action dans le bulletin municipal par exemple.

Le changement de gestion de l'espace public va donc au delà d'un simple changement de pratiques. Ainsi, c'est tout un corps de métier qui évolue. Le rôle de l'agent, gestionnaire de l'espace public, n'est plus de mettre en oeuvre des techniques qui tentent à éliminer la nature, garantissant aux riverains un niveau de «propreté» élevée. Il s'agit plutôt de trouver un terrain d'entente entre embellissement de l'espace public, respect de l'environnement, accueil de la nature en ville avec des moyens restreints. Ainsi dans tout espace, le but devient : «entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible» (Peeters, 2010). Et outre les cinq étapes que suppose la mise en place d'une gestion durable de l'espace public, il est aussi indispensable d'accompagner les agents dans ce changement.

C'est l'objectif des formations mises en place le PNR du Marais poitevin car les agents ne possèdent pas toujours les connaissances et compétences nécessaires pour mettre en place une telle gestion. Outre la formation des agents, c'est aussi les élus qu'il faut sensibiliser à ses nouvelles pratiques et aspects de l'espace public. C'est pourquoi le Parc du Marais poitevin propose des actions de formations-actions entre élus et agents. Les élus et agents ne se comprenant pas toujours, il est indispensable d'amorcer la discussion et leur donner une base de connaissance commune.

Que conclure ?

Le modèle de gestion et de conception durable est donc l'objectif suivi par le Parc dans l'accompagnement qu'il propose aux communes. Cette gestion amène aujourd'hui un renouveau dans le verdissement des milieux urbains (figure 29). Elle apporte une réponse à la demande croissante de nature en ville exprimée par les citoyens pour améliorer leur santé ainsi que leur cadre de vie. Grâce à l'augmentation du végétal en milieu urbain, elle offre également une piste d'amélioration de la biodiversité. L'espace public n'est plus un espace terne, aseptisé remplissant uniquement un rôle esthétique du à une propreté malsaine, mais bien un espace vivant, dynamique, investi par la population. Le végétal est gage d'une identité particulière propre à chaque ville. Ces espaces publics deviennent alors des lieux d'expression pour la population. Reposant sur les bases d'un choix concerté entre gestionnaires et habitants, la gestion ainsi que la conception de l'espace public deviennent pérennes. Ce sont des espaces économiques, autonomes, respectueux de l'environnement et appropriés par la population.

Figure 29 : *Avenue Paul Couzinet - Marans (17) - Source : Coralie Picard*

Quelles perspectives pour le PNR du Marais poitevin ?

Même si le Parc répond toujours aux demandes des communes et les accompagne au cas par cas en fonction de leur situation, proposant ainsi des réponses de qualité, cela ne suffit pas à mettre en place une telle gestion sur l'ensemble des 97 communes.

Cette démarche passive est insuffisante face à la nécessité que présente les communes du territoire. En 3 ans, seulement une dizaine de communes ont été accompagnées sur ces cinq étapes clés qui viennent d'être présentées. Les formations de leur côté,ont intéressé prés de la moitié des communes, ce qui prouve qu'elles sont en demande permanente. Seulement, l'accompagnement technique que propose le Parc est peu connu, et les communes, par manque de connaissances à ce sujet, ne font pas appel au Parc et laissent leurs agents se débrouiller seuls.

Afin d'inciter les communes du territoire à se lancer dans la démarche de gestion durable de leurs espaces verts, le PNR du Marais poitevin a décidé de lancer un appel à projet. L'objectif est de faire connaître les possibilités d'actions proposées par le Parc à toutes les communes du territoire afin d'équilibrer l'accompagnement réalisé et de développer la dynamique de gestion durable insufflée par la nouvelle réglementation (Loi Labbé).

A travers cet appel à projet, l'objectif du Parc est d'arrêter l'utilisation des pesticides par les communes sur son territoire. Cependant la démarche de gestion durable menée par le Parc va plus loin que le simple arrêt des pesticides. En effet, le Parc souhaite apporter une aide technique pour l'arrêt des pesticides mais l'objectif n'est pas de garder le même aspect minéral des rues, cela est impossible et demanderait trop de temps aux employés communaux. De plus, aucune alternative technique n'équivaut au résultat des pesticides, chaque tentative des communes est une désillusion. C'est pourquoi cette nouvelle gestion passera par la notion d'embellissement des communes, car en fleurissant nos communes, on les embellie, et un espace fleuri n'est plus à désherber. C'est ce message que nous voulons faire passer aux communes à travers cet appel à projet.

Nous avons donc décidé de l'intituler «Appel à projet pour l'embellissement des communes dans une démarche environnementale». Nous parlons bien ici d'embellissement et non de gestion, même si ces deux notions sont intimement liées. Les élus sont souvent plus ouverts à l'embellissement de leur commune.

Afin de généraliser l'aide proposée par le Parc et inciter les communes à faire appel au PNR pour se lancer dans cette démarche, l'appel a projet devait répondre à la plupart des situations dans lesquelles se trouvent les communes. Ainsi il décline plusieurs étapes à mettre en place par une commune pour arrêter d'utiliser les pesticides durablement tout en embellissant son cadre de vie. Le Parc propose donc les accompagnements suivants :

- Aides méthodologiques pour la création de plans d'entretien : accompagnement des agents afin de les aider à définir un entretien adapté à chaque zone en permettant de mettre en adéquation les moyens de la commune avec les objectifs ciblés.
- Conseils pour un fleurissement durable : proposition d'une palette végétale spécifique demandant peu d'eau et d'entretien. Conception conjointe d'un massif reproductible et adaptable par les agents sur d'autres espaces (figure 30).
- Formations des agents et élus : Cette action consiste à sensibiliser les élus et les agents sur la conception d'espaces publics durables.
- Projets partagés avec les habitants : Cela consiste en la mise en place d'un groupe de travail composé d'habitants d'une rue ou d'un quartier (en fonction de la zone à aménager). Au cours de différents ateliers, le groupe réalise une proposition d'aménagement pour la zone étudiée. Cette démarche implique les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie par l'aménagement de leur rue.
- Actions de sensibilisation des habitants au changement de pratiques : Cette action consiste à sensibiliser la population au fleurissement durable et au changement de gestion communale (gestion environnementale, diminution des pesticides...). C'est un temps de partage et d'échanges qui peut prendre la forme d'une promenade commentée dans la commune, d'une visite d'une ville voisine qui

gère ses espaces publics différemment, d'une rencontre/débat en salle...

L'appel à projet propose donc cinq possibilités d'action à mettre en place pour acquérir un espace public durable et apprécié par la population. Ainsi chaque commune peut être intéressée par l'une de ces actions en fonction de sa situation et de ses pratiques vis-à-vis des pesticides. Une commune qui n'a pas commencé à diminuer l'utilisation de pesticides sur ses espaces publics choisira l'accompagnement pour la mise en place d'un plan d'entretien tandis qu'une commune déjà en zero phyto préférera la mise en place d'un projet partagé ou d'actions de sensibilisation.

Cet appel à projet a été envoyé à l'ensemble des communes du Parc accompagné d'un questionnaire à remplir pour la candidature. En effet, le nombre de candidature à cet appel à projet est variable, or l'accompagnement est réalisé par une seule paysagiste qui ne pourra pas suivre simultanément les 97 communes que compte le Parc. Par conséquent, le Parc priorisera les demandes. Il interviendra prioritairement auprès des communes qui n'ont pas encore bénéficié de son accompagnement ainsi que des projets intégrants une stratégie communale. En fonction du nombre de candidats et de la nature des demandes, les délais d'accompagnement du Parc s'échelonneront. Pour justifier de leur situation et motivation chaque commune pourra exprimer l'intérêt qu'elle porte à cet appel à projet. L'ensemble de celui-ci est disponible en Annexe 9.

Cet appel à projet repose sur une démarche difficile à mettre en place pour les communes. Celui-ci va-t-il suffir à inciter les communes réfractaires à se lancer dans la démarche de gestion durables des espaces publics ?

Si c'est le cas, la paysagiste du Parc ne va pas pouvoir répondre à toutes les demandes au cas par cas comme c'est le cas actuellement. On peut donc se poser la question suivante : **Comment apporter des accompagnements plus homogènes et moins chronophages aux communes du PNR du Marais poitevin tout en conservant les spécificités et l'identité propre à chaque commune ?**

Figure 30 : *Rue Auguste Renoir- Marans (17) - Source : Coralie Picard*

AGGERI G. 2010, Inventer les villes-natures de demain. Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts. Éditions Educagri, Dijon, 198p.

BOUTEFEU E. 2003. De la nature en ville ? Mais quelle idée ! Le lien horticole, supplément, n°10/359. pp15-16.

BOUTEFEU E. 2011. «La demande sociale de nature en ville : enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise». Ville et environnement, CERTU, 2011.

BRUNDTLAND G. H. 1987. Notre avenir à tous, Washington : Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies. 349p.

CASTELLS, M.1996. The Rise of the Network Society, The Information Age: Economy, Society and Culture Vol. I. Cambridge, MA; Oxford, UK: Blackwell.

CAUE du Puy de Dôme. 2012. Ville et Nature. Carnet Découverte, 51p.

COMPAIN J. 2000. Espace public espace de vie : Palmarès espaces publics 2000, CAUE 974 La Réunion. Ile de la Réunion. 42p.

CERTU. 2012. Aménager avec le végétal - Pour des espaces verts durables. Editions Certu. 337p.

CLEMENT G., JONES L. 2006. Une écologie humaniste. Edition Aubanel. 271p.

CLEMENT G. 1999. Traité succinct de l'art involontaire. Édition Tonka, Angers, 3ème éd., 93p.

DELBAERE D. 2010. La fabrique de l'espace public. Editions Ellipses, France, 186p.

DONZELOT et EPSTEIN. 2006. Rénovation urbaine, et implication des habitants : note pour un état des lieux et propositions pour une méthode future. Paris, Comité d'Evaluation et de Suivi de l'ANRU, 67 p.

FELZINES, C. 2005. Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie. Avis et rapport du Conseil économique et social, Journal officiel de la République française, 256p.

FEREDEC Bretagne. 2012. Le Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes. 3ème éd., 132p.

HARLAN, J.R. 1987. Les plantes cultivées et l'homme. CIF,414p.

JOMAUX F. 2006. La conception différenciée, prévenir les entretiens. Inter-Environnement Wallonie asbl - Fédération des associations d'environnement. 10p

LARRAMENDY S., HUET S., et PROVENDIER D. 2014. Conception écologique d'un espace public paysager - Guide méthodologique de conduite de projet. Angers: Plante & Cité, 94p.

LAÏLLE P., PROVENDIER D., COLSON F. 2013. Les bienfaits du végétal en ville : étude des travaux scientifiques et méthodes d'analyse. Angers: Plante & Cité, 36 p.

Le Petit Larousse illustré 2005. Larousse, 2005.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Aménagement, juillet 1996,Charte de la concertation, 17p.

PEETERS A., 2010. Prés fleuris et autres mélanges sauvage. Editions Ulmer, 168 p.

STEFULESCO C. 1993. L'urbanisme végétal. Édition Institut pour le développement forestier, 323p.

TERRASSON F. 2007. La peur de la nature : Au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature. Edition Le Sang de la Terre,

Unep-Ipsos (2009). Terrasses et jardins, nouvelles valeurs. Résultats de l'enquête 2009. Unep, 15p.

Unep-Ipsos (2013). Jardins et espaces verts, l'exception culturelle française ? Résultats de l'enquête 2013. Unep, 20p.

Unep-Ipsos. Les espaces verts de demain, usages et attentes des Français, enquête, mars 2008.

VAN DILLEN, SONJA M., SJERP DE VRIES, PETER P., GROENEWEGEN et SPREEUWENBERG P. 2012. Greenspace in Urban Neighbourhoods and Residents' Health: Adding Quality to Quantity. Journal of Epidemiology and Community Health. June 2012, Vol. 66.

VÉRON J. 2007.« Population & Sociétés, La moitié de la population mondiale vit en ville », n° 435, 4p.

[1] Insee - Territoire - Le découpage en unités urbaines de 2010 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1364%C2 (consulté le 24/07/2015)

[2] Husqvarna Group (2013). Global Green Space Report 2013. http://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor_PDF/Etudes_EnQueteDe-Vert-Juin2013_FicheFranceTempspassedanslesespacesverts.pdf (consulté le 24/07/2015)

[3] «Plante & Cité (2009). Bienfaits du végétal en ville sur le bien-être et la santé humaine» consulté le 24 juillet 2015. http://vegepolys.eu/media/rpc__n_special_bienfaits_nature_en_ville__015515700_1226_18122009.pdf

[4] « Comment lutter contre l'imperméabilisation des sols ? - Journal de l'environnement. » Consulté le 3 août 2015. http://www.journaldelenvironnement.net/article/comment-lutter-contre-l-impermeabilisation-des-sols,23331.

[5] « La biodiversité végétale, une question d'adaptation - Jejardine.org, un site de la SNHF. » Consulté le 5 août 2015. http://www.jejardine.org/japprends-a-jardiner/la-plante-et-son-milieu/1049-la-biodiversite-vegetale-une-question-dadaptation.

[6] « Observatoire des Résidus de Pesticides. » Consulté le 9 juillet 2015. http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/index.php?pageid=158.

[7] « Pesticides : Effets sur la santé : une expertise collective de l'Inserm. » Consulté le 9 août 2015. http://www.inserm.fr/espace-journalistes/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-l-inserm.

[8] « Écophyto | Minagri. » Consulté le 10 juillet 2015. http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.

[9] « Recours aux produits phytosanitaires : Résultats nationaux pour l'année 2013 | Minagri. » Consulté le 24 juillet 2015. http://agriculture.gouv.fr/recours-aux-produits-phytosanitaires-resultats-nationaux-pour-lannee-2013.

[10] « Les pesticides interdits dans les jardins dès 2020 (Loi Labbé) - Ministère du Développement durable. » Consulté le 24 juillet 2015. http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-loi-Labbe-les-pesticides.html.

[11] « Faune - Le Marais Poitevin - Parc naturel régional du Marais poitevin. » Consulté le 25 juin 2015. http://www.parc-marais-poitevin.fr/index.php/Le-Marais-Poitevin/Faune.

[12] « Flore - Le Marais Poitevin - Parc naturel régional du Marais poitevin. » Consulté le 25 juin 2015. http://www.parc-marais-poitevin.fr/index.php/Le-Marais-Poitevin/Flore.

[13] « Le Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés (PARMM) - Les programmes d'actions du Parc - Parc naturel régional du Marais poitevin. » Consulté le 25 juin 2015. http://www.parc-marais-poitevin.fr/index.php/Les-actions-du-Parc/Les-programmes-d-actions-du-Parc/Le-Plan-d-Amenagement-et-de-Restauration-des-Marais-Mouilles-PARMM.

[14] « Les actions du Parc - Parc naturel régional du Marais poitevin. » Consulté le 26 juillet 2015. http://www.parc-marais-poitevin.fr/index.php/Les-actions-du-Parc/.

[15] « CAUE 79 - La loi de 1977. » Consulté le 3 août 2015. http://www.caue79.fr/article.php?numArticle=1&MonMenu2=1.

[16] « Eve® - Espaces végétaux écologiques | Ecocert France - Organisme de contrôle et de certification. » Consulté le 29 juin 2015. http://www.ecocert.fr/eve-espaces-vegetaux-ecologiques.

[17] « Référentiel Ecojardin | Label Ecojardin. » Consulté le 29 juin 2015. http://www.label-ecojardin.fr/referentiel-ecojardin.

[18] « Gestion Différenciée - Nord Nature Chico-Mendès - Qu'est ce que c'est ? » Consulté le 9 août 2015. http://www.gestiondifferenciee.org/spip.php?article14.

ANNEXES

Annexe I : Projet de fleurissement durable - Arçais (79) 1

Annexe II : Projet de conception d'un cimetière paysager à Magné (79) 9

Annexe III : Visuels et caractéristiques des espèces présentes dans les mélanges de graines 16

Annexe IV : Visuel du sachet de graines 21

Annexe V : Dépliant associé aux sachets de graines 21

Annexe VI : Résultats de représentations initiales lors du projet partagé avec les habitants de Marans (17) 23

Annexe VII : Document de présentation de la démarche participative à Marans (17) : diagnostics propositions et échéancier 25

Annexe VIII : Supports utilisés lors de la sensibilisation des habitants de Magné (79) : Cartes techniques et éléments du discours. 36

Annexe IX : Appel à projet lancé auprès des communes du PNR du Marais poitevin pour l'embellissement des communes dans une démarche environnementale 38

Annexe I : Projet de fleurissement durable - Arçais

SITUATION

Zone 1 : Entrée route de Damvix
Pont : vivaces couvre sols et structures

Peinture du garde-corps gris (chaud)

Quai : Plantation/ Banc
(Avis ABF inspecteur des sites indispensable)

Zone 6 : Ligne de végétation sur 1m de sol dégradé(sedum à planter)

Zone 2 : Fosses fleuries

1er site de plantation 2013

Zone 3 : Espace aménagé fleuri dans l'esprit des massifs du port

Zone 4 : Place de l'église fleurie avec angle en structure de châtaigner ou tour complet pour éviter l'intrusion de chiens.

Zone 5 : Mise en place de vivaces hautes (1,50m) pour masquer le garde corps bleu-vert.
Devant la poste : Couvre-sols et matériaux de paillage (tailles broyées)

ZONE 1 : ENTRÉE DAMVIX

Vivaces couvre sols et structures

Zoysia

Allium giganteum

Polypodium vulgare (30cm)

Verbena bonariensis

Origan doré

L'Osmonde royale

Hulmus lupulus

Espace 1 :
Polypodium vulgare
Osmonde royale
Hosta
Thymus serpyllum
Hulmus lupulus
Hellebore fétide
Allium giganteum
Origan doré

Espace 2:
Origan doré

Espace 3:
Origan doré
Zoysia
Thymus serpyllum
Verbena bonariensis
Allium gignteum

Hellebore fétide

Hosta

Thymus serpyllum

ZONE 2 : FOSSES FLEURIES

Clématite 'early sensation'

Allium giganteum

Tressage de saule vivant

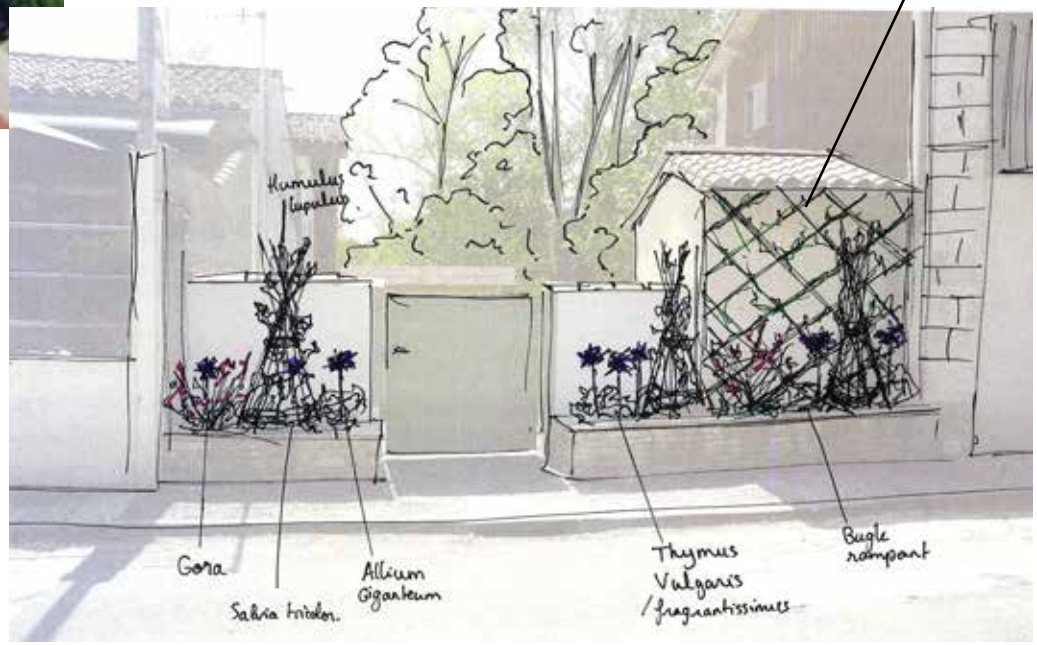

Verbena bonariensis

Thym serpolet

Gaura lindheimeri

Salvia nemerosa

Thymus silver queen

Origan doré

ZONE 3 : ESPACE AMÉNAGÉ FLEURI DANS L'ESPRIT DES MASSIFS DU PORT

Vigne

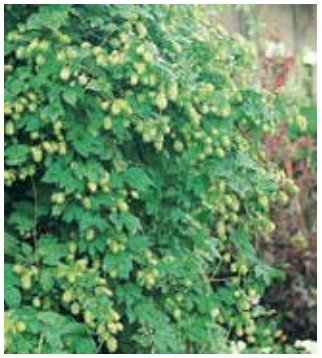

Hulmus lupulus

Allium gignteum

Salvia nemerosa

Callicarpa bodinieri

Verbena bonariensis

Vinca minor

Helleborus niger

Gaura lindheimeri

Thymus serpyllum

Origan doré

Chou d'ornement

Fenouil pourpre

ZONE 4 : PLACE DE L'ÉGLISE CENTRE FLEURIE

Houblon

Salvia nemerosa

Lonicera nitida

Buxus microphylla

Ligustrum jonandrum

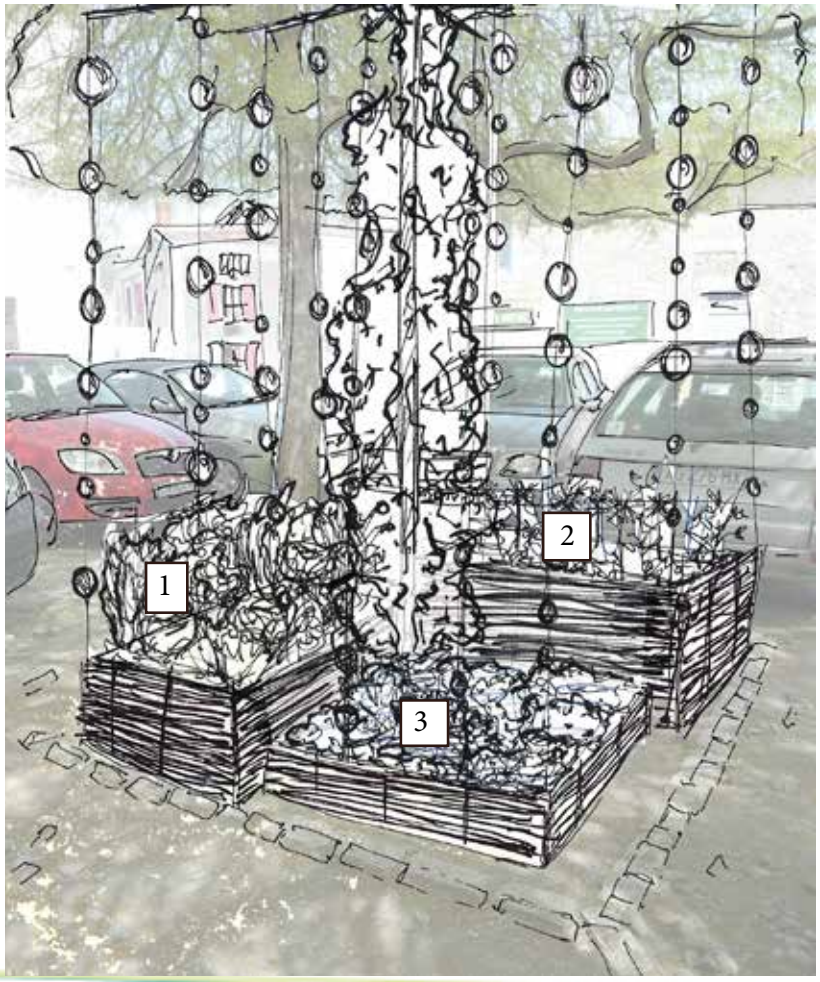

<u>Espace 1:</u>

Lonicera nitida
Buxus microphylla
Ligustrum jonandrum
Salvia nemerosa

Verbena bonariensis

Allium gignteum

Salvia nemerosa

Origan doré

Gypsophila paniculata

Espace 2:

Gypsophila paniculata
Verbena bonariensis
Allium gignteum
Salvia nemerosa
Chou d'ornement

Espace 3:

Origan doré
Menthe corse
Thymus serpyllum
Vinca minor

Thymus silver queen

Chou d'ornement

Thym serpolet

Vinca minor

Menthe corse

ZONE 5 : MISE EN PLACE DE VIVACES HAUTES / COUVRE-SOLS ET MATÉRIAUX DE PAILLAGE (TAILLES BROYÉES)

FOUGÈRES PERSISTANTES

Polypodium interjectum
(20 à 40cm)

Polystichum aculeatum
(50 cm)

Polystichum setiferum (80cm)

Cyrtomium fortunei

FOUGÈRES CADUQUES

Athyrium filxi-femina
'Rotstiel' (100-120 cm)

Dryopteris filix-mas
(100-120 cm)

Vinca minor

Salvia nemerosa

PAILLAGE

Résidus noisetiers,
charmes... (brun)

Tuiles concassées

Chanvres (beiges)

Calcaire

HOSTA

Hosta 'Fire Island'

Hosta 'sieboldiana'
(60cm)

ZONE 6 : LIGNE DE VÉGÉTATION SUR 1M DE SOL DÉGRADÉ

Mise en place de sedum couvre sols de hauteur inférieur à 10 cm

Sedum acre

Sedum lydium

S. spurium 'Album'

Annexe II : Projet de conception d'un cimetière paysager à Magné (79)

CONTEXTE - État des lieux

Demande:

La commune souhaite créer une extension au cimetière actuel avec une volonté forte de le paysager et d' éviter l'usage de pesticides.

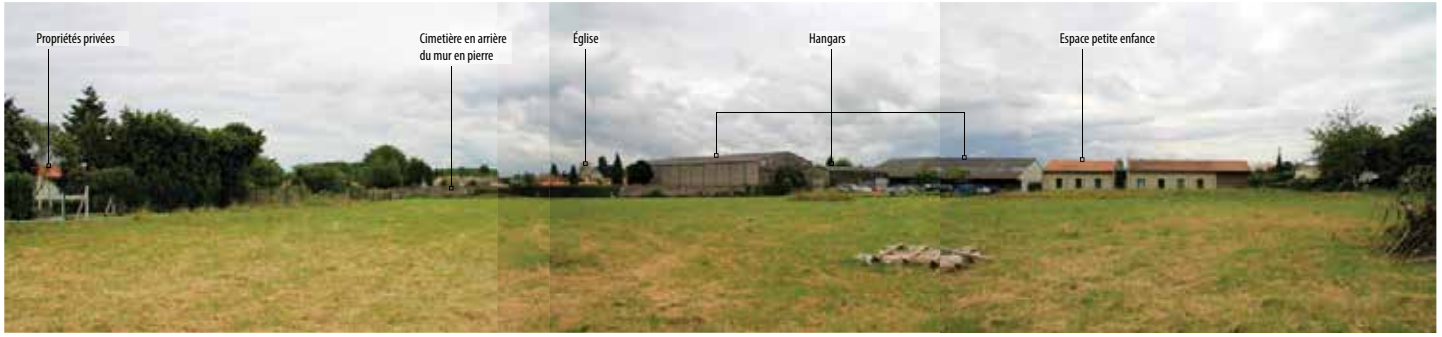

Lieu de centralité

Situé au coeur du bourg en proximité directe du cimetière actuel, des habitations riveraines, de l'espace petite enfance et de l'école, le nouveau projet d'extension se veut être une opportunité pour la commune de **multiplier l'offre et les modes de sépultures et de créer un parc urbain paysager pour les habitants.**
L'extension du cimetière est actuellement une enclave urbaine qui mérite d'être reliée à son environnement.

SCHÉMA D'INTENTION

Découpage des espaces dictés par l'état des lieux et le programme d'aménagement

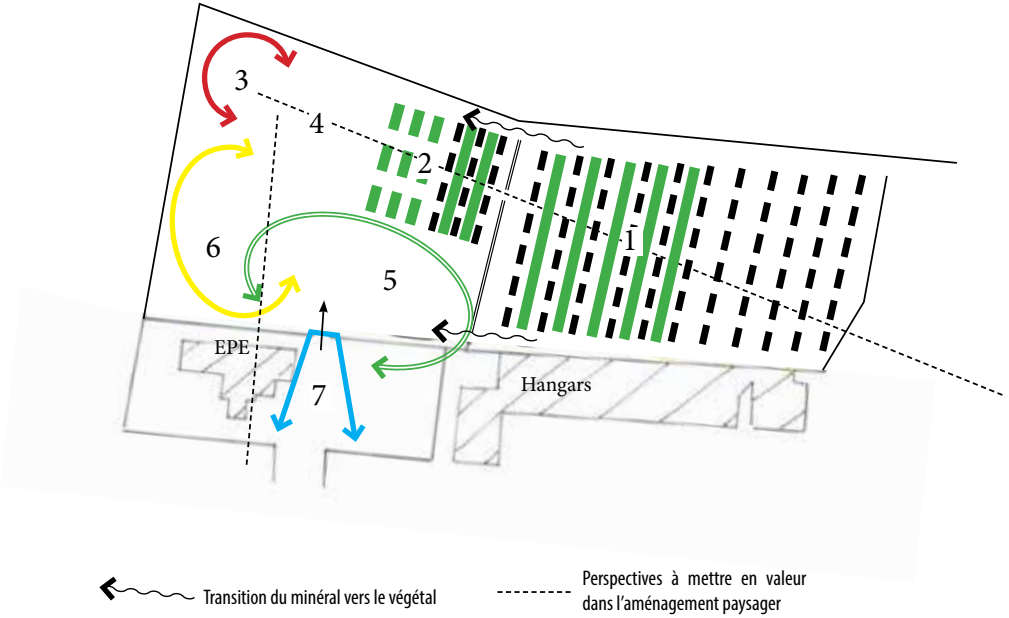

1 Végétaliser les allées du cimetière existant afin de réduire l'usage des pesticides et d'assurer une transition douce avec l'extension du cimetière paysager

2 Espace de jonction entre les sépultures conventionnelles et les nouveaux modes de sépultures. Zone intermédiaire entre le minéral et le végétal

3 Point haut du site d'étude. Ce belvédère offre une perspective intéressante sur l'église et créer ainsi un lien visuel entre le cimetière et le centre bourg

4 Cône de vue à maintenir ouvert pour conserver et accentuer la perspective sur l'église

5 Créer une ambiance intimiste grâce à la plantation d'un sous bois dense. Cette masse végétale permettra de masquer les hangars et dirigera les vues vers l'église, tout en préservant l'espace petite enfance du cimetière conventionnel

6 Créer un boisement aléatoire sous forme de clairière qui filtrera visuellement les vues entre la petite enfance et les modes de sépultures différenciés. Une perspective principale permettra des vues longues sur le parc paysager

7 Zone de stationnement partagé entre les usagers du nouveau cimetière et de l'espace petite enfance. Un aménagement adapté du parking viendra améliorer le cadre de vie du centre petite enfance et créer un point d'appel vers l'entrée du nouveau cimetière

Répartition des différents modes de sépultures

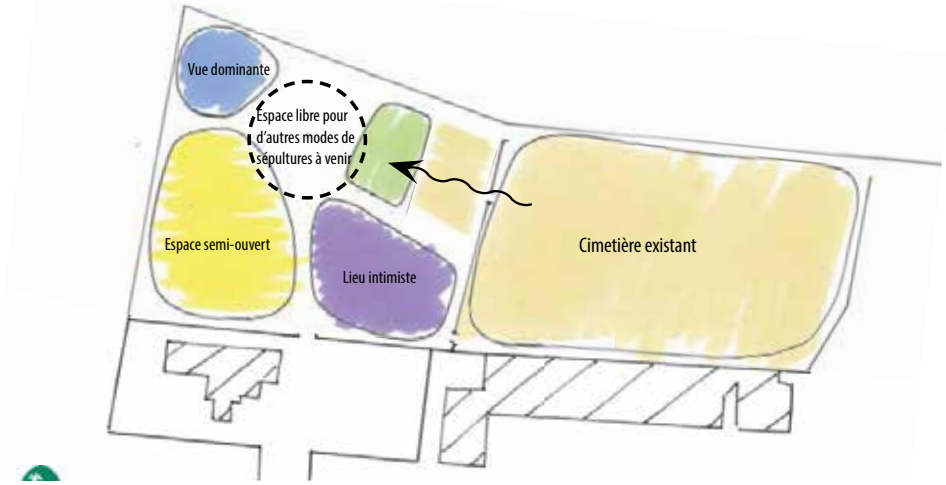

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT - Esquisse

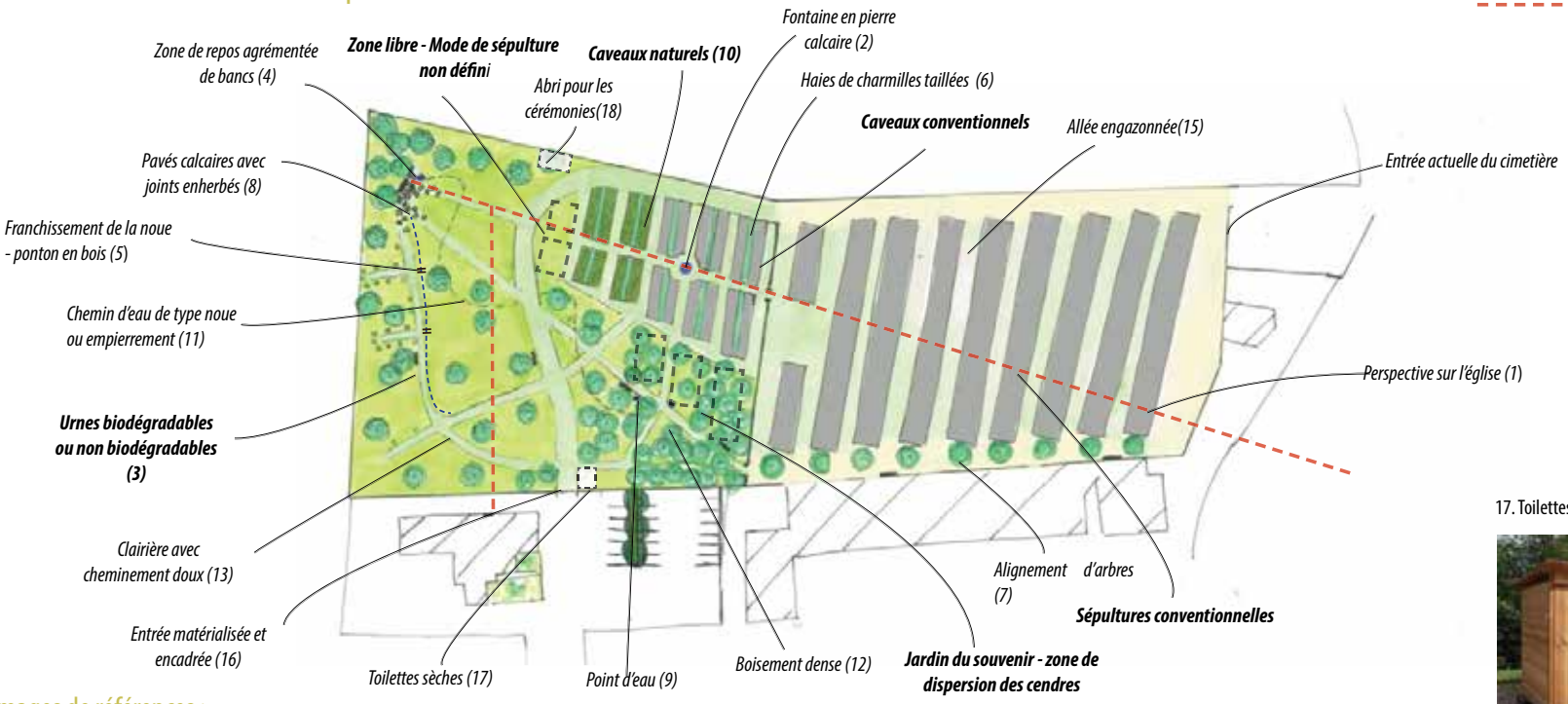

14.Entrée matérialisée

15. Allée engazonnée

17. Toilettes sèches

16. Abri en bois

Images de références :

1. Vue sur l'église

2. Fontaine calcaire

3. Caveau urne

4. Mobilier identitaire

5. Pontons en bois

6. Haies de charmilles taillées

7. Alignement d'arbres

8. Pavés calcaires engazonnés

9. Point d'eau en poterie

10. Caveau naturel

11. Noue

4. Banc en bois plein

12. Boisement dense

13. Clairière avec cheminement tondu

CROQUIS DE PRINCIPE

Avant

Après

>> Arbres

Les essences proposées constituent la strate arborée de la zone boisée dense et de la clairière.

Tilia cordata
Tilleul

H x L adulte : 25 x 15 m
Port oval
Feuillage caduc
Floraison printanière
Intérêt automnal par sa feuillaison jaune-bronze
Exposition ☼
Rustique

Acer campestre L.
Erable champêtre

H x L adulte : 10 x 3 m
Port dense et arrondi
Feuillage caduc
Floraison printanière
Intérêt automnal par sa feuillaison jaune.
Exposition ☼
Sol ordinaire, sec à modérément humide. Rustique au moins jusqu'à -15°C.

Quercus robur L
Chêne pédonculé

H x L adulte : 35 x 25 m
Port étalé
Feuillage caduc
Le chêne est un arbre majestueux. Il est intéressant pour son feuillage prenant de belles couleurs automnales.
Exposition ☼
Sol ordinaire, sans trop de calcaire, pas trop sec à frais. Rustique, au moins jusqu'à -15°C.

Frêne commun *
Fraxinus excelsior

H x L adulte : 30 x 20 m
Port Etalé
Peut être conduit en têtard pour l'utilisation du bois.
Exposition ☼
Sol ordinaire, frais à humide. Rustique, au moins jusqu'à -15°C.

** Sous réserve d'un prélèvement dans le marais*

Mirabellier
Prunus domestica

H x L adulte : 4 x 4m
Port étalé
C'est une variété solide et de pousse rapide, offrant une floraison abondante.
Exposition ☼
Sol ordinaire, sans trop de calcaire, frais à humide. Rustique, au moins jusqu'à -15°C.

Noyer commun
Juglans regia

H x L adulte : 30 x 15 m
Port étalé
Arbre à port majestueux, devenant centenaire et intéressant à la fois pour sa fructification, les noix, et la qualité de son bois.
Exposition ☼
Sol ordinaire, même calcaire, pas trop sec à frais. Rustique, au moins jusqu'à -15°C.

Copalme d'Amérique
Liquidambar styraciflua

H x L adulte : 25 x 12m
Port conique large
Très belles couleurs en automne
Exposition ☼
Sol ordinaire, sans trop de calcaire, frais à humide. Rustique, au moins jusqu'à -15°C.

Tulipier de Virginie
Liriodendron tulipifera

H x L adulte : 30 x 15m
Port étalé
Mellifere, plante medicinale.
Exposition ☼
Sol ordinaire, sans trop de calcaire, frais à humide. Rustique, au moins jusqu'à -15°C.

DÉTAILS TECHNIQUES - Mélange terre-pierre

Le mélange terre-pierre est une solution à la réduction des pesticides. Il permet la végétalisation d'espaces urbains et ruraux peu circulés ou circulés périodiquement.

Le mélange terre-pierre participe ainsi à la création de sites de qualité paysagère remarquable, conservant leur aspect vert toute l'année.

Le mélange terre-pierre est composé de :

- 60 % de pierres La taille des granulats est primordiale : comprise entre 20 mm et 40mm (grave 20/40)). Leur nature est secondaire.
- 40 % de terre végétale

Les étapes de la mise en oeuvre sont :

- Décapage de la terre végétale
- Dressage soigné du fond de forme
- Mise en place d'une structure porteuse si nécessaire, épaisseur en fonction de la nature du sol (30 cm de grave 0/100 par exemple) et ajout d'un géotextile si terrain trop argileux.
- Mise en place et compactage du mélange terre/pierre, épaisseur mise en oeuvre en fonction de l'usage (aux alentours de 20 cm). Ce mélange doit être homogène et préparé antérieurement.
- Semis de gazon sur fine couche de terre végétale ou végétalisation par la florespontanée locale (favorise la biodiversité végétale). En cas de semis de gazon, les graminées choisies devront être résistantes à la sécheresse et au piétinement et devront pouvoir se développer sur sol pauvre.

La période de mise en oeuvre idéale est en septembre-octobre.

Schémas technique

Coupe technique pour l'allée carrossable

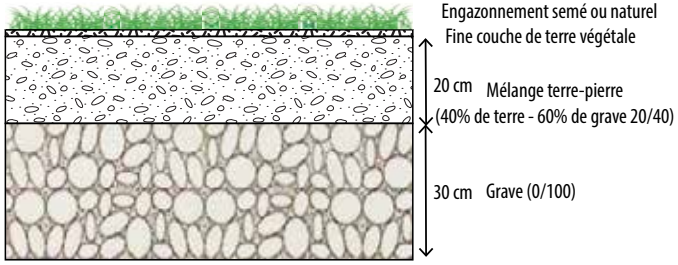

Coupe technique pour l'allée piétonne

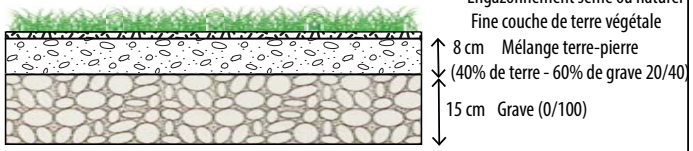

Chemin circulable en mélange terre-pierre

Entre 8 € HT le m² et 15 € HT le m².

PRIX DONNÉ À TITRE INDICATIF – Toutefois, le coût de mise en oeuvre est réduit par rapport à un autre matériau, d'autant plus si la terre végétale utilisée est prise sur place et si le développement de la flore locale est préconisé.

Gestion différenciée

La tonte différenciée consiste à adapter la fréquence et la hauteur de coupe selon les différentes usages des espaces concerné.
Ce concept de la gestion différenciée, plus écologique que la tonte classique, permet un développement de la biodiversité. Il s'inscrit dans une logique de gestion raisonnée des espaces verts dont l'objectif est de respecter et préserver l'environnement.
Les fleurs « sauvages » réapparaissent dans les parties tondues moins fréquemment, c'est ce qu'on nomme la « végétation spontanée ». Celle-ci attire les insectes tels que les insectes mellifère et les oiseaux insectivores.

La tonte différenciée représente aussi un gain de moyens humains, de temps et de carburant.

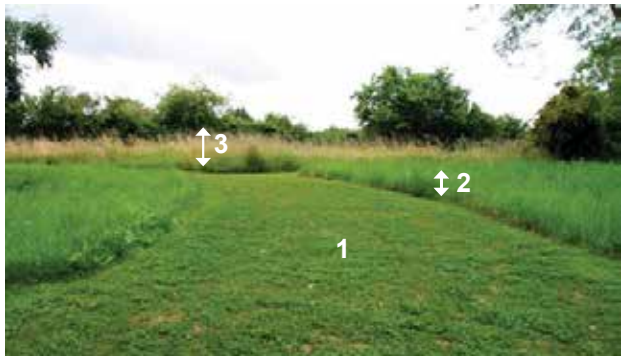

TROIS HAUTEURS DE TONTES

1 Tonte fréquente : coupe rase (5 cm) 1 fois tous les 15 jours

2 Fauche modérée : fauche 4 /5 fois par an.

3 Fauche : 2 fois par an

CHIFFRAGE - cheminements

Type de voie	Longueur (ml)	Largeur (m)	Surface (m^2)	Cubage grave (0/100) m3	Cubage grave (20/40) m3	Terre végétale (m3)
Cheminement carrossable de type Terre-pierre	120	3,5	420	126	50	34
Cheminement secondaire piétonnier	310	1,2	372	56	18	12

** Estimatif en annexe 1*

Quantification des emplacements de sépultures

Type de sépulture	Nombre d'emplacements
Caveaux conventionnels	100 (+70)
Caveaux naturels	60 *

** selon la demande les emplacements prévus en caveaux naturels pourront être remplacés par des caveaux conventionnels, ce qui totaliserait* **230 caveaux conventionnels**.

Quantification de la strate arborée

Zone	Nbre d'unité
Extension - Clairière	30 arbres tiges
Extension - Sous bois	45 arbres tiges
Cimetière existant	11 arbres tiges

** Estimatif en annexe 2*

PHASAGE

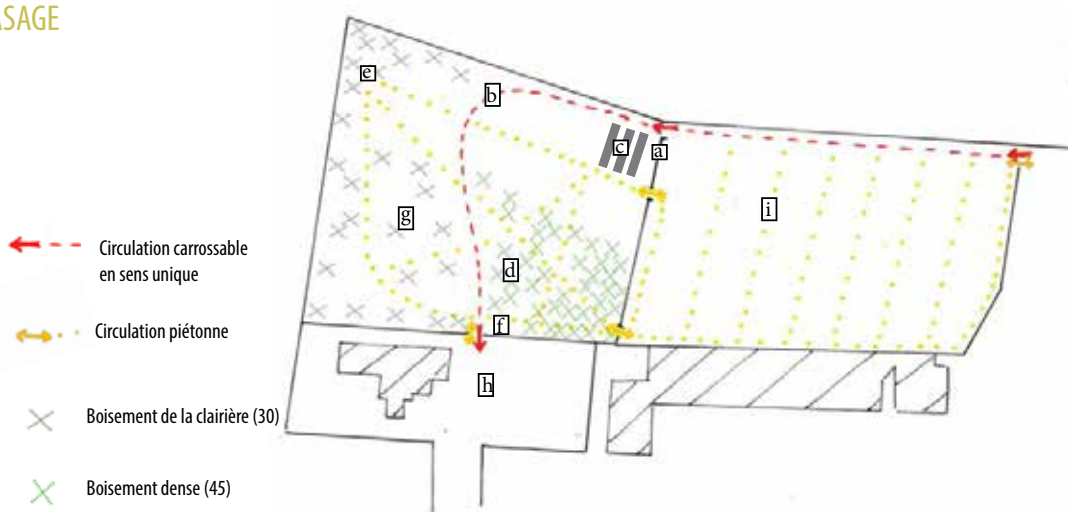

Phase 1 :

a. Création des ouvertures dans le muret

b. Réalisation des allées : carrossables + piétonnes, de la noue et des mouvements de terrains

c. Création des zones de sépultures traditionnelles

d. Plantation de la strate arborée :
- Zone de clairière : Cognassier, Mirabellier, Pommier, Érable, Tulipier de Virginie, Tilleul,...
- Zone de boisement dense : Aulne, Chêne, Érable champêtre, Frêne, Orme, Noyer, ...

Phase 2 :

e. Mise en place du mobilier : Pavés calcaires, fontaines, bancs

f. Réalisation de l'abri et des toilettes sèches

g. Plantations de vivaces et semences :
- Zone de clairière : Coquelicots, lin, ...
- Zone de boisement dense : Perce neige, lierre, pervenche, anémone des bois, fraisier sauvages, ...

Phase 3 :

h. Réalisation de l'entrée

i. Engazonnement des allées du cimetière traditionnel

Annexe III : Visuels et caractéristiques des espèces présentes dans les mélanges de graines

Mélanges de flore sauvages et horticoles
pour fleurir les pieds de murs des communes du PNR du Marais poitevin

- Mélange bleu et blanc -

Borago officinalis

Campanula muralis - Campanules des murs

Cymbalaria muralis

Daucus carota

Echium vulgare

Leucanthemum vulgare

Linum perenne - Lin vivace

Myosotis arvensis

Nigelle de Damas

Phyteuma orbiculare

Salvia pratensis

Scabiosa columbaria

Trifolium repens

Viola sp.

- Mélange rose et blanc -

Achillea millefolium

Althaea rosea - Rose trémière

Centranthus ruber - Centranthe rouge

Erigeron karvinskianus - Marguerite naine

Galium mollugo

Geranium robertianum

Iberis umbellata -Ibéris à ombelles

knautia arvensis

Linum grandiflorum - Lin annuel à grandes fleurs

Malva sylvestris

Origanum vulgare

Valeriana officinalis

Trifolium pratense

- Mélange j aune - orange-

Bellis Perennis

Chelidonium majus

Eschscholtzia californica
- Pavot de californie

Geum urbanum

Hordeum murinum

Hypericum perforatum

Lagurus ovatus - Queue-de-lièvre

Leucanthemum vulgare

Linaria vulgaris

Plantago lanceola

Reseda lutea

Ranunculus acris

Senecio jacobe

- Caractéristiques des espèces par mélange -

Nom latin	Nom commun	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Hauteur (cm)	Végétation
Borago officinalis	Bourrache													50	annuelle
cymbalaria muralis	cymbalaria des murs													20	Vivace
Echium vulgare	Vipérine commune													100	bisannuelle
Myosotis arvensis	Myosotis des champs													30	an./bis/viv.
Phyteuma orbiculare	Raiponce orbiculaire													20-30	Vivace
Salvia pratensis	Sauge des prés													60	vivace
Scabiosa columbaria	Petite scabieuse													60	Vivace
Viola sylvestris	Violette sauvage													10	Vivace
Daucus carota	Carotte sauvage													75	bisannnuelle
Leucanthemum vulgare	Marguerite													60	vivace
HORTICOLES :															
Campanula muralis	Campanule des murs													15	Vivace
Linum perenne	Lin vivace													40-60	Vivace
Nigella damascena	Nigelle de Damas													20-40	Anuelle

Nom latin	Nom commun	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Hauteur (cm)	Végétation
Achillea millefolium	Achillée millefeuille													60	vivace
Galium mollugo	Caille-lait blanc													15-100	Vivace
Geranium robertianum	Herbe à Robert													20-50	An. / Bisan.
Knautia arvensis	Petite scabieuse													80	Vivace
Mauve sylvestre	Malva sylvestris													90	vivace
Origan vulgaire	Origanum vulgare													60	annuelle
Salvia pratensis	Sauge des prés													60	vivace
Trifolium pratense	Trèfle rouge des prés													25-50	Vivace
Valériane officinale	Valeriana repens													200	vivace
HORTICOLES :															
Althaea rosea	Rose tremière													200	Anuelle
Erigeron karvinskianus	Marguerite naine													20	Vivace
Iberis umbellata	Ibéris à ombelles													35	Bisannuelle
Linum grandiflorum	Lin annuel à grandes fleurs													40	Annuelle

Nom latin	Nom commun	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Hauteur (cm)	Végétation
Papaver rhoeas	Coquelicot													60	vivace
Chelidonium majus	Grande Chélidoine													30-50	Vivace
Geum urbanum	Benoite des villes													80	Vivace
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé													90	vivace
Linaria vulgaris	Linaire commune													80	Vivace
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé													40	vivace
Potentilla anserina L.	Potentille ansérine													15-50	vivace
Ranunculus acris	Renoncule âcre													80	vivace
Renoncule âcre	Ranunculus acris													80	vivace
Reseda lutea	Reseda jaune													40	vivace
Senecio jacobaea	Séneçon jacobée													30-80	Bisannuelle/ vi
Bellis perennis	Pâquerette													10	vivace
Hordeum murinum	Orge des rats													40	Annuelle
Leucanthemum vulgare	Marguerite													60	vivace
HORTICOLES :															
Eschscholtzia californica	Pavot de californie													20-40	Vivace - persist
Lagurus ovatus	Queue-de-lièvre													50	Annuelle

Annexe IV : Visuel du sachet de graines

Annexe V : Dépliant associé aux sachets de graines

Conseils pratiques

Où trouver les sachets ?

Les sachets de graines sont fournis gratuitement par le Parc. Ils sont distribués lors des animations de sensibilisations du Parc et disponibles auprès des communes partenaires de cette opération. Il vous sera simplement demandé de vous engager dans la démarche.

Quels seront mes engagements ?

- Ne pas utiliser de produits chimiques
- N'apporter aucun engrais
- Ne pas arroser
- Maintenir un passage libre sur le trottoir pour les piétons

Conseils techniques

Où semer ?

Ce mélange a été conçu pour s'adapter aux fissures présentes en pieds de murs : milieux secs et pauvres en matières organiques.

Quand semer ?

A l'automne de préférence avant les premières gelées, le résultat sera plus réussi qu'au printemps !

Comment semer ?

L'objectif est de semer dans les fissures présentes en pieds de murs. Souvent, celles-ci existent déjà, c'est le cas lorsque vous pouvez observer une végétation se développer à cet endroit. Si ce n'est pas le cas, il faut créer cette fissure. Les services municipaux pourront vous aider à le faire avec les outils adaptés. Une fois la fissure repérée, suivez les étapes suivantes :

1. Désherber manuellement le lieu de plantation

2. Mélanger les graines avec un peu de terre ou de sable

3. Semer le mélange à l'endroit préparé

4. Les premières pousses apparaîtront au printemps

Quel entretien apporter ?

Les mélanges fleuris de pieds de murs demandent peu d'entretien, il n'est pas utile de leur apporter ni engrais, ni eau. Il suffit de les tailler une fois à la fin de l'automne. Ils repousseront d'eux-mêmes au printemps.

Action menée par :

Parc naturel régional du Marais poitevin
2 Rue de l'Eglise - 79510 COULON
correspondance@parc-marais-poitevin.fr
Tel : 05.49.35.15.20

Avec le concours de :

Region Poitou Charentes — Région Pays de la Loire

Parc naturel régional du Marais poitevin

3 volets recto

Mélange de graines pour massif bleu et blanc

Fleurissons nos rues

Pour limiter le désherbage et embellir notre cadre de vie

Parc naturel régional du Marais poitevin

Pourquoi cette démarche ?

Le Parc Naturel régional du Marais poitevin souhaite expérimenter le fleurissement des trottoirs en pieds de murs afin d'offrir une alternative au désherbage. Chacun est invité à participer à cette action.

Les raisons du changement

Pour préserver la santé et l'environnement, les lois ont évolué afin de limiter l'utilisation des pesticides. À partir du 1er janvier 2017, cette utilisation sera interdite dans tous les espaces publics. Ce changement induit de nouvelles pratiques d'entretien, c'est aussi l'occasion de redécouvrir les fleurs et plantes du Marais poitevin qui viendront animer nos rues.

Les avantages du fleurissement

- Le remplacement des végétaux non désirés par des plantes choisies qui demandent peu d'entretien et agrémentent le cadre de vie.
- L'embellissement de nos rues avec la proposition de plusieurs mélanges fleuris : bleu-blanc, jaune-orange, rose-blanc, qui pourront s'adapter à chaque situation et évoluer au fil du temps.
- Le retour de la nature dans nos cœurs de villes et villages.

Une alternative : des sachets de graines pour embellir nos rues !

Si cette démarche vous intéresse, le Parc met à votre disposition des mélanges fleuris :

Les sachets de graines sont composés d'espèces que l'on trouve dans le Marais poitevin. Ce sont des mélanges principalement constitués d'essences sauvages, agrémentés de quelques essences horticoles. Plusieurs mélanges de couleurs différentes existent.

L'association de ces essences formera une composition florale dynamique. La diversité des floraisons en termes de formes, hauteurs, dimensions et nuances de couleurs créera un effet graphique et harmonieux.

Chaque sachet contient 13 espèces parmi lesquelles vous trouverez notamment : l'origan, la valériane officinale, la mauve, la sauge, du géranium sauvage...

Mélange jaune - orange

Mélange rose et blanc

Mélange bleu et blanc

Comment va évoluer ce fleurissement ?

Une fois installé le fleurissement revient chaque année, les graines se ressèment toutes seules ! Le mélange évolue au fil des années, vous pourrez observer des modifications d'espèces présentes : certaines prennent le dessus, d'autres apparaissent ou disparaissent en fonction des caractéristiques de votre sol.

Les idées reçues

«Les végétaux ramènent de l'humidité»
Au contraire, les plantes absorbent l'eau au pied du mur et le protègent des pluies battantes grâce à leur feuillage.

«Les plantes sur le trottoir, ce n'est pas propre»
L'utilisation des pesticides pour rendre «propres» nos trottoirs présente en réalité des effets dangereux avérés sur la santé et l'environnement. La notion de propreté est toute relative...

«Ça va attirer les petites bêtes»
Le fleurissement contribue au retour de la nature en ville. Les plantes annuelles fleuries attirent souvent les insectes pollinisateurs et les papillons : quoi de plus agréable à contempler ?

Annexe VI : Résultats de représentations initiales lors du projet partagé avec les habitants de Marans (17)

Résultats des représentations initiales :

Les représentations initiales permettent d'obtenir un reflet de la vision des habitants sur chaque thème avant l'intervention.
Ainsi nous avons demandé aux 19 habitants présents ce que signifiait pour eux : la rue, le cadre de vie ou l'embellissement. Ils ne devaient pas faire de phrase mais seulement y inscrire des mots ou groupes de mots en 30 secondes.

Post *it relatifs à la rue*

Chevalets de présentation des représentations initiales sur les 3 thèmes

Ainsi, sur le thème de **la rue,** les termes les plus souvent cités sont ceux relatifs à l'usage et la fonctionnalité de la rue (cités 24 fois), puis ceux relatifs aux ressentis (cités 10fois), à la description de la rue (8 fois), aux nuisances qu'elle présente (6 fois) et au domaine du vivant (3 fois). Le tableau ci-aprés reprend les différents mots cités en les classant par thème.

Usages	Ressentis	Description/composition	Nuisances	Espace vivant
- Voiture (7) - Piéton (6) - Vélo (4) - Circulation (4) - Passage (1) - Déplacement (1) - Promenade (1)	- Partage (4) - Sécurité (1) - Agréable (1) - Rencontre (1) - Sourire (1) - Lien (1) - Liberté (1) - Respect	- Trottoir (4) - Voie extérieure (1) - Espace communal (1) - Habitat (1) - Voirie (1)	- Bruit (3) - Vitesse (1) - Mauvais état (1) - Déchet (1)	- Foule (1) - Chien (1) - Oiseaux (1)

Pour le **cadre de vie**, on distingue cinq grands thèmes, le végétal est le plus souvent cité (14 fois : fleurs, arbres, verdures...), suivi de l'importance des relations sociales (8 fois : convivialité, relationnel...), des ressentis/ambiances (8 fois : Agréable, tranquillité...), puis vient l'usage (5 fois : circulation, promenade, parking), et ce qui définit/compose le cadre de vie (3 fois : environnement, paysage, embellissement...)

Végétal	Social	Ressentis	Usage	Description
- Fleurs (5) - Arbres (3) - Verdure (3) - Fleurissement (1) - Espace vert (1) - Jardin (1)	- Convivialité (2) - Relationnel (1) - Rencontre (1) - Partage (1) - Ensemble (1) - Rassemblement (1) - Vivre ensemble (1)	- Agréable (2) - Silence (1) - Tranquillité (1) - Beauté (1) - Quiétude (1) - Atout (1) - Sécurité (1)	- Circulation(1) - Banc (1) - Parking (1) -Parcours piéton (1) - Pratique (1)	- Environnement(1) - Paysage (1) - Propreté (1)

Pour l'**embellissement**, le végétal est le thème le plus cité (17 fois), ensuite se déclinent l'énumération des zones à embellir et leur description (matériaux, couleurs, façade, propreté..) cités 14 fois. Puis viennent les ressentis que procure l'embellissement (plaisir des yeux, bonheur...) cité 6 fois. On remarque que le soin apporté à la rue (son entretien) a une forte importance dans son embellissement, tout autant que la présence de végétation.

Végétal	Critères de l'embellissement	Ressentis positifs
- Fleurs (12) - Arbres (5) - Végétation (1) - Chemin vert (1) - Haie (1) - Verdure (1) - Herbe (1)	- Voirie entretenue (2) - Propreté (4) - Plat (2) - Couleurs (1) - Déco (1) - Aménagement (1) - Zero pesticides (1) - Beaucoup de chose (1) - Séparations (1) - Façade (1) - Promenade (1)	- Plaisir des yeux (1) - Coup de coeur (1) - Le bonheur (1) - Beauté (1) - Jolie (2)

Annexe VII : Document de présentation de la démarche participative à Marans (17) : diagnostics propositions et échéancier

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le Parc du Marais poitevin, labellisé PNR depuis le 20 mai 2014, est mobilisé sur la question de l'entretien des espaces publics sans pesticide, et a conduit de nombreuses actions de formation et de sensibilisation auprès des communes, des agents techniques et des habitants. Dans ce cadre, dès 2008, le Parc s'est notamment appuyé sur l'expérience de Marans, qui arbore 3 papillons avec une mention spéciale au titre de la charte terre saine ; Marans ayant été précurseur dans ce domaine et considérée comme exemplaire.
En juin 2014, certaines rues de Marans ont fait l'objet d'un test de désherbage chimique.

Dans la continuité du partenariat mis en place fin 2014 entre la ville de Marans et le Parc naturel régional du Marais poitevin concernant le fleurissement durable, une expérimentation a été engagée avec les habitants du quartier du Moulin visant à améliorer leur cadre de vie, tout en évitant le recours aux pesticides pour l'entretien des espaces publics.

Ainsi, en lien avec le conseil de quartier, plusieurs ateliers ont été organisés avec les habitants, les élus et les services techniques pour réfléchir à des propositions simples d'aménagement, permettant de mettre en valeur certaines rues. Dans ce cadre, le Parc naturel régional du Marais poitevin a formulé des propositions, qui ont été présentées lors de l'atelier du samedi 11 avril 2015. La démarche mise en place ainsi que les propositions sont exposées dans le document ci-joint.

Le quartier des moulins a été choisi comme quartier pilote pour réaliser cette démarche participative d'aménagement de certaines rues de Marans.

La végétalisation des rues de Marans - Des espaces vivants !

Rue Carnot - Place des capucins

Rue Carnot

Quai du général Leclerc de Hautecl

Marans E

A Marans, la végétation anime les pieds de murs, rue Carnot, un Gaura s'est installé à la limite du mur et du trottoir. Celui-ci fleurit la rue et prend la place de la végétation spontanée indésirable.
Quai du général Leclerc de Hautecl, ce sont des pâquerettes qui fleurissent le trottoir.
Certains habitants ont commencé à investir et fleurir les rues, ici, rue Ernest Bonneau avec des jardinières fleuries, ou quai du général Leclec de Hautecl avec des réserves accueillant des hortensias.

Objectif : Travailler avec les habitants pour expérimenter une méthode de fleurissement qui valorise le cadre de vie et qui vise à réduire les surfaces à entretenir

ETAT DES LIEUX - Des ambiances diverses

① Avenue Paul Couzinet

② Rue de Beauregard

③ Espace vert du moulin

⑩ Rue des Pluviers

⑨ Avenue des Fours à chaux

⑧ Rue du passage de l'Eglise

⑦ Rue des moulins

④ Avenue de Verdun

⑤ Avenue de la Gare

⑥ Rue des Cordiers

Marge de manœuvre pour l'adaptation des rues vers un mode d'entretien différenciée

Pas d'intervention nécessaire

Adaptation facile demandant peu d'intervention et aucune modification de la voirie

Aménagement possible demandant une intervention minime sur la voirie

Aménagement nécessitant un réaménagement global de la voirie (à effectuer à moyen, long terme)

Un recensement de l'état des rues ainsi qu'un pré-diagnostic ont été réalisés dans un premier temps, afin de choisir les rues où sera effectué le travail participatif. Ainsi, le choix s'est porté sur des rues où des aménagements légers étaient réalisables : Avenue de la Gare et Rue des Cordiers, qui disposent de marges d'aménagement importantes ne demandant pas de modification de la voirie. Le travail a aussi inclu l'Avenue de Verdun qui possède un fort potentiel, une demande importante de la part des habitants et la commune prévoit de la réaménager totalement dans les années à venir.

Exemple de végétalisation (fleurissement composé d'espèces adaptées aux contraintes du site)

Une démarche participative menée avec les habitants via l'association du quartier des Moulins

Les ateliers ont été organisés en partenariat avec l'association du quartier des Moulins présidée par Mme Guimbretière, et animés par des agents du Parc (Valérie Nizet Rousseau puis Jordane Ancelin, paysagiste, Coralie Picard, apprentie paysagiste et Richard Joseph, responsable formation) ainsi que le responsable des espaces verts de Marans (Maurice Messahel).
Une vingtaine d'habitants se sont mobilisés.

Un diagnostic partagé a eu lieu sur site, les enjeux de chaque rue ainsi que les envies d'embellissement des habitants ont été relevés.

Un deuxième atelier en salle a permis de proposer des principes d'aménagement généraux pour chaque rue en travaillant par petits groupes.

Lors d'un troisième atelier, l'objectif était de partager ce travail sur site avec les élus afin de valider et/ou d'adapter les propositions d'aménagement en fonction de leur faisabilité (technique et financière).

Pour chacune des rues étudiées, le diagnostic, les propositions d'aménagement ainsi que leurs échéances de réalisation sont présentés ci-après.

L' Avenue de Verdun - Une avenue de qualité

L'avenue de Verdun est située derrière l'espace vert du Moulin. Cette avenue possède une ambiance de quartier chaleureuse de part l'équilibre entre la présence du minéral et du végétal : alignement d'arbres rythmant la rue, haies délimitant l'espace public de l'espace privé.

Le dimensionnement et l'aménagement de la voirie sont agréables pour le piéton : trottoirs larges protégés de la route par l'alignement d'arbres. Cependant, l'ensemble de la voirie, route et trottoirs, est composé de bitume, et malgré son bon dimensionnement, la rue conserve un aspect routier.
On remarque que les trottoirs se végétalisent au niveau des pieds d'arbres, cette végétalisation naturelle casse la monotonie du bitume et intègre les arbres à la voirie. Par contre, cette dégradation du revêtement pose problème en terme d'accessibilité.
Par ailleurs, cette avenue possède une situation de qualité, elle est située à proximité de l'espace vert du Moulin, ces deux zones étant directement liées par un cheminement piéton. Il serait intéressant de rendre cette liaison plus visible.
L'avenue de Verdun possède donc un fort potentiel qu'il serait possible d'accentuer afin de rendre l'ambiance moins routière en étirant l'espace vert de la rue du Moulin vers cette avenue résidentielle.

Proposition d'aménagement

Le travail réalisé avec les habitants mène à une proposition d'aménagement par section afin de rompre la monotonie linéaire (Voir le plan ci-dessous)

Piste de réflexion- Atelier 1 : Accentuer l'enherbement des pieds d'arbres pour rendre le trottoir moins routier, séquencer la surface minérale et créer une liaison visuelle avec les espaces verts du moulin notamment sur l'accroche avec la venelle d'accés au moulin . Cet enherbement faciliterait aussi la gestion des pieds d'arbres.

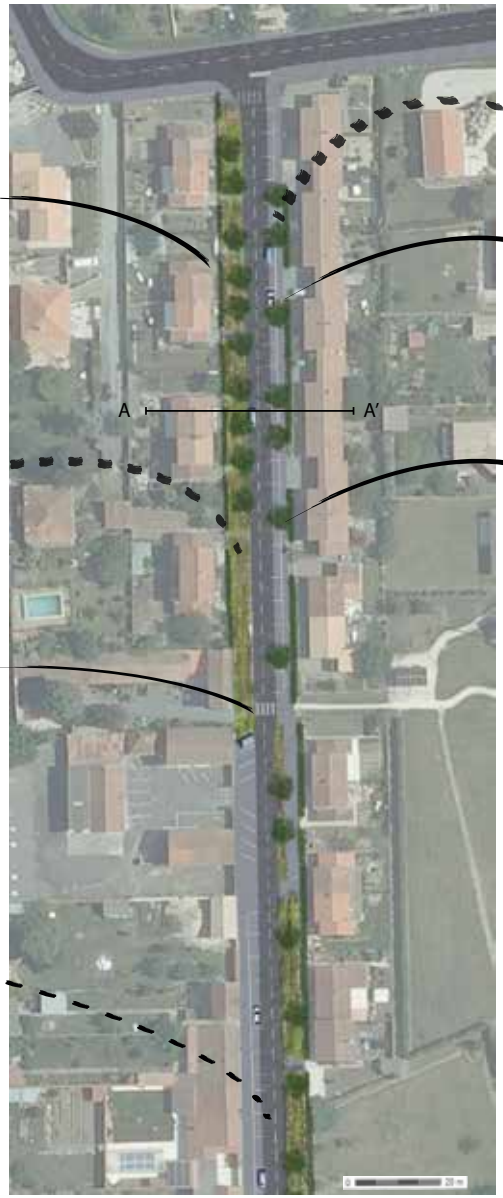

Stationnement longitudinal entre le trottoir et la voirie avec des espaces de respiration (ouverture vers les voies privées)

Redescendre l'éclairage sous les platanes pour une meilleure visibilité et sécurité

Cheminement de largeur d'1m50 répondant aux normes d'accessibilités PMR (revêtement à définir)

Fleurissement sur tout le trottoir avec un sentier piéton et des ouvertures vers les voies privées

Bande végétale en pied d'arbre type couvre-sol présent le long des places de parking, séparant l'espace piéton des stationnements

Passage piéton au niveau du chemin d'accès au moulin

Principes d'aménagement inversés (Trottoir Est <=> Trottoir Ouest)

COUPES DE PRINCIPES

AVANT

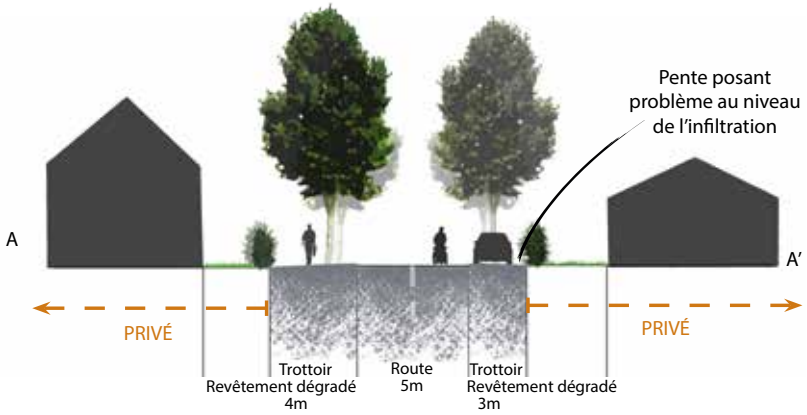

APRES

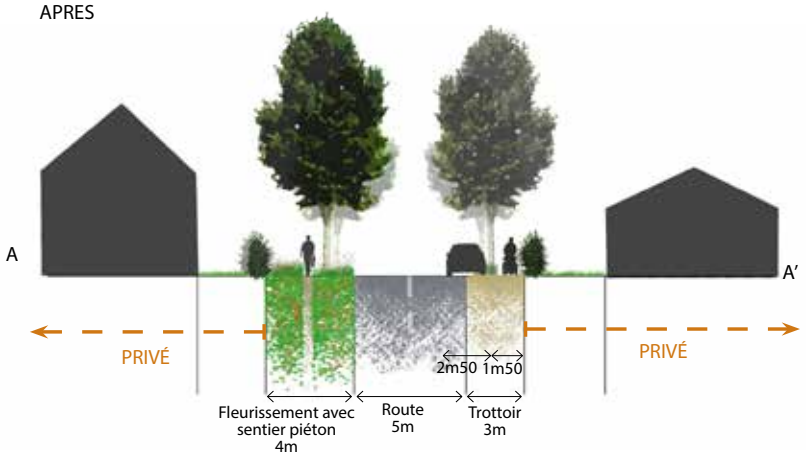

NB : Prévoir un enfouissement des réseaux avant de réaménager l'avenue

Des bancs en demi-lune en pied d'arbre et des poubelles seraient disposés de part et d'autre de l'avenue.

Par ailleurs deux bacs de récupération pour les feuilles mortes pourraient être disposés dans la rue à l'automne afin de permettre aux habitants qui le souhaitent d'évacuer les feuilles de leur trottoir (action à réaliser avec les habitants).

Diagnostic

Rue des Cordiers - Une ambiance champêtre grâce à une forte présence de végétation

La rue des Cordiers est peu passagère. Elle relie la rue des moulins à l'avenue de la gare. Le végétal est très présent, que ce soit sur l'espace public ou privé. Cet écrin végétal confère à la rue une ambiance champêtre.
C'est l'une des rares rues arborées de Marans, une rue à l'aspect naturel qu'il convient de préserver.
Souvent, des voitures de riverains sont garées dans la rue du côté de la circulation piétonne.

Il y a donc besoin d'organiser le stationnement et de redonner une place au piéton.
Les habitations pavillonnaires sont en partie dissimulées par la végétation. Contrairement aux autres rues, la voie ne possède pas de trottoir à proprement dit.
Une ligne blanche délimite l'espace piéton et donne un aspect routier à la voie.

Proposition d'aménagement

Pour la rue des Cordiers, les objectifs de ces propositions d'aménagement sont de conserver et de mettre en valeur l'ambiance paisible et naturelle de cette rue tout en conservant ses fonctionnalités. La rue pourrait devenir une voie partagée ou la priorité serait laissée aux piétons (plus besoin de matérialiser l'espace piéton).

Piste de réflexion- Atelier 1 : Créer une voie partagée.

Créer une bande végétalisée (vivaces) en pied de mur afin de prolonger l'aspect naturel de la voie sur les deux côtés.

Végétation déjà présente de part et d'autre de la voirie à poursuivre sur toute la longueur des deux côtés afin de conserver l'ambiance champêtre de la rue

Retirer la bande blanche piétonne afin de diminuer l'aspect routier et créer une voie partagée où le piéton est prioritaire

Marquer les cases de stationnements et les interdire à l'extérieur afin de les maîtriser. Placées des deux côtés de la voie, elles feront ralentir les voitures en créant naturellement des chicanes

Signalisation zone 20

NB : Il serait nécessaire de protéger les arbres de cette rue de façon réglementaire afin de conserver l'idée de "rue paysage". L'AVAP permettrait peut être de conserver l'espace arboré au nord coté Ouest de la rue qui contribue à l'ambiance champêtre

Diagnostic

L' Avenue de la gare - Une rue fréquentée qui mérite d'être mise en valeur

L'avenue de la gare relie le centre ville à la route de Charron, c'est un axe fréquenté par les véhicules et les piétons.

Le problème principal de cette avenue est la vitesse de circulation des véhicules. Les îlots ajoutés pour diminuer la vitesse sont efficaces. Cependant, ils sont peu visibles de nuit, ce qui est peu sécuritaire. De plus, les îlots accentuent l'aspect routier de cette voie résidentielle.

Les trottoirs sont composés du même revêtement que la voie ce qui accentue visuellement l'emprise de la route.

Cependant, cette rue possède des éléments de qualité à mettre en valeur, en particulier un muret en pierre sèche à l'architecture particulière et des dépendances en limite parcellaire.
Les îlots récemment créés pour ralentir la vitesse des véhicules accentuent aussi l'aspect routier et minéral de la voie.

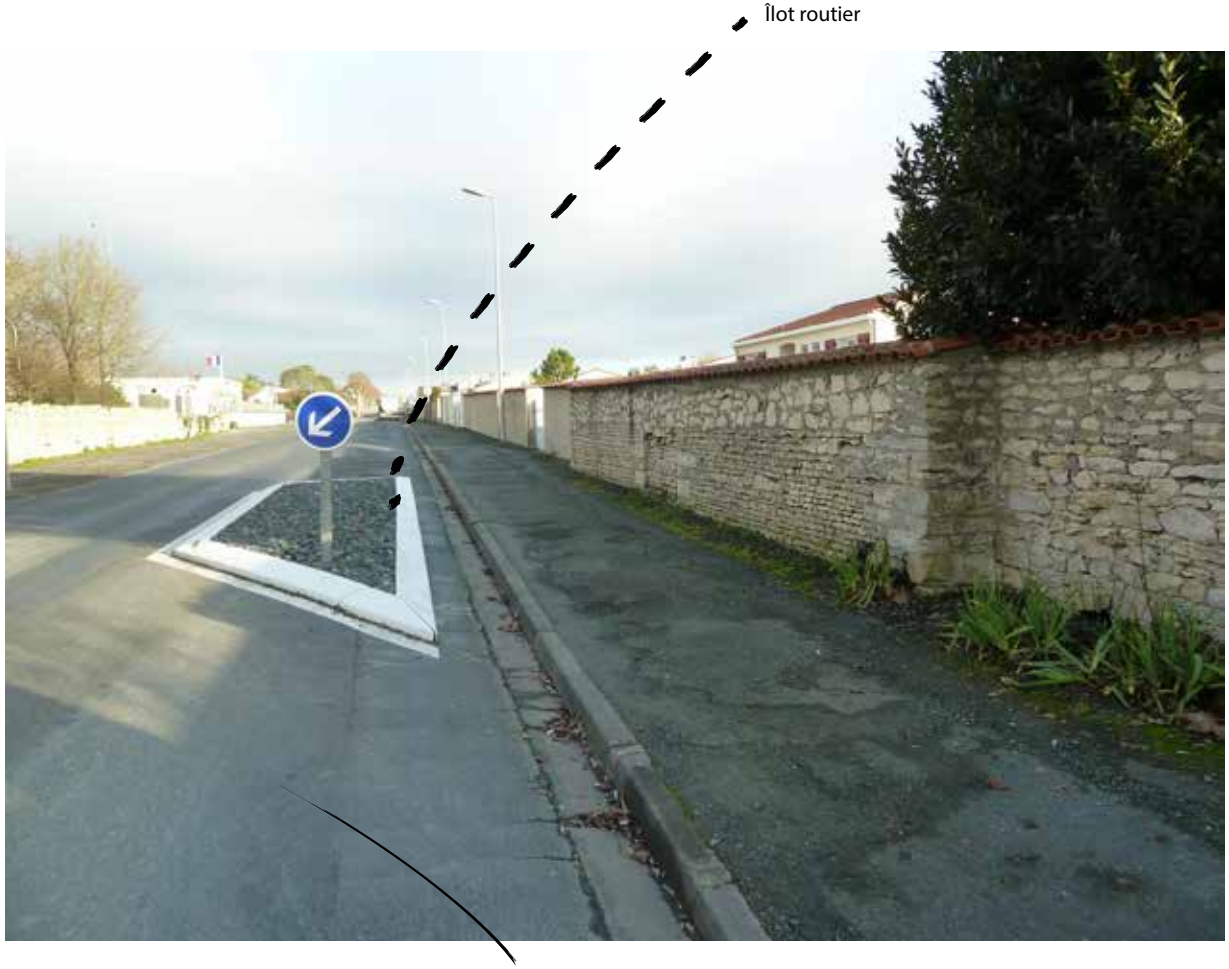

Bon équilibre minéral/végétal côté Est de la voie

Patrimoine architectural à mettre en valeur. Ce type de trottoir >1m40 (norme accessibilité) favorise l'installation de végétal assumé le long de la route pour embellir et sécuriser les piétons

Proposition d'aménagement

Il est proposé de fleurir les îlots pour diminuer leur aspect routier sans pour autant nécessiter un entretien régulier et contraignant. Des végétaux de type plante grasse ou vivace utilisés pour les toitures végétalisées (15 cm de profondeur disponible) demanderont un entretien minime et égaieront la rue.
Les îlots pourraient être ponctués de silhouettes d'acier (petits éléments de décoration) afin de les rendre plus visibles et d'animer la rue. Ces sculptures donneront une identité particulière à cette rue résidentielle très passagère.
Des sculptures de grandes tailles seront placées aux entrées de la rue et des plus petites seront disposées entre celles-ci.

La rue pourra aussi être animée en fleurissant les pieds de mur à l'aide de végétation de couleur chaude (iris, valériane), de plus, la rue sera visuellement plus étroite ce qui incitera les automobilistes à ralentir.

Piste de réflexion- Atelier 1 :
Enherbement sur l'un des deux trottoirs
Végétalisation des pieds d'arbres
Végétalisation de long de la route telle que l'avenue Paul Couzinet.

Fleurissement en pied de mur (semence de graines)

Silhouettes hautes en début et fin de rue (basses au centre)

Silhouettes d'acier/ structures animant et marquant l'identité de la rue

Exemples de silouettes en acier

Végétalisation des îlots par des plantes grasses et vivaces de type toiture végétalisée

Vue de la végétalisation de la rue

Récapitulatif et suite à donner

Rue	Action	Échéance possible	Budget (hors main d'œuvre)	Possibilités de réalisation	Validation
Rue des Cordiers	Retirer la bande blanche piétonne	Automne 2015	150€	Services techniques	
	Délimiter et peindre les places de stationnements	Automne 2015	150€	Services techniques et habitants	
	Création de la fosse de plantation et plantation des vivaces	Automne 2015	50€/m²	Services techniques et habitants	
Avenue de la Gare	Mise en place de graines en pied de mur	Automne 2015	0€ (graines fournies par le Parc)*	Animation avec les habitants par le Parc	
	Plantation de plantes type toiture végétalisée sur les îlots routiers	Automne 2015	40€ /m²	Services techniques	
	Création des silhouettes	Printemps 2016	Environ 2500€	Habitants + intervenant extérieur ou achat et mise en place services techniques	
Avenue de Verdun	Création des bacs à feuilles	Automne 2015	Environ 500€	Habitants - animation par le Parc	
	Fleurissements trottoirs	Automne 2015	0€ pour des graines fournies par le Parc et 50€ / m² pour des vivaces	Habitants - animation par le Parc	
	Aménagement global de la rue		Environ 300 000€		

* des graines peuvent être fournies par le Parc à titre expérimental sur la base d'un mélange constitué d'essence horticoles et spontanées locales, sous réserve des financements sollicités par le Parc à ses partenaires (en cours)

NB : Pour l'avenue de Verdun, si la municipalité souhaite réaménager entièrement la rue, les propositions pourront servir de base mais une réflexion plus approfondie devra être menée (accompagnement possible par le Parc si la commune le souhaite). Cf - Mme Galliot.

Conclusion :

En fonction des choix et priorités qui seront retenus par la ville de Marans, le Parc pourra poursuivre son accompagnement en lien avec le conseil de quartier dès juin 2015, de manière à profiter de l'automne pour effectuer les 1éres plantations.

Contact : Coralie Picard - Jordane Ancelin. 05- 49 -35 -15 -20

Annexe VIII : Supports utilisés lors de la sensibilisation des habitants de Magné (79) : Cartes technique et éléments du discours.

DÉPART PARKING DU BIEF

Mot d'accueil du Maire
Présentation de la matinée ainsi que de la démarche

1
- Différents niveaux de gestions
- Question de l'usage
- Entretien en fonction du substrat et de la fréquentation

2
- Aspect d'une rue traitée chimiquement

3
- Demander ce qu'ils pensent du trottoir avec les belles de nuit, ruines de rome et laitues
- Enlever la laitue scarole, les avis ont-ils changé ?

4
- Point Esthético-paysager (camomille geranium herbe à robert)
Education du regard :
«Que voyez vous ?»

5
- Point réglementaire sur les rues en bétons

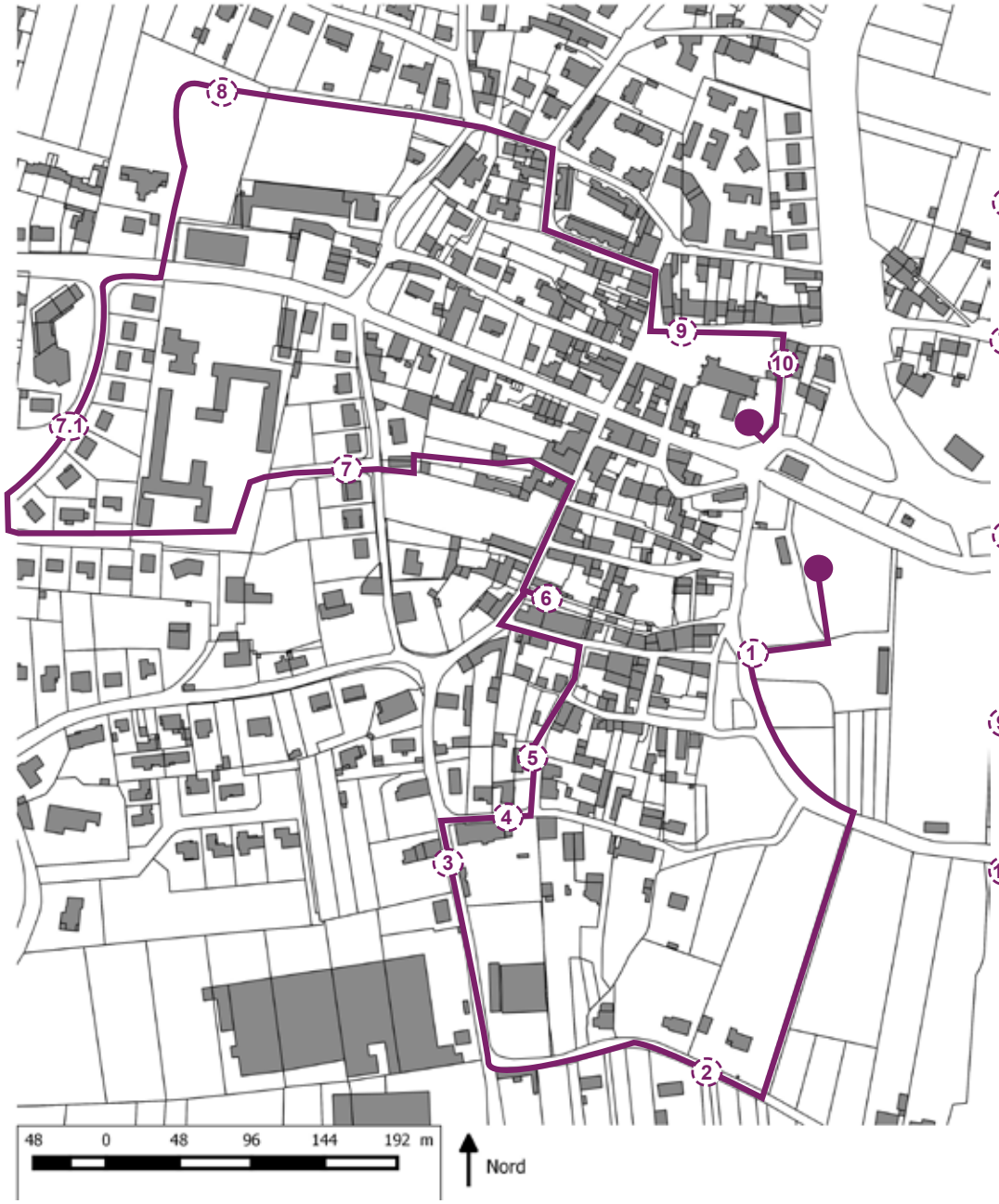

6
- La place de l'usage dans le fleurissement

7
- Réglementation ZNT proche des zones sensibles (écoles)
- Chemin calcaire : les usages et habitudes induisent l'entretien

8
- Cimetière paysager - Parc arboré
-=> Changement des mentalités

9
Aspect des pieds d'arbres
=> Démarche progressive

10
- Action des particuliers sur l'espace public, fleurir son devant de porte, s'engager dans le zero pesticide

ARRIVÉE A LA MAIRIE

DÉPART PARKING DU BIEF

Mot d'accueil du Maire
Présentation de la matinée ainsi que de la démarche

POINT TECHNIQUE : entretien, fréquentation, usages

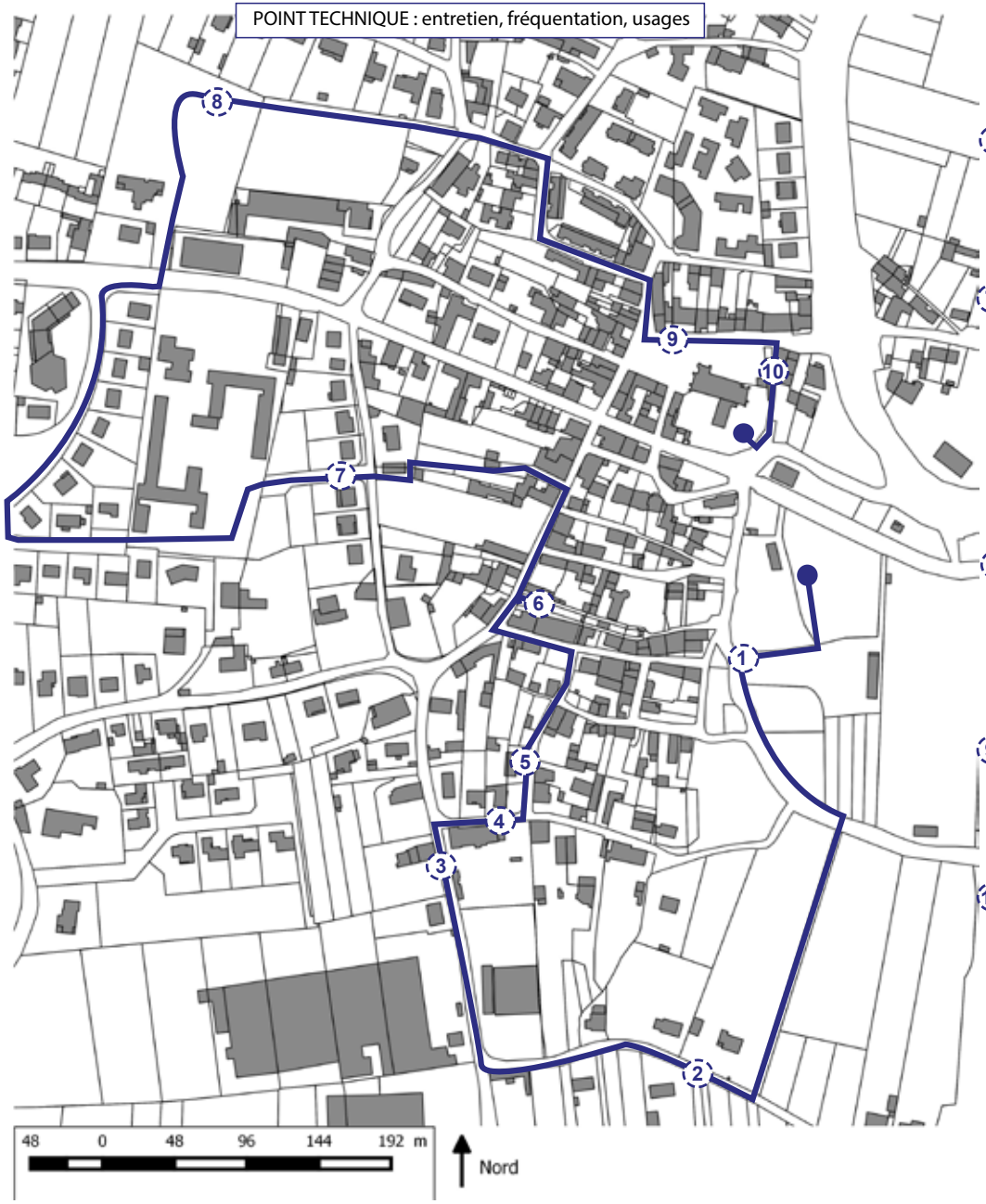

1
- Gestion différenciée à deux niveaux :
  - Tonte régulière
  - Fauche annuelle

2
- Rue traitée chimiquement, problème des caniveaux vis-à-vis de la réglementation
- Rue résidentielle, fréquentation peu élevée
- Trottoirs étroits (<1m)

3
- Rue traitée chimiquement
- Rue résidentielle, fréquentation moyenne
- Trottoirs étroits (<1m-1m50)

4
- Rue désherbée manuellement
- Trés peu passagère
- Trottoirs inférieurs à 0,5m

5
- Désherbage manuel
- Rue étroite aux trottoirs impraticables (<0.5m)
- Trés peu fréquentée (uniquement par les riverains)

6
- Rue piétonne, fleurie sur les deux côtés (valériane)
Attention à la place de l'usage

7
- Espace autour de l'école (parking, espaces verts, trottoirs calcaires)

- Espace trés fréquenté, entretenu sans pesticide, déherbage manuel

8
- Cimetière paysager
- Totalement végétalisé
- Entretien manuel : tonte/fauche

9
Aspect des pieds d'arbre
=> Démarche progressive

10
- Action des particuliers sur l'espace public, fleurir son devant de porte, s'engager dans le zero pesticide

ARRIVÉE A LA MAIRIE

Annexe IX : <u>Appel à projet lancé auprès des communes du PNR du Marais poitevin pour l'embellissement des communes dans une démarche environnementale</u>

Appel à projet

auprès des communes du PNR du Marais poitevin

- Embellissement des communes dans une démarche environnementale -

>> Document à remplir et compléter avant le **15 octobre 2015**

>> **Fiche à renvoyer au Parc naturel régional du Marais poitevin:**

Jordane Ancelin - paysagiste
2 rue de l'église
79510 COULON
05 49 35 15 20
j-ancelin@parc-marais-poitevin.fr

FICHE DE CANDIDATURE

1. Identification de la commune

Nom de la commune : .....

Élu référent : ....., Coordonnées :.....

Nombre d'agents au service espaces verts : .....

Utilisation actuelle des pesticides :

☐ Sur toute la commune ☐ Uniquement pour les cimetières, stades ☐ Plus du tout

☐ Autre : .....

La commune a-t-elle déjà suivi une formation du Parc : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de préciser : Année de la formation : .....

Personnes présentes : Élu : .....

Agent : .....

Type d'accompagnement souhaité * (détail en pièces jointes) :

☐ Actions de sensibilisation au changement de pratiques
☐ Projet partagé avec les habitants
☐ Aide méthodologique pour les plans d'entretien
☐ Conseil pour un fleurissement durable
☐ Formations-actions

* Si il y a plusieurs choix, les classer par ordre de priorité.

Période d'intervention souhaitée : .....

Merci de préciser l'intérêt porté par la commune à cet appel à projet :

.....
.....
.....
.....
.....

2.Critères de sélection des candidatures

Le Parc interviendra prioritairement auprès des communes qui n'ont pas encore bénéficié d'accompagnement du Parc les 5 dernières années sur ce sujet.
En fonction du nombre de candidats et de la nature des demandes les délais d'accompagnement du Parc s'échelonneront.
Les projets s'inscrivant dans une stratégie communale ainsi que les actions intercommunales seront privilégiées.

Parc naturel régional du Marais poitevin

Appel à projet
auprés des communes du PNR du Marais poitevin
- Embellissement des communes dans une démarche environnementale -

1. ACTIONS DE SENSIBILISATION AU CHANGEMENT DE PRATIQUES

Cette action consiste à sensibiliser la population au fleurissement durable et au changement de gestion communale (gestion environnementale, diminution des pesticides...). C'est un temps de **partage et d'échange** qui peut prendre la forme d'une promenade commentée dans la commune, d'une visite d'une ville voisine qui gère ses espaces publics différement, d'une rencontre/débat en salle...

>> Étapes préalables à mettre en place en interne par la commune

. Définir les objectifs de la sensibilisation : Quelles idées veut-on faire passer ? Quel est le public ciblé ?

>> Étapes accompagnées par le Parc

. Définir l'action à mettre en place pour parvenir aux objectifs souhaités
. Identifier des personnes relais (associations ; écoles par exemple)
. Accompagner la commune dans la mise en place de l'animation et du réseau de communication

>> Ressources nécessaires à mobiliser par la commune

. Le temps (élu et agent) de participation aux réunions et à l'animation (1/2 journée)

>> Acteurs à mobiliser pour cette action

. Agents municipaux
. Élus

L'implication des élus, agents techniques et associations est indispensable dans la réussite de ce type de démarche

Vos préoccupations :

« Les agents reçoivent beaucoup de critiques de la part de certains habitants »

« Une partie de la population ne comprend pas pourquoi nous souhaitons arrêter d'utiliser les pesticides »

« La population se plaint des mauvaises herbes sur les trottoirs et trouve que la commune est moins propre »

Actions financées par :

Parc naturel régional du Marais poitevin

Appel à projet
auprés des communes du PNR du Marais poitevin
- Embellissement des communes dans une démarche environnementale -

2. PROJET PARTAGÉ AVEC LES HABITANTS

Cela consiste en la mise en place d'un groupe de travail composé d'habitants d'une rue ou d'un quartier (en fonction de la zone à aménager). Au cours de différents **ateliers de travail**, le groupe réalise une proposition d'aménagement pour la zone étudiée. Cette démarche implique les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie par l'aménagement de leur rue.

>> Étapes préalables à mettre en place en interne par la commune

. Définir les rues sur lesquelles la démarche pourrait être menée
. Identifier les personnes relais

>> Étapes accompagnées par le Parc

. Préparation des ateliers participatifs
. Aide à la communication vers la population (via associations de quatier, flyers...)
. Réalisation d'un diagnostic partagé du quartier
. Animation des ateliers de conception
. Présentation des propositions pour validation aux élus
. Aide à la réalisation avec les habitants et les élus

>> Ressources nécessaires à mobiliser par la commune

. Libérer du temps pour les différentes réunions de travail où élu(s) et agent(s) doivent être présents
. Mise à disposition d'une salle pour les ateliers de travail
. Financement des aménagements proposés à réaliser (végétaux, semences,...)

>> Acteurs à mobiliser pour cette action

. Agents municipaux
. Élus
. Associations, écoles
. Habitants

Vos préoccupations :

« Il serait bien que les habitants participent à l'embellissement de leur rue »

« Certaines personnes souhaitent s'impliquer, comment les accompagner ? »

« Le conseil de quartier a de bonnes idées mais par où commencer ? »

Actions financées par :

Région Poitou Charentes – la démocratie participative
Région Pays de la Loire

Parc naturel régional du Marais poitevin

Appel à projet
auprés des communes du PNR du Marais poitevin
- Embellissement des communes dans une démarche environnementale -

3. AIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LES PLANS D'ENTRETIEN

Accompagnement méthodologique pour la mise en place d'un **plan d'entretien des espaces publics** permettant de mettre en adéquation les moyens de la commune avec les objectifs ciblés.

>> Étapes préalables à mettre en place en interne par la commune

. Faire un inventaire des espaces gérés (surface et revêtement)
. Lister les pratiques actuelles pour chacun des espaces
. Recencer le personnel et le matériel disponibles
. Participer à une 1/2 journée de formation (élus et techniciens) (Voir la 5ème action)

>> Étapes accompagnées par le Parc

. Proposition de méthode de **gestion alternative** pour chaque zone (rue, place, parc...) aprés discussion avec agents et élus
. Planification de la démarche
. Elaboration des outils de **sensibilisation** (article dans le bulletin municipal, réunion publiques, conférences/ débats, affiches, panneaux sur site, animation avec les écoles...
. Points d'étapes techniques et suivi annuel

>> Ressources nécessaires à mobiliser par la commune

. Le temps (élu et agent) de participation aux réunions
. Investissement en matériel et végétaux (en fonction des choix de gestions : mise en place de paillages pour les massifs, de plantes couvre-sol, de végétation de pied de mur, rénovation de revêtements...)
. Financement des outils de communication (panneaux/affiches...)

>> Acteurs à mobiliser pour cette action

. Agents municipaux
. Élus

Vos préoccupations :

« Comment faire pour que le cimetière reste propre ? »

« Depuis l'arrêt des pesticides, les trottoirs sont envahis par les mauvaises herbes »

« Nous aimerions diminuer l'utilisation des pesticides, nos agents vont être débordés »

Actions financées par :

REGION Poitou Charentes la démocratie participative — Région PAYS de la LOIRE

Parc naturel régional du Marais poitevin

Appel à projet
auprés des communes du PNR du Marais poitevin
- Embellissement des communes dans une démarche environnementale -

4. CONSEIL POUR UN FLEURISSEMENT DURABLE

Proposition d'une **palette végétale spécifique** demandant **peu d'eau et d'entretien**. Conception conjointe d'un massif reproductible et adaptable par les agents sur d'autres espaces.

>> Étapes préalables à mettre en place en interne par la commune

. Choix des espaces nécessitant une intervention et priorisation des actions
. Programmation financière plurianuelle

>> Étapes accompagnées par le Parc

. Rendez-vous élus/agents/Parc pour faire le point sur les pratiques actuelles et définir les objectifs du nouveau fleurissement
. Proposition d'une palette végétale à décliner sur toute la commune

>> Ressources nécessaires à mobiliser par la commune

. Le temps necessaire (élu et agent) pour la réalisation des étapes préalables et des réunions de travail
. Le financement des végétaux et paillages (entre 15 et 20€ au m^2)

>> Acteurs à mobiliser pour cette action

. Agents municipaux
. Élus

Vos préoccupations :

« Les fleurs, ça demande trop de temps et ça coûte trop cher »

« Les massifs répartis sur la commune manquent de cohérence »

« Le renouvellement des massifs est trop fréquent et demande du temps à nos agents »

« Les agents passent beaucoup de temps à arroser les massifs fleuris l'été »

Actions financées par :

REGION Poitou Charentes la démocratie participative

Région PAYS de la LOIRE

Parc naturel régional du Marais poitevin

Appel à projet
auprés des communes du PNR du Marais poitevin
- Embellissement des communes dans une démarche environnementale -

5. FORMATIONS -ACTIONS

Cette action consiste à sensibiliser les élus et les agents sur la conception d'espaces publics durables. Le Parc propose deux types de formations :

- Une **formation courte** (1 journée) sur des thèmes précis de connaissances : les paillages, vivaces, graminées..., ou pour acquérir un savoir-faire local : tressage d'osier, de châtaigner...
- Une **formation longue** (3 jours), plus complète pour acquérir les bases du fleurissement durable, de la conception à la réalisation de nouveaux massifs.

Si votre commune est candidate pour accueillir une formation, vous recevrez dans un deuxième temps, une fiche à remplir afin de proposer un espace de votre commune (caractéristique du massif proposé, cahier des charges du fleurissement, budget....)

Vos préoccupations :

« Nos massifs sont un peu ternes, nous voudrions leur donner plus de vie »

« Nous souhaitons mettre en place des massifs demandant peu d'eau et d'entretien mais nous ne savons pas comment faire »

>> Ressources nécessaires à mobiliser par la commune

. Le temps nécessaire pour assister à la formation (élus et agents)
. Aucun coût budgétaire
(sauf pour la commune qui accueille la formation. Cette commune doit fournir les végétaux, matières premières... pour permettre la réalisation du massif)

>> Acteurs à mobiliser pour cette action

. Élu(s) et agent(s) municipaux en bînomes

Il est indispensable que le bînome agent/élus soit présent pour le bon déroulé de la formation

Actions financées par :

Parc naturel régional du Marais poitevin

Macrophotographie d'un bouton de coquelicot – Coralie Picard

« Tout le monde se fait à peu prés une idée du métier de jardinier, celui de paysagiste demeure obscur et flottant dans l'univers inépuisable des suggestions artistiques »

Gilles Clément dans une écologie humaniste

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Maîtrise d'œuvre et ingénierie Enseignant référent : Sandrine Huet
Auteur(s) : Coralie Picard Date de naissance* : 14/01/1992	Organisme d'accueil : PNR du Marais poitevin Adresse : 2 rue de l'Eglise 79510 COULON
Nb pages : 48 Annexe(s) : 9	
Année de soutenance : 2015	Maître de stage : Jordane Ancelin

Titre français : La gestion et l'aménagement durables de l'espace public dans les communes du PNR du Marais poitevin

Titre anglais : Approach of the management and the sustainable development of the public areas in the communities of the PNR of the Marais Poitevin.

Résumé (1600 caractères maximum) :

Depuis plusieurs années, de plus en plus de villes essaient d'acquérir une gestion plus durable de leurs espaces publics. Souvent ce changement s'opère par souci des pollutions environnementales, des problèmes de santé humaine ou par anticipation aux interdictions réglementaires. Même si de nombreuses grandes villes sont déjà passées à une gestion sans pesticide, cette démarche n'est pas anodine pour les communes de petites tailles. En effet, cette démarche durable va plus loin que le simple arrêt de l'utilisation des pesticides. Elle sous entend de mettre en place une gestion qui respecte l'environnement, en accord avec les moyens de la communes et qui répond aux demandes sociales et aux usages. Même si de nombreuses aides, subventions et organismes d'accompagnements existent, les communes se sentent souvent désarmées face à ce changement.

C'est pourquoi en tant qu'acteur majeur dans les aménagements des communes sur le territoire du Marais poitevin, le PNR accompagne les communes dans l'adaptation de leur gestion à des pratiques durables.

Cet accompagnement comprend la mise en place de pratiques de gestions écologiques mais aussi celle de conception durable s'adaptant aux usages et à la composition d'un site. La sensibilisation et la médiation prennent aussi une part indispensable dans cette approche. Ces différentes étapes sont présentées puis illustrées par des exemples d'actions qui ont eu lieu sur le territoire du PNR. Ce rapport termine par une analyse des actions effectuées ainsi que des pistes d'amélioration et perspectives pour les actions du PNR.

Abstract (1600 caractères maximum) :

Since many years, more and more towns try to manage their public areas in order to make them more sustainable. Often, these changes are due to the matters of environmental pollution, problem of human health or to the anticipation of regulations of injunctions. Even so, certain big cities have already started to manage without pesticides; this approach is not insignificant for smaller communities. Indeed this sustainable approach goes even farther than the simple decision to stop using pesticides. It implies to set up a management that respects the environment, according to the resources of the community and which responds to the social demands and utilization. Even if several aids, subventions, and organizations of support exist, the communities feel often powerless towards this change.

This is why, as a major actor in the management of the communities on the territory of the Marais Poitevin, the PNR supports the communities through the adjustment of their management towards sustainable practices.

This accompanying includes the creation of practices of ecological management and also a sustainable conception when no practices are suitable to the utilization and composition of the site. The sensibilisation and the mediation take also a good part indispensable to this approach. These different steps are presented and illustrated through examples of actions taking place on the territory of the PNR, that is for the management, the sustainable conception or even sensibilisation. This report ends up with an analysis of the actions performed as well as arrangements improvement and perspectives for the actions of the PNR.

Mots-clés : Gestion, aménagement, espace public, durable, sans pesticide, médiation, PNR

Key Words: Approach of management, sustainable development, public areas, without pesticides, mediation, PNR

* *Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires*